



atelier parisien d'urbanisme

17, BOULEVARD MORLAND - 75004 PARIS
TÉL : 01 42 71 28 14 - TÉLÉCOPIE : 01 42 76 24 05

LA POPULATION ÉTRANGÈRE À PARIS

Éléments de diagnostic sociodémographique
à partir des données du recensement

Diagnostic local d'intégration de la ville de Paris

Octobre 2002

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
A) Les objectifs de l'étude	5
B) Le champ de l'étude	5
C) Les données mobilisées	6
<u>EFFECTIFS ET POIDS DES ÉTRANGERS DANS LA POPULATION.....</u>	<u>7</u>
LES CONTEXTES NATIONAUX ET REGIONAUX	9
A) La présence des étrangers en France	9
B) La présence des étrangers en Île-de-France.....	10
EFFECTIFS ET POIDS DES ETRANGERS A PARIS	13
A) Évolution du nombre et la part des étrangers	13
B) Répartition géographique à l'intérieur de la capitale	16
C) Répartition par grands groupes de nationalités	21
D) Les naturalisations selon l'origine nationale	27
<u>CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES</u>	<u>29</u>
STRUCTURE PAR SEXE ET AGE	31
A) La pyramide des âges de la population parisienne.....	31
B) La pyramide des âges des Parisiens étrangers.....	32
C) Les structures par sexe et âge selon les groupes de nationalités.....	38
LES MENAGES ET LES FAMILLES ETRANGERES	45
A) Le nombre de personnes par ménage	45
B) La structure familiale des ménages	48
C) La population hors ménage.....	56

<u>FORMATION, ACTIVITE ET EMPLOI</u>	<u>59</u>
ETUDES EN COURS ET FORMATION	61
A) Les étudiants.....	61
B) Le niveau de diplôme des personnes ayant achevé leurs études	63
LE TAUX D'ACTIVITE.....	69
LA STRUCTURE SOCIOPROFESSIONNELLE	71
CHOMAGE ET PRECARITE DE L'EMPLOI.....	79
A) Le chômage.....	79
B) L'emploi précaire	86
<u>LE LOGEMENT.....</u>	<u>91</u>
STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	93
CONCLUSION.....	103

INTRODUCTION

A) LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Ce rapport s'inscrit à la fois dans le cadre du diagnostic « Intégration » souhaité par la Ville de Paris et ses principaux partenaires concernés par le sujet et dans le cadre des travaux plus habituels d'exploitation des résultats des données du recensement que conduit l'APUR à chacun de ses millésimes.

Il se propose d'établir un portrait des Parisiens de nationalité étrangère qui constituent, rappelons-le, une fraction importante de la population de la capitale. Après une présentation de l'importance et de l'évolution de cette présence à Paris et de sa répartition géographique dans l'espace parisien, l'étude s'attachera à faire émerger les principaux traits de cette population au travers de différents thèmes : les caractéristiques démographiques, la structure familiale, la situation vis à vis de l'emploi et du chômage, le niveau de formation ou encore les conditions de logements.

Les résultats permettront ainsi d'éclairer de manière objective la situation des étrangers vivant à Paris. Ils contribueront à préciser l'image parisienne d'une population, les étrangers, dont on ne connaît en général le contour qu'au niveau national. Par ailleurs, les différents thèmes abordés permettront de nuancer ou de valider la perception des spécificités ou des ressemblances des étrangers, selon leurs origines, avec les situations ou tendances qui touchent l'ensemble de la capitale ou du territoire national. Il est clair que ces analyses, qui se limiteront aux seules données quantitatives disponibles, ne manqueront pas de poser nombre de questions qui ne trouveront des réponses que par l'approfondissement des analyses sur la base des mêmes sources ou d'autres, moins disponibles, mais aussi par des enquêtes plus spécifiques et sans doute plus qualitatives. La photographie qui est proposée dans ce document a aussi pour but d'alimenter ces recherches.

Dans le cadre des travaux présentés ici, à chaque fois, les approches menées préciseront la situation des différents groupes de nationalités présents dans la capitale (et en particulier de celles n'appartenant pas à l'Union Européenne), mais aussi celles des personnes ayant acquis la nationalité française en fonction de leur nationalité d'origine, en regard de celles des Parisiens français de naissance. Elles incluront dans la mesure du possible une dimension temporelle par la comparaison de ces situations à différentes dates et une dimension spatiale en examinant la situation des étrangers en région Île-de-France ou en France métropolitaine.

B) LE CHAMP DE L'ETUDE

Les populations qui seront passées au crible de l'examen des statistiques sociodémographiques les concernant sont :

- les Français par affiliation (de naissance) ;
- les Français par acquisition (naturalisés) selon leur groupe de nationalités d'origine ;

- les étrangers selon leur groupe de nationalités.

En principe, chaque individu appartient à l'une ou l'autre de cette catégorie mais la possibilité pour certains de posséder deux nationalités, la méconnaissance de sa situation au regard du Code de la Nationalité - fréquente dans les cas des enfants issus de parent(s) étranger(s) - peuvent perturber la justesse des déclarations recueillies lors de la collecte de l'information. Par ailleurs, une frange de la population étrangère en situation irrégulière échappe au dénombrement effectué par les agents recenseurs.

Dernière précision, la population immigrée (ensemble des personnes nées étrangères dans un pays étranger qui vit en France quel que soit sa nationalité actuelle) ne rentre pas en tant que telle dans le champ de cette étude.

C) LES DONNEES MOBILISEES

La France ne possède ni registre de population répertoriant l'ensemble des habitants, ni de registre des étrangers permettant d'enregistrer les entrées et sorties au plan local et, par centralisation, au niveau national. Seuls les recensements de population permettent de connaître le nombre de personnes se déclarant étrangères et vivant de façon habituelle sur le territoire. Cette étude va donc s'appuyer sur les statistiques de l'INSEE et en particulier celles provenant des recensements de la population. Pour Paris, les produits des recensements utilisés par l'APUR sont, pour 1999 :

- Le fichier détail individu (zonage 50.000 habitants) de l'exploitation complémentaire ;
- le nombre d'étrangers au TRIRIS (quartiers d'environ 6.000 personnes, au nombre de 300 sur Paris) par groupe de nationalités, issu de l'exploitation principale ;
- le nombre d'étrangers par arrondissement selon la nationalité détaillée, issu de l'exploitation principale.

Pour 1990, les données utilisées proviennent du fichier « détail » individu du sondage au quart. Les éléments pour la France et l'Île-de-France viennent des résultats présentés dans des publications de l'INSEE, essentiellement « INSEE Première » et « Île-de-France à la page ». L'ensemble de cette palette statistique constitue le corpus de données à partir duquel a été réalisée l'étude qui est proposée ici.

Certains domaines, dont le recensement ne rend compte que peu ou prou, comme les revenus, la réussite scolaire, le parcours résidentiel, les pratiques linguistiques ou l'état de santé, ne seront pas du tout abordés dans cette étude bien que ces axes soient fondamentaux dans la perception de la situation des étrangers. Peu de sources existent sur ces thèmes et lorsque c'est le cas, le niveau géographique disponible est, au mieux, celui de la région, mais le plus souvent le niveau national. Par ailleurs, et contrairement au recensement, ces sources permettent rarement une approche historique.

*

* *

EFFECTIFS ET POIDS DES ÉTRANGERS DANS LA POPULATION

LES CONTEXTES NATIONAUX ET REGIONAUX

A) LA PRESENCE DES ETRANGERS EN FRANCE

La dernière publication spécifique de l'INSEE ¹ sur la présence des étrangers en France remonte à mai 1994. Cet ouvrage présente un portrait de la population des étrangers qui vivaient alors en France, soit près de quatre millions de personnes selon le recensement de 1990. Il ressort de cette analyse que « trois spécificités caractérisaient la population des étrangers en France » :

- elle est en **renouvellement constant** : bien que stable en proportion, cette population se renouvelle constamment sous l'effet des arrivées, des départs, des naissances, des décès et des acquisitions de nationalité française ;
- elle résulte de **courants migratoires** ayant touché sélectivement certaines catégories d'âge et de sexe. De manière dominante, ces courants s'opèrent selon un même schéma : d'abord une immigration de main d'œuvre composée essentiellement d'hommes seuls, puis une immigration de regroupement familial, avec majoritairement des femmes et des enfants. Les caractéristiques démographiques spécifiques à ces populations s'en ressentent puisqu'on constate une sur-représentation des hommes et des jeunes adultes. Ces caractéristiques démographiques dépendent également des comportements propres tels que ceux liés à la fécondité des étrangères.
- enfin ; elle est très **hétérogène** : la population étrangère résulte de la superposition de plusieurs vagues successives. Selon leur origine, les étrangers peuvent être plus ou moins proches, culturellement, linguistiquement ou économiquement, de la population française. Il y a donc de grandes différences parmi eux en fonction des nationalités.

tab. 1. évolution de la population totale par nationalité en France de 1962 à 1999

année	1962 ²	1968	1975	1982	1990	1999
Ensemble	46 458 956	49 654 556	52 559 430	54 295 612	56 651 955	58 520 688
Total français	44 289 291	47 033 468	49 157 015	50 581 412	53 055 353	55 257 502
<i>Dont par acquisition</i>	<i>1 283 690</i>	<i>1 319 984</i>	<i>1 392 010</i>	<i>1 421 568</i>	<i>1 780 279</i>	<i>2 355 293</i>
Total étrangers	2 169 665	2 621 088	3 442 415	3 714 200	3 596 602	3 263 186
%	4,7	5,3	6,5	6,8	6,3	5,6
Espagnols	441 658	607 184	497 480	327 156	216 047	161 762
Italiens	628 956	571 684	462 940	340 308	252 759	201 670
Portugais	50 010	296 448	758 925	767 304	649 714	553 663
Algériens *	350 484	473 812	710 690	805 116	614 207	477 482
Marocains	33 320	84 236	260 025	441 308	572 652	504 096
Tunisiens	26 569	61 028	139 735	190 800	206 336	154 356
Autres	638 668	526 696	612 620	842 208	1 084 887	1 210 157

Source : INSEE recensements de la population

¹ Les étrangers en France, portrait social : INSEE mai 1994

² Au recensement de 1962, les Algériens musulmans, bien que de nationalité française, étaient comptabilisés avec les étrangers. A partir de 1968, on ne retient plus comme étrangers que ceux qui se déclarent comme Algériens.

tab. 2. évolution de la population (en milliers) résidant en France selon la nationalité et le lieu de résidence

Nationalité	1999			1990		
	Nés en France	Nés à l'étranger	Ensemble	Nés en France	Nés à l'étranger	Ensemble
Français de naissance	51 340	1 560	52 900	49 560	1 720	51 280
Français par acquisition	800	1 560	2 360	470	1 310	1 780
Etrangers	510	2750	<u>3 260</u>	740	2 860	<u>3 600</u>
	<i>Total immigrés</i>	<i>4 310</i>		<i>Total immigrés</i>	<i>4 170</i>	
Ensemble	52 650	5 870	58 520	50 770	5 890	56 660

Source : INSEE recensements de la population

On constate à la lecture de ces quelques données que :

- **La population étrangère a diminué de 9%** entre 1990 et 1999. Des éléments complémentaires sur lesquels nous reviendrons plus en détail, font apparaître que cette baisse est plus sensible pour les hommes (-12,6%) que pour les femmes (-5,6%).
- Ainsi **l'écart entre hommes et femmes diminue** même si la population étrangère reste en majorité masculine. Le rééquilibrage amorcé après 1975 se poursuit : la part des femmes atteint 47% en 1999 contre 40% en 1975.
- En mars 1999 plus de 3 260 000 étrangers résidaient en France soit 5,6 % de la population totale ; 85% d'entre eux sont nés à l'étranger et sont donc immigrés, soit un effectif de 2 750 000 . Cet effectif a connu une réduction de 110 000 personnes par rapport à 1990.
- **La composition de la population est très mouvante dans le temps** : elle varie en fonction des mouvements d'acquisition de la nationalité française : 550 000 naturalisations sur la période.

B) LA PRESENCE DES ETRANGERS EN ÎLE-DE-FRANCE

Les résultats du dernier recensement ³, font apparaître qu'en mars 1999, 1,3 millions d'étrangers résidaient dans la région parisienne, soit 11,9 % de la population régionale. Alors qu'elle était en progression continue depuis le milieu des années cinquante, la population étrangère en Île-de-France a connu entre 1990 et 1999 une baisse de 0,6 %. Cette diminution est cependant inférieure à celle enregistrée par l'ensemble des étrangers en France Métropolitaine. De ce fait, la part de la région dans l'ensemble des étrangers en France est en augmentation, passant de 38,3 % en 1990 à 40 % en 1999.

Dans l'attente d'une analyse plus fine, plusieurs éléments retiennent l'attention :

- Une baisse des étrangers a été enregistrée dans tous les départements de la région à l'exception du Val d'Oise.
- Il y a une tendance au regroupement par nationalité selon les principales villes des départements franciliens.

³ Direction régionale de l'INSEE Île-de-France « Île-de-France à la page » n°203 novembre 2001

- La part des étrangers varie selon les départements et les villes : elle oscille entre 8% (en grande couronne) et 18% en Seine-Saint-Denis. Pour Paris, cette part tourne autour de 14% en moyenne avec d'importantes disparités selon les arrondissements.
- La mobilité des étrangers interne à la région semble comparable à celle des Français : 13% des étrangers habitaient dans un autre département francilien contre 14% pour les Français.
- Si les mouvements d'étrangers à l'intérieur de la région profite peu à Paris, le renouvellement de la population étrangère est néanmoins relativement fort dans la capitale : 34% des étrangers qui arrivent dans la région francilienne choisissent Paris (contre 29% pour les Français qui viennent s'installer en Île-de-France).
- La composition de la population étrangère fait ressortir une forte baisse des effectifs des Algériens et des Asiatiques, une diminution des Marocains et Tunisiens. Inversement, la région enregistre une augmentation du nombre de Turcs, d'Africains hors Maghreb et des ressortissants d'Amérique ou d'Océanie.
- La baisse du nombre des Maghrébins s'accompagne d'une forte augmentation du taux d'acquisition de la nationalité française. C'est ainsi que près de la moitié des personnes d'origine tunisienne sont maintenant françaises. Cette augmentation est tout aussi marquée chez les ressortissants du sud-est asiatique.
- La population étrangère dans la région, comme pour la France métropolitaine, se féminise même si cette tendance connaît des variations en fonction des groupes de nationalités.
- L'âge moyen de la population étrangère a connu une augmentation de 4,2 ans, passant de 33,5 en 1990 à 37,7 ans en 1999. Pour la même période, l'âge moyen de la population française n'a augmenté que de 0,4 ans.

tab. 3. évolution de la population étrangère par nationalité résidant en Île-de-France en 1990 et 1999

nationalités	Population étrangère		Nouveaux arrivants (en %)		Taux d'acquisition de la nationalité française	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Portugais	304 811	272 239	8,4	12,6	14,4	23,8
Turcs	40 795	51 238	35,6	23,3	15,7	22,5
Espagnols	59 572	44 253	6,6	13,1	43,4	47,1
Italiens	50 997	43 166	11,4	18,4	53,1	53,4
Yougoslaves	32 086	28 215	9,9	16,9	27,9	39,3
Autres Europe	88 454	97 315	ND	49,2	ND	49,0
Algériens	238 955	190 967	8,3	14,1	10,8	26,1
Marocains	155 674	145 903	13,1	17,7	15,1	34,2
Tunisiens	75 965	59 643	10,5	13,2	31,6	47,3
Afrique hors Maghreb	154 877	187 749	34,3	27,5	19,5	33,2
Sud-est asiatique	52 850	28 925	23,6	15,7	45,7	70,2
Amérique, Océanie	122 380	151 773	ND	42,5	ND	35,8
TOTAL	1 377 416	1 301 386	22,1	22,6	26,2	36,4
Dont UE	461 310	424 646	ND	18,8	ND	32,9

Source : INSEE recensements de la population

EFFECTIFS ET POIDS DES ETRANGERS A PARIS

A) ÉVOLUTION DU NOMBRE ET LA PART DES ETRANGERS

1 - Un nombre d'étrangers en baisse à Paris comme ailleurs, du fait de l'évolution des flux migratoires ...

En 1999, Paris compte 305 784 étrangers, soit 10% de moins qu'en 1990. La population étrangère vivant à Paris - et de manière plus générale en France - poursuit donc la tendance amorcée en 1982, à savoir une baisse sensible de ses effectifs, alors que la population parisienne dans son ensemble s'est quasiment stabilisée depuis cette date charnière. Jusque là, depuis 1962, le nombre d'étrangers n'avait cessé d'augmenter dans la capitale (+ 61% en 20 ans) évoluant ainsi de manière contraire à l'ensemble de la population parisienne alors en très forte diminution : -22% durant la même période.

fig. 1. évolution de la population de Paris depuis 1962

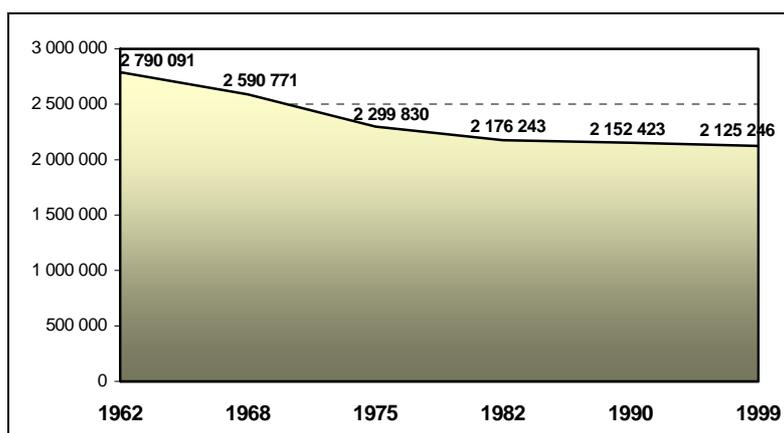
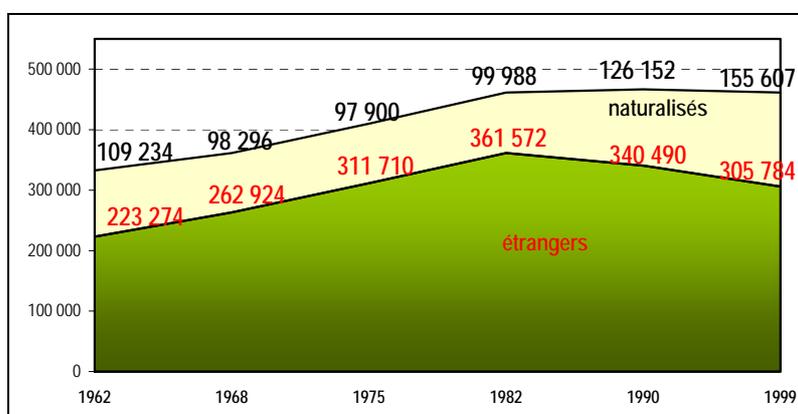


fig. 2. effectifs d'étrangers et de naturalisés à Paris depuis 1962



Cette rupture dans l'évolution des effectifs d'étrangers au début des années 1980 s'explique en partie par l'évolution des flux migratoires : ainsi, à Paris, comme sur l'ensemble du territoire, elle résulte, entre autres, de la diminution des flux

d'immigration. Ceci est à mettre en rapport avec le changement de la législation entraînant la fermeture des frontières en 1974, comme avec le tarissement progressif des flux de réfugiés originaires d'Asie du Sud-Est.

La situation en banlieue se distingue à double titre de celle de la France : tout d'abord par le fait que le nombre d'étrangers n'y diminue qu'après 1990, ensuite par le rythme nettement moins élevé de cette baisse : -4% entre 1990 et 1999 contre -11% ailleurs. Ce décalage dans le temps et cette différence de rythme sont induits, comme nous le verrons plus loin, par des installations préférentielles des étrangers en banlieue au détriment de la province.

2 - ...et de nombreuses naturalisations.

Mais cette baisse de la population étrangère s'explique surtout par de nombreuses naturalisations en plus de la fermeture des frontières. Ainsi, le nombre de naturalisés à Paris, après avoir diminué de 1962 à 1968, est relativement resté stable dans les années 60-70, aux alentours de 100 000 personnes, pour augmenter de manière très nette après 1982 et atteindre 155 607 en 1999. La baisse des effectifs des étrangers ne s'explique donc pas seulement par des arrivées moins nombreuses mais aussi par le changement de statut des étrangers avec l'acquisition de la nationalité française. In fine, les effectifs de la population d'origine étrangère (c'est à dire la population née étrangère, qu'elle le soit toujours ou qu'elle ait acquis la nationalité française) ont augmenté à Paris de 1962 à 1982 pour se stabiliser ensuite, atteignant 461 000 personnes en 1999.

3 - Une part d'étrangers plus importante à Paris qu'ailleurs...

Les étrangers à Paris représentent 14,4% de la population totale, les naturalisés 7,3%. Au total, donc, un peu plus d'un parisien sur cinq est d'origine étrangère. Ces poids relatifs sont supérieurs à ceux de la banlieue (respectivement 11,9% et 6,7%) et surtout à ceux de la province (4,1% et 3,4%). La part des seuls étrangers à Paris est, d'autre part, bien supérieure à celle des autres grandes villes : 6,7% à Marseille, 7,9% à Lyon, 7,8% à Lille.

fig. 3. part des étrangers et des naturalisés à Paris

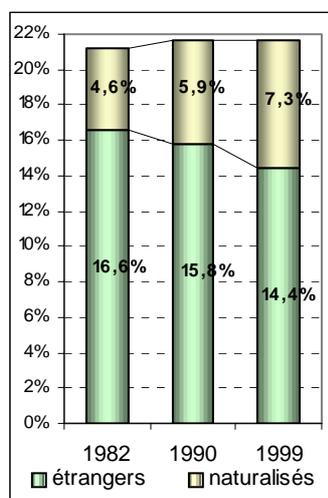


fig. 4. part des étrangers et des naturalisés en banlieue

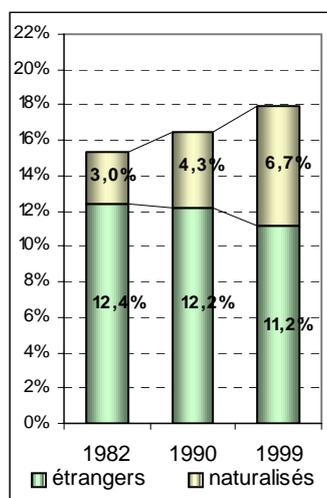
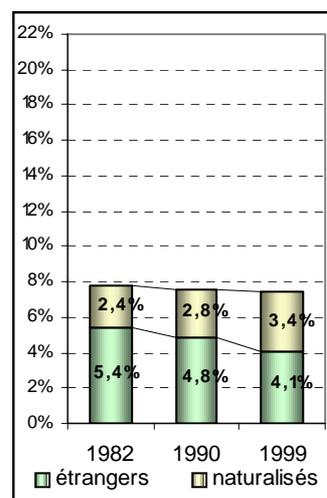


fig. 5. part des étrangers et des naturalisés en province



Avec une baisse des effectifs, le poids des étrangers dans la population est en nette diminution depuis 1982, à Paris, comme en province. L'augmentation de la population en banlieue entre 1982 et 1990 a été plus forte en population totale qu'en population étrangère. De ce fait, même si le nombre d'étrangers augmente durant cette période, leur part diminue légèrement entre 1982 et 1990 pour baisser de manière encore plus nette ensuite.

Ainsi, en 17 ans, la part des étrangers a diminué de 2,2 points dans la capitale, de 1,2 points en banlieue et de 1,3 points en province. Comme nous l'avons vu, cette baisse, dont le rythme s'est accélérée depuis 1990, s'explique entre autres par une part croissante de naturalisations. A Paris, la part des naturalisés en 1999 est de 2,7 points supérieure à celle de 1982. Pour la banlieue, si cette part reste inférieure à celle de la capitale, son rythme de croissance est supérieur (+3,7 points entre 1982 et 1999). La province se distingue par une croissance (+1 point en 17 ans) bien inférieure à celle de Paris et de sa banlieue.

Au total, la part des personnes nées étrangères a légèrement augmenté depuis 1982 dans la capitale (+0,7 point). En banlieue, ce poids relatif (17,9%) est également en augmentation, mais de manière sensiblement plus nette (+2,5 points), alors qu'en province (où il se chiffre à 7,5%) l'évolution depuis 1982 est à la baisse (-0,3 point).

4 - ... en France, un étranger sur dix habite à Paris

La capitale et de manière plus générale, l'Île-de-France, constituent des points d'attrait des étrangers : sur 10 en France, un vit à Paris et trois vivent en banlieue. Si cette proportion est relativement stable depuis 1962 dans la capitale, elle augmente sensiblement en banlieue au détriment de la province.

fig. 6. répartition des étrangers selon la zone géographique de 1962 à 1999

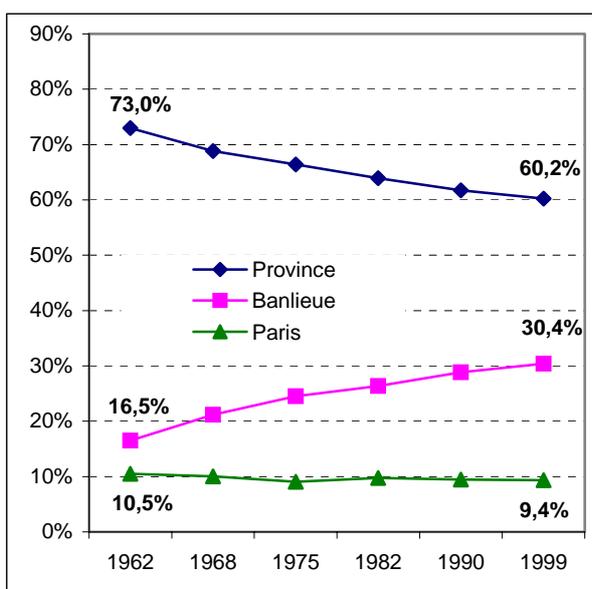
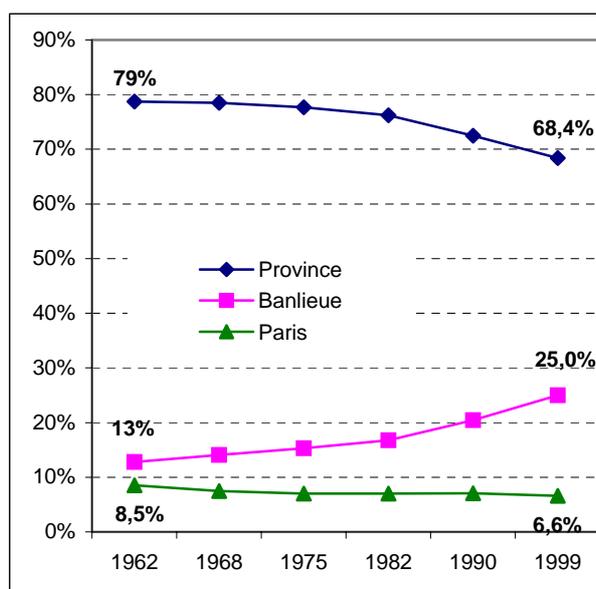
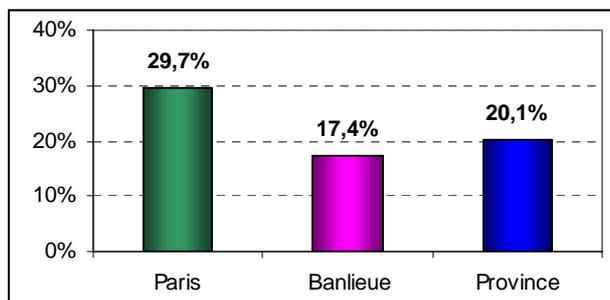


fig. 7. répartition des naturalisés selon la zone géographique de 1962 à 1999



Ceci laisse à penser que Paris et la banlieue constituent un point majeur de départ de la trajectoire d'installation des étrangers en France. Pour en vérifier la réalité, il aurait fallu connaître la date d'entrée en France et d'installation des étrangers. Le traitement à partir des données du recensement ne nous permet pas d'y parvenir. Cependant, le lieu de résidence des étrangers en 1990, par rapport à celui de 1999, nous permet de constater que près du tiers des étrangers vivant à Paris en 1999 ne résidaient pas en France métropolitaine en 1990, contre un cinquième en province, et un sixième en banlieue. Ce constat nuance donc l'affirmation que la banlieue parisienne constitue un des points importants d'arrivée en France.

fig. 8. part des étrangers vivant à l'étranger en 1999 selon le lieu de résidence en 1990



La répartition des naturalisés selon le lieu géographique diffère quelque peu de la situation des étrangers. Ils sont moins représentés dans la capitale et en banlieue : respectivement 6,6% des naturalisés établis en France contre 9,4% des étrangers vivant sur le territoire national et 25% contre 30% pour la banlieue. Depuis 1962, et surtout depuis 1982, les naturalisés s'installent davantage en banlieue, toujours au détriment de la province, mais également de Paris.

Il nous semble qu'il serait particulièrement pertinent d'approfondir la réflexion à l'occasion de l'étude sur les processus d'intégration afin de voir quelles peuvent être les relations entre naturalisation et intégration d'une part, et ancienneté d'installation et intégration d'autre part.

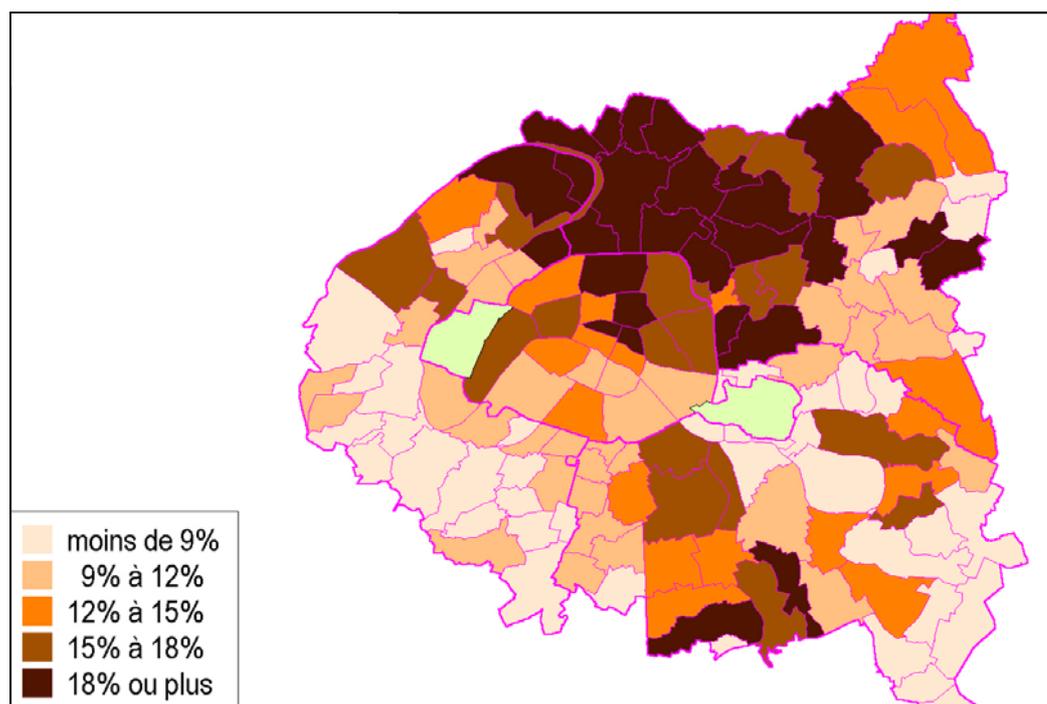
B) REPARTITION GEOGRAPHIQUE A L'INTERIEUR DE LA CAPITALE

1 - Une implantation très différenciée des étrangers dans la capitale...

A l'échelle des arrondissements parisiens, c'est globalement dans le nord et dans le centre-nord que les étrangers sont proportionnellement les plus nombreux. Ainsi, leur part est supérieure à 18% dans les 18^{ème}, 11^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements. Elle est comprise entre 15% et 18% dans les 19^{ème}, 20^{ème} et 11^{ème}, mais également dans le 8^{ème} et le 16^{ème}. Les arrondissements qui regroupent le moins d'étrangers sont les 12^{ème} (9,8%), 15^{ème} (11,0%) et 5^{ème} (11,3%).

En petite couronne, la situation est davantage contrastée entre, d'un côté, les communes situées au nord de Paris qui comptent pour une majorité d'entre elles plus de 18% d'étrangers et, d'un autre, les communes du sud-ouest et de l'est parisien où les parts d'étrangers sont les plus faibles (souvent moins de 9%). Au sud, dans un secteur géographique s'étendant d'Ivry à Villeneuve-le-Roi, les étrangers sont proportionnellement plus nombreux que dans les communes avoisinantes.

fig. 9. Part des étrangers en 1999

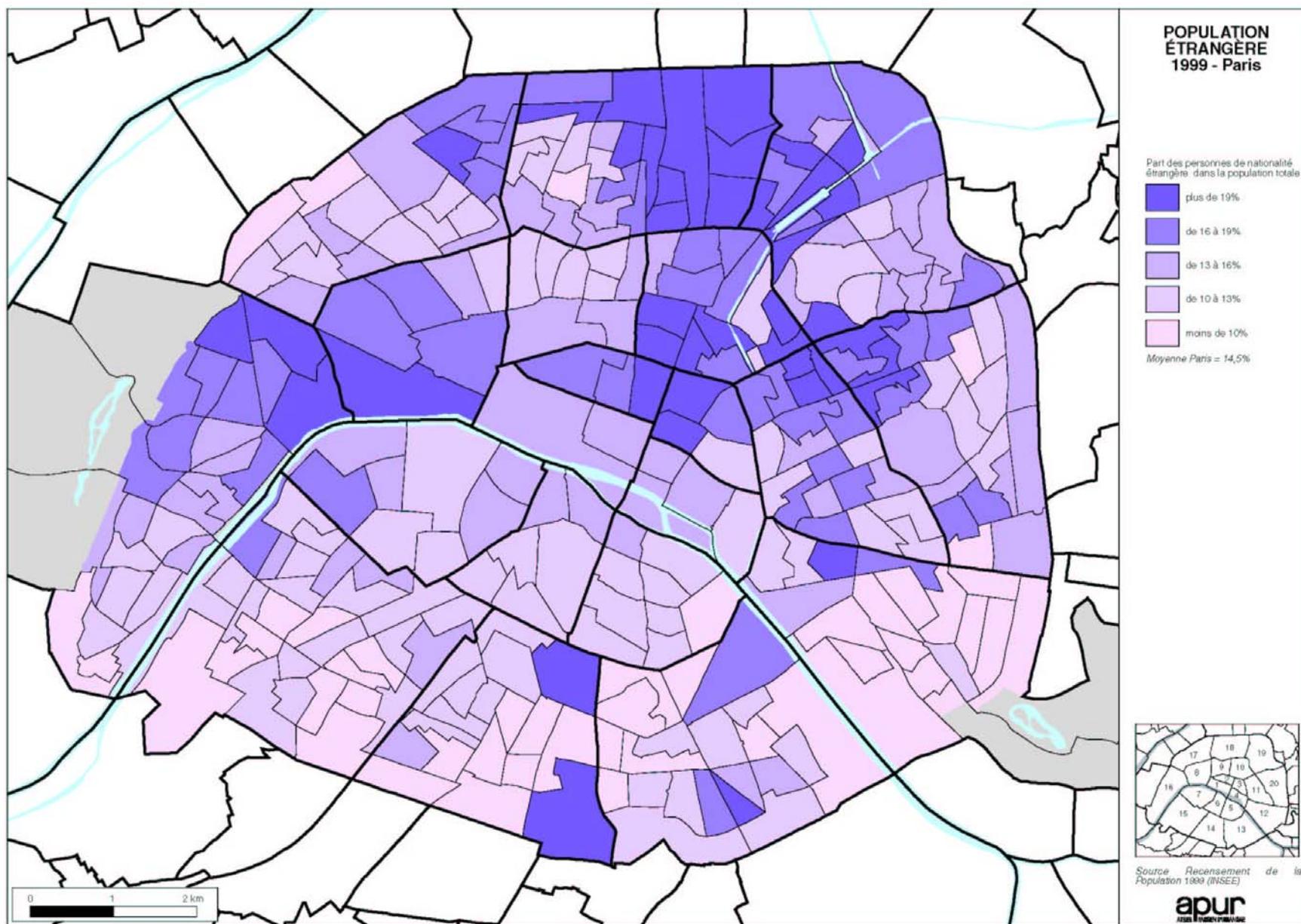


L'échelle des triris⁴ permet d'affiner les contrastes et de mieux cerner les situations locales particulières à Paris intra muros. Dans le 18^{ème}, les secteurs de la Goutte d'Or et de la Chapelle comptent plus de 19% d'étrangers contre moins de 10% en haut de la butte Montmartre. Dans le 19^{ème}, la part des étrangers est plus importante au nord (dans les secteurs du Pont de Flandre et de la Villette) qu'au sud, contraste nuancé par la forte présence des étrangers en bas de la rue de Belleville. Pour le 17^{ème}, c'est dans le nord, la zone la moins aisée, que la part des étrangers est la plus forte (quartier des Epinettes).

Dans les triris des alentours, à cheval sur les 10^{ème} (quartier de l'Hôpital Saint Louis), 11^{ème} (Folie Méricourt) et 20^{ème} arrondissements (quartier de Belleville), les étrangers représentent au minimum 16% de la population voire plus de 19%. Cette proportion se retrouve dans un secteur large regroupant les quartiers de la Porte Saint Denis, de la Porte Saint Martin (10^{ème}), de Bonne Nouvelle (2^{ème}) des Arts et Métiers et de Saint Avoye (3^{ème}). Beaucoup de ces secteurs correspondent à des quartiers de la Politique de la Ville.

C'est également le cas pour les Olympiades dans le 13^{ème} (en particulier pour le triris situé entre l'avenue d'Ivry et l'avenue de Choisy), mais des proportions élevées d'étrangers sont également observées dans des quartiers beaucoup plus aisés : dans le nord du 16^{ème} (qui contraste avec le sud de l'arrondissement) et dans le 8^{ème}, quartiers accueillant à la fois des populations plutôt riches (personnels des ambassades, entrepreneurs, professions libérales, cadres de sociétés étrangères) et d'autres plus modestes exerçant des professions de services directs aux particuliers d'origine étrangère (employés de maison, gardiens d'immeuble).

⁴ (Secteurs d'au minimum trois IRIS - îlots regroupés selon des indicateurs statistiques – échelle la plus fine à laquelle peut être obtenu le nombre d'étrangers)



Enfin, la présence de certaines structures d'hébergement explique la forte part d'étrangers dans certains secteurs : la cité universitaire au sud du 14^{ème} par exemple, ou des foyers de travailleurs migrants dans le secteur au sud du boulevard de Port Royal, ou encore dans le secteur délimité par les boulevards de l'hôpital et Vincent Auriol dans le 13^{ème} arrondissement. Quant aux triris où les proportions d'étrangers sont les plus faibles (moins de 10%), ils se localisent principalement dans le sud du 15^{ème} et du 14^{ème} (hormis le secteur de la cité universitaire), dans le nord-est du 13^{ème} et dans une grande partie ouest du 12^{ème} arrondissement.

2 - ... et une évolution 1990-99 globalement à la baisse, mais à des rythmes hétérogènes

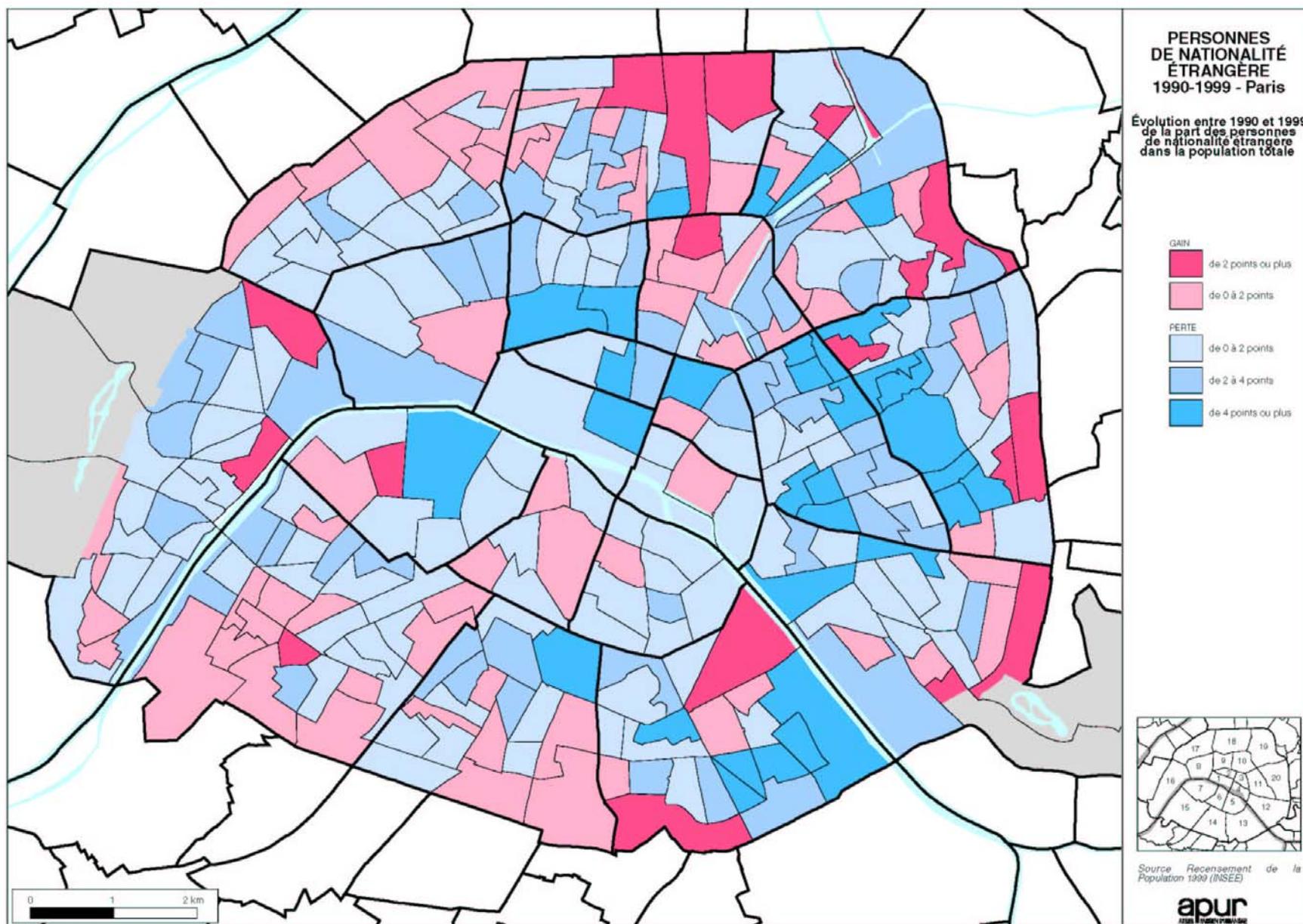
Les arrondissements où la part a le plus sensiblement diminué sont - dans l'ordre décroissant - les 11^{ème}, 2^{ème}, 9^{ème} et 1^{er} arrondissements (de -3,8 points à -2,6 points). Tous les triris de ces arrondissements ont enregistré une baisse de la part des étrangers et, pour certains d'entre eux, cette baisse est de 4 points ou plus : dans le sud du 9^{ème}, par exemple, ou encore dans certains triris du 11^{ème} arrondissement (ceux où la part des étrangers reste néanmoins la plus élevée de l'arrondissement : nord de la Folie Méricourt et nord de la rue du faubourg Saint Antoine, à proximité de la place de la Bastille).

tab. 4. population étrangère selon l'arrondissement de résidence à Paris en 1990 et 1999

Arrd.	1990		1999		évolution 1990-99	
	effectifs	part	effectifs	part	des effectifs (en %)	de la part (en points)
1	3 004	16,4%	2 316	13,7%	-22,9%	-2,6
2	5 124	24,7%	4 218	21,5%	-17,7%	-3,2
3	7 114	20,3%	6 270	18,3%	-11,9%	-2,0
4	4 337	13,4%	3 929	12,8%	-9,4%	-0,6
5	7 601	12,4%	6 660	11,3%	-12,4%	-1,1
6	5 615	11,7%	5 379	12,0%	-4,2%	0,3
7	9 150	14,5%	7 795	13,7%	-14,8%	-0,9
8	7 320	17,9%	6 306	16,0%	-13,9%	-1,9
9	8 841	15,4%	6 967	12,5%	-21,2%	-2,9
10	19 848	22,0%	19 040	21,2%	-4,1%	-0,8
11	31 091	20,3%	24 612	16,5%	-20,8%	-3,8
12	14 248	10,9%	13 426	9,8%	-5,8%	-1,1
13	23 944	14,0%	20 363	11,9%	-15,0%	-2,1
14	18 356	13,4%	16 581	12,5%	-9,7%	-1,0
15	25 779	11,5%	24 790	11,0%	-3,8%	-0,5
16	27 916	16,4%	24 661	15,2%	-11,7%	-1,2
17	23 068	14,2%	22 111	13,7%	-4,1%	-0,5
18	37 459	20,0%	35 213	19,1%	-6,0%	-0,9
19	29 325	17,8%	29 753	17,2%	1,5%	-0,5
20	31 350	17,0%	27 876	15,2%	-11,1%	-1,8
Total	340 490	15,8%	308 266	14,5%	-9,5%	-1,3

source : INSEE recensements de 1990 et 1999

Le seul arrondissement pour lequel la part des étrangers augmente légèrement est le 6^{ème} (+0,3 point), mais sur les six triris qui le composent, trois ont une part en légère baisse, trois autres enregistrent une légère hausse.



Les 15^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} sont les arrondissements pour lesquels la part d'étrangers diminue le moins : -0,5 point, mais les situations sont très contrastées selon les zones géographiques au sein de ces arrondissements. Globalement le sud du 15^{ème} voit la part d'étrangers augmenter, tandis que le sud la voit diminuer, ce qui s'observe également pour le 14^{ème}.

Cette distinction entre triris périphériques et secteurs plus proches du centre se retrouve dans les 17^{ème} et 12^{ème} arrondissements en particulier. Ainsi à l'échelle parisienne, les triris où les plus fortes augmentations sont enregistrées sont surtout en périphérie.

Si le 16^{ème} présente une relative homogénéité (à l'exception du triris nord le plus peuplé d'étrangers et du triris situé au sud du Trocadéro, où leur part augmente), les 10^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 13^{ème}, en particulier, connaissent des situations très diverses d'un triris à l'autre :

- forte baisse le long du bassin de la Villette, forte augmentation entre la porte de Pantin et la Porte des Lilas et place des Fêtes par exemple dans le 19^{ème} ;
- part d'étrangers diminuant à la Goutte d'Or sud mais augmentant au nord de ce secteur ;
- très fortes baisses au nord et au sud du Père-Lachaise et augmentation dans une partie de la ceinture HBM ;
- très fortes baisses également au sud-est du 13^{ème}, mais augmentation au nord-est et en périphérie sud-ouest de cet arrondissement.

C) REPARTITION PAR GRANDS GROUPES DE NATIONALITES

1 - 70% des étrangers originaires de pays non communautaires, soit un parisien sur dix

A Paris, 70% des étrangers sont des ressortissants des pays non communautaires (214 758 personnes) contre 66% en banlieue et 61% en province. Leur part plus importante dans la capitale s'explique par une surreprésentation des ressortissants des pays non communautaires hors Maghreb et Turquie : 44% du total des étrangers à Paris, contre 29% en banlieue et 15% en province.

Répartition des étrangers par grands groupes de nationalités

fig. 10. à Paris

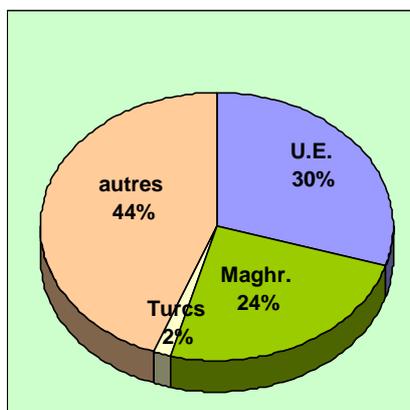


fig. 11. en Banlieue

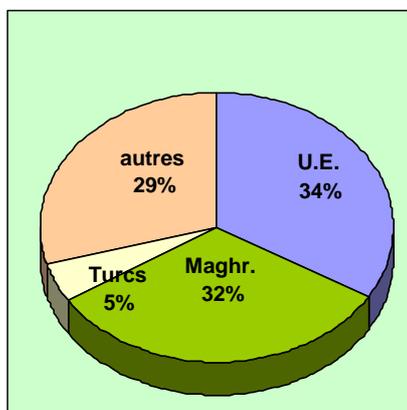
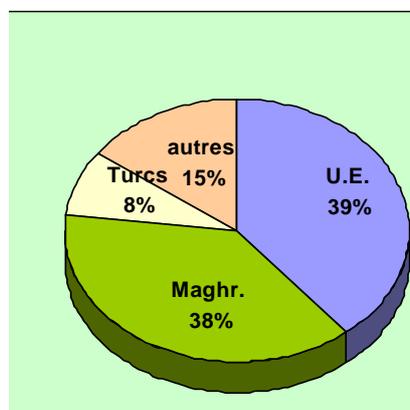


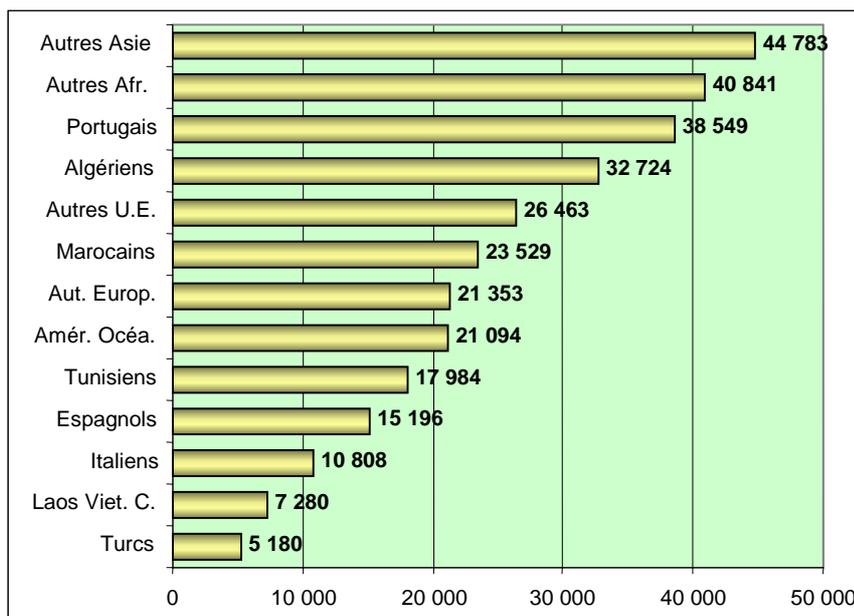
fig. 12. en Province



En revanche, les Maghrébins qui constituent un quart des étrangers dans la capitale, y sont moins présents qu'en banlieue (près du tiers) et surtout qu'en province (quatre sur dix). Les Turcs sont également moins représentés dans la capitale : 2% soit une part quatre fois moins élevée qu'en province.

Les groupes de nationalités les plus nombreux sont les Asiatiques autres que les Vietnamiens, les Cambodgiens et les Laotiens (près de 45 000). Cela dit, ce groupe englobe de nombreuses nationalités aux caractéristiques et aux effectifs hétérogènes. La population chinoise en constitue le tiers. La communauté japonaise est quant à elle presque aussi nombreuse que les communautés cambodgienne, laotienne et vietnamienne réunies.

fig. 13. Effectifs d'étrangers à Paris selon la nationalité en 1999



tab. 5. part des étrangers à Paris et répartition en 1999

	part pop. paris.	répart. pop. étr.
dénom. 2 125 017		305 784
étrangers	14,4%	100,0%
U.E.	4,3%	29,8%
Esp. It. Port.	3,0%	21,1%
Autres U.E.	1,2%	8,7%
HORS U.E.	10,1%	70,2%
Aut. Europ.	1,0%	7,0%
Algériens	1,5%	10,7%
Marocains	1,1%	7,7%
Tunisiens	0,8%	5,9%
Autres Afr.	1,9%	13,4%
Turcs	0,2%	1,7%
Laos Viet. C.	0,3%	2,4%
Autres Asie	2,1%	14,6%
Amér. Océa.	1,0%	6,9%

Les Portugais - nationalité étrangère la plus représentée à Paris : 39 000 - sont presque aussi nombreux que les ressortissants de l'Afrique subsaharienne, (41 000 personnes). Ils sont suivis par les Algériens (33 000), les ressortissants de l'Union Européenne autres que les Espagnols et les Italiens (26 000), et par les Marocains (23 500). Ces derniers sont plus nombreux que l'ensemble des ressortissants de l'Europe non communautaire (21 000) dont les effectifs sont identiques à ceux des Américains et des Océaniens réunis. Suivent les Tunisiens (18 000) - presque deux fois moins nombreux que les Algériens - les Espagnols (15 000) et les Italiens (11 000). Enfin, les ressortissants du Laos, du Vietnam et du Cambodge (7 000) devancent de peu les Turcs (5 000).

2 - Des évolutions contrastées suivant les groupes de nationalités à Paris

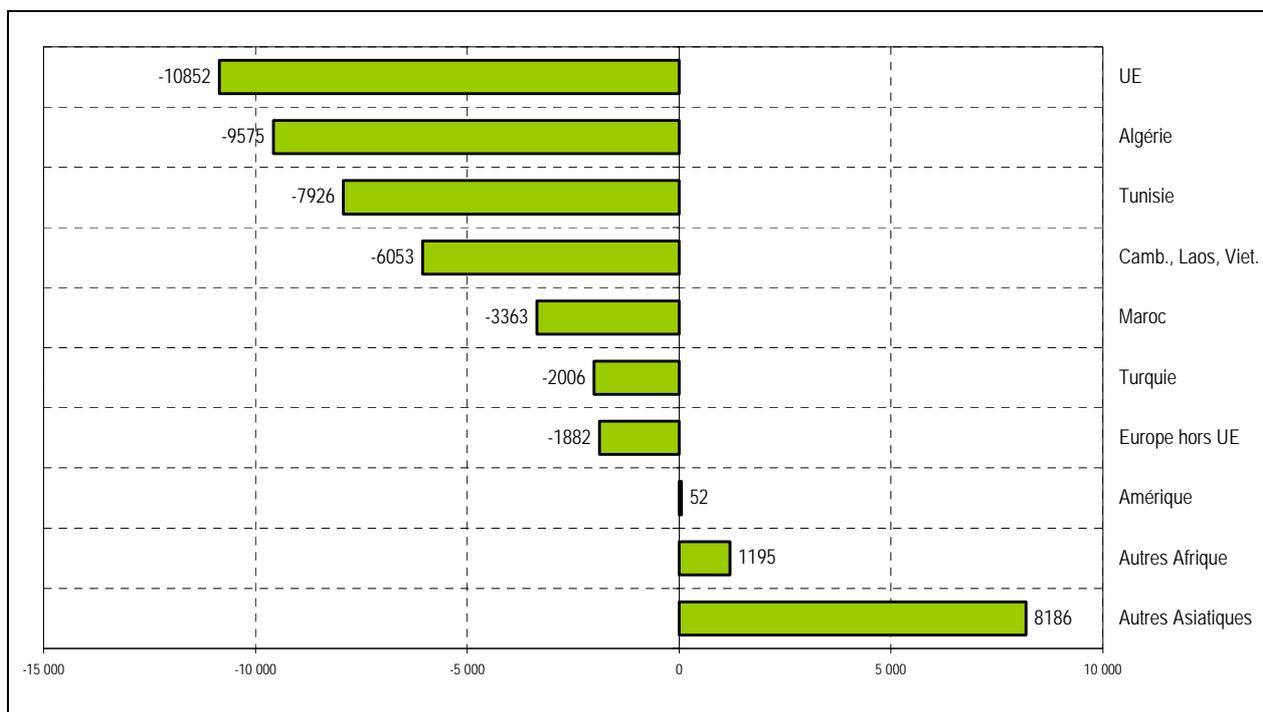
En 1999 sont dénombrés 34 706 étrangers de moins qu'en 1990 : cette baisse s'observe pour les étrangers non communautaires, tout comme pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne (et ce, malgré les accords de Schengen qui facilite l'installation des étrangers communautaires dans l'ensemble de l'Union). Cela dit, les évolutions récentes des effectifs de la population étrangère ont été très contrastées suivant les groupes de nationalités : alors que l'on a constaté une baisse importante des ressortissants des pays du Maghreb et de l'Asie du Sud-Est, la population chinoise s'est fortement accrue dans les années 90 avec de nombreuses arrivées de jeunes actifs. Les Japonais ainsi

que les ressortissants des pays du subcontinent indien et de l'Afrique subsaharienne ont également vu leurs effectifs augmenter durant ces années.

tab. 6. distribution et répartition des étrangers à Paris en 1990 et 1999

	1990		1999		1990-99	
Étrangers communautaires	100 145	4,7%	91 016	4,3%	-9 129	-9,1%
Étrangers non communautaires	240 345	11,2%	214 768	10,1%	-25 577	-10,6%
Total étrangers	340 490	15,8%	305 784	14,4%	-34 706	-10,2%
Population totale	2 151 245	100,0%	2 125 017	100,0%	-26 228	-1,2%

fig. 14. Évolution des effectifs d'étrangers par groupe de nationalités entre 1990 et 1999



3 - Des implantations privilégiées selon la nationalité

L'examen de la localisation des étrangers à Paris selon la nationalité fait apparaître quelques caractéristiques majeures.

- La population étrangère de l'ouest et du centre parisien est tout d'abord surtout composée d'étrangers communautaires :
 - Les Portugais et les Espagnols sont sur-représentés⁵ dans le 16^{ème}, au sud du 17^{ème}, dans le 8^{ème} et dans le 1^{er}, là où les personnels de services directs aux particuliers sont nombreux.
 - Le centre (du 4^{ème} au 7^{ème}) accueille davantage les autres communautaires ainsi que les Américains.

⁵ par rapport à la répartition moyenne des groupes de nationalités dans la population étrangère vivant à Paris

- Dans le 15^{ème}, ce sont les « autres Asiatiques » - c'est à dire les ressortissants des pays asiatiques autres que le Vietnam, le Cambodge, le Laos et la Chine – qui sont beaucoup plus représentés que partout ailleurs. La concentration la plus forte de ce groupe de nationalités est observée dans le secteur du Front de Seine.
- Les Maghrébins et autres Africains composent une part très importante de la population étrangère dans un croissant est parisien (du 18^{ème} au 20^{ème}, du 10^{ème} au 13^{ème}, nord du 17^{ème} et sud du 14^{ème}) :
 - C'est en particulier en périphérie de ce croissant que les proportions de Maghrébins au sein de la population étrangère sont les plus élevées : secteurs de la Porte de Clichy, Goutte d'Or, la Chapelle, Curial-Cambrai, Porte de Pantin, ceinture périphérique du 20^{ème} et du 13^{ème}, quartier de Bercy, sud du Boulevard Brune dans le 14^{ème} et est de la rue Raymond Losserand.
 - Les ressortissants de l'Afrique subsaharienne, quant à eux, sont particulièrement présents dans les secteurs où sont localisés les foyers de travailleurs migrants : ainsi les foyers de travailleurs « Auriol », « Terres aux Curés » dans le 13^{ème}, « David d'Angers » dans le 19^{ème} (nord des buttes Chaumont), « Troènes » dans le 20^{ème}, « Arbustes » à la porte de Vanves, « Marc Séguin » dans le 18^{ème}, pour ne citer qu'eux, abritent des populations majoritairement en provenance des pays du sud du Sahara.
- Dans le secteur des Olympiades, communément appelé « quartier chinois », ce sont les Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens qui forment une très grande partie de la population étrangère.
- Les Chinois, quant à eux, sont à la fois sur-représentés dans un secteur englobant une très grande partie est du 3^{ème} arrondissement, le quartier de Bonne Nouvelle dans le 2^{ème}, les portes Saint Martin et Saint Denis, et dans un secteur plus restreint à Belleville.

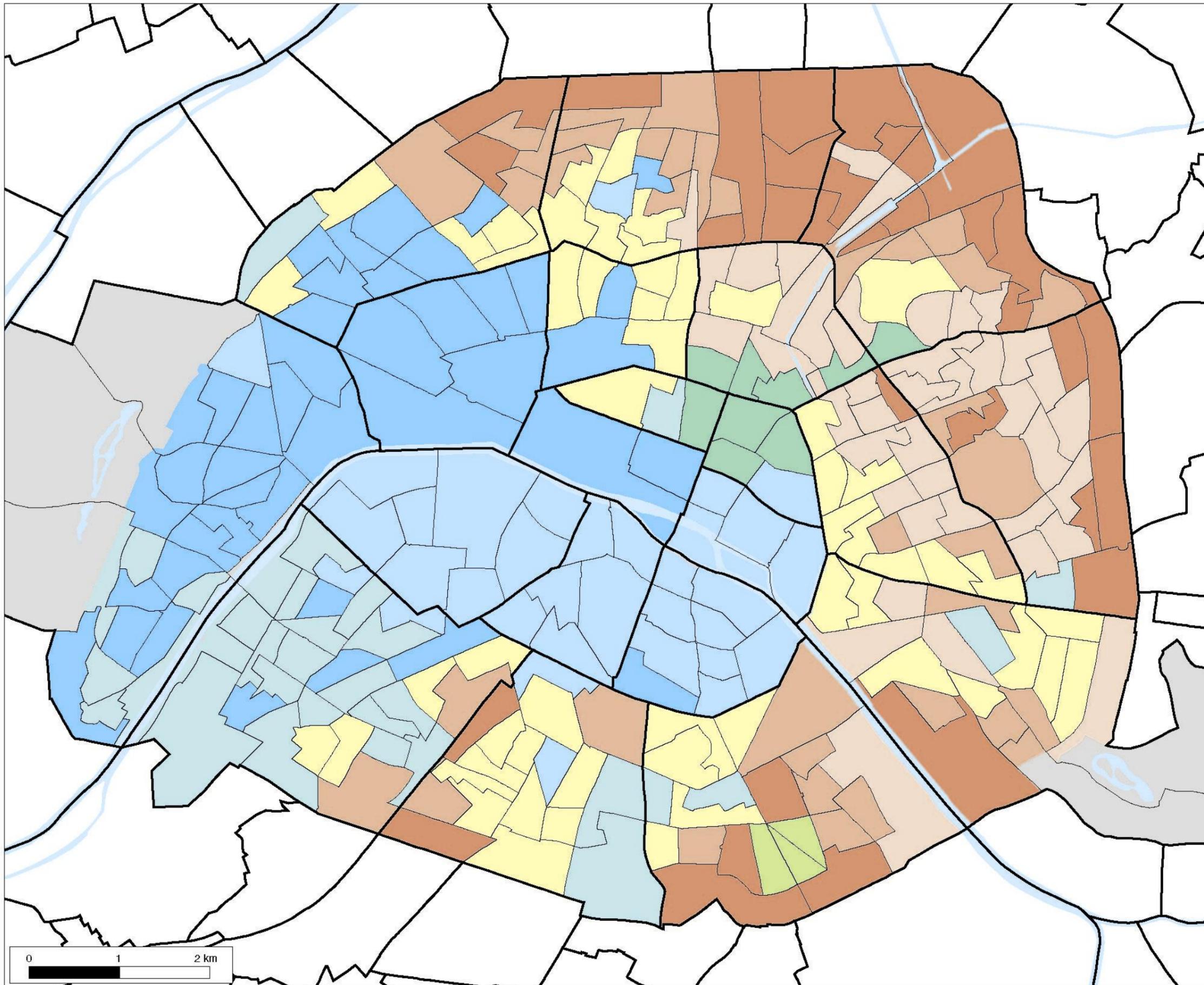
Pour résumer notre propos, nous avons tenté de rassembler ces informations de manière schématique dans le tableau suivant, dont le seul objectif est de représenter les principaux secteurs de « regroupement » de quelques nationalités.

tab. 7. implantation géographique privilégiée de certains groupes de nationalités

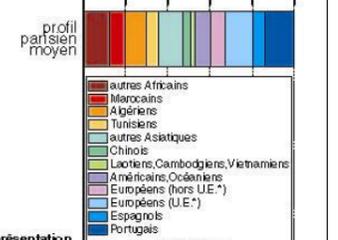
Communautaires	Centre et ouest parisien :
Espagnols Portugais	principalement dans les 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} arrondissements
Autres communautaires	principalement dans le 1 ^{er} , le 8 ^{ème} , le 16 ^{ème} (de manière plus marquée au nord), et au sud du 1 ^{er}
Non communautaires	Nord, Est, et sud parisien :
Pays européens hors U.E.	aucune sur-représentation majeure
Maghrébins	Croissant est parisien et en particulier secteurs de la Porte de Clichy, Goutte d'Or, La Chapelle, Curial-Cambrai, Porte de Pantin, ceinture périphérique du 20 ^{ème} et du 13 ^{ème} , quartier de Bercy, sud du Boulevard Brune dans le 14 ^{ème} et est de la rue Raymond Losserand
Autres Africains	Croissant nord-est parisien et en particulier le nord de la butte Montmartre, plusieurs secteurs du nord du 17 ^{ème} , trisis jouxtant le nord des Buttes Chaumont, secteurs ouest du 13 ^{ème}
Cambodge, Laos, Vietnam	Secteur des Olympiades (13 ^{ème} arrondissement)
Chinois	3 ^{ème} , est du 2 ^{ème} , Portes Saint Martin et Saint Denis, Belleville
Autres Asiatiques	15 ^{ème} , quelques secteurs du sud du 16 ^{ème} , et sud-ouest du 14 ^{ème}
Américains	4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} arrondissements

POPULATION ÉTRANGÈRE SELON LE GROUPE DE NATIONALITÉ 1999 - Paris

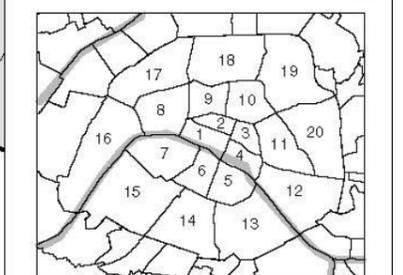
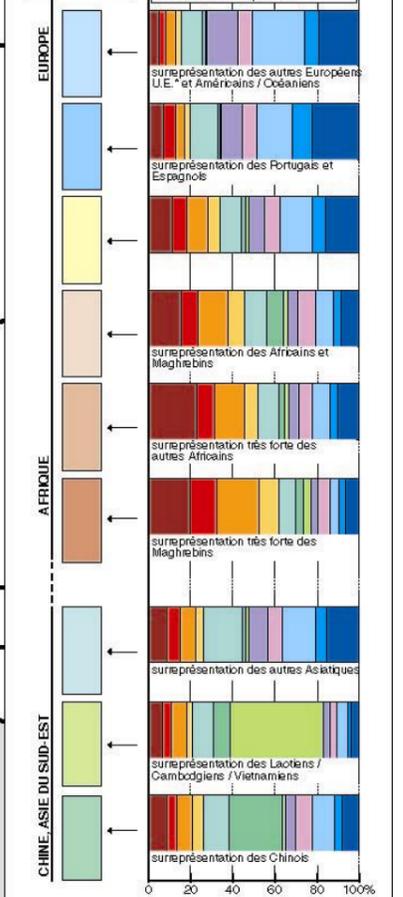
Classement des groupes de triris
selon la répartition des nationalités
dans la population étrangère



0 20 40 60 80 100%

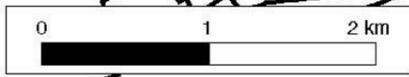


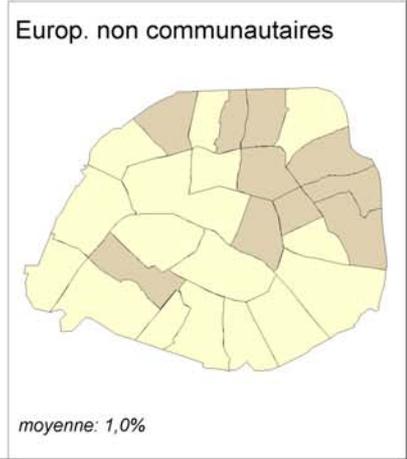
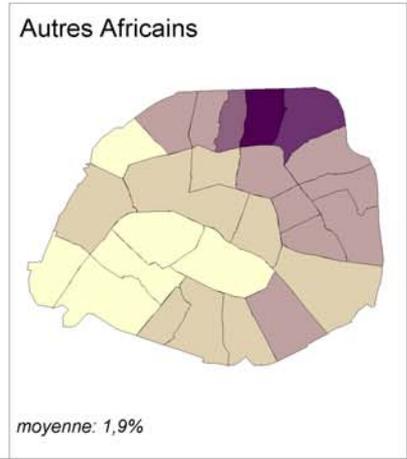
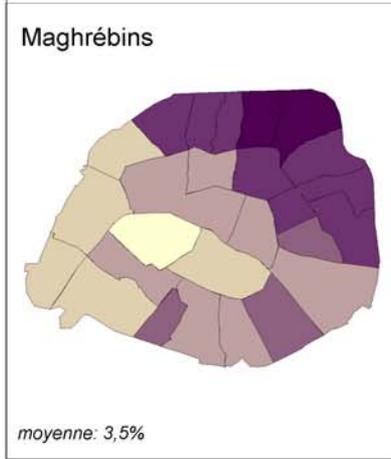
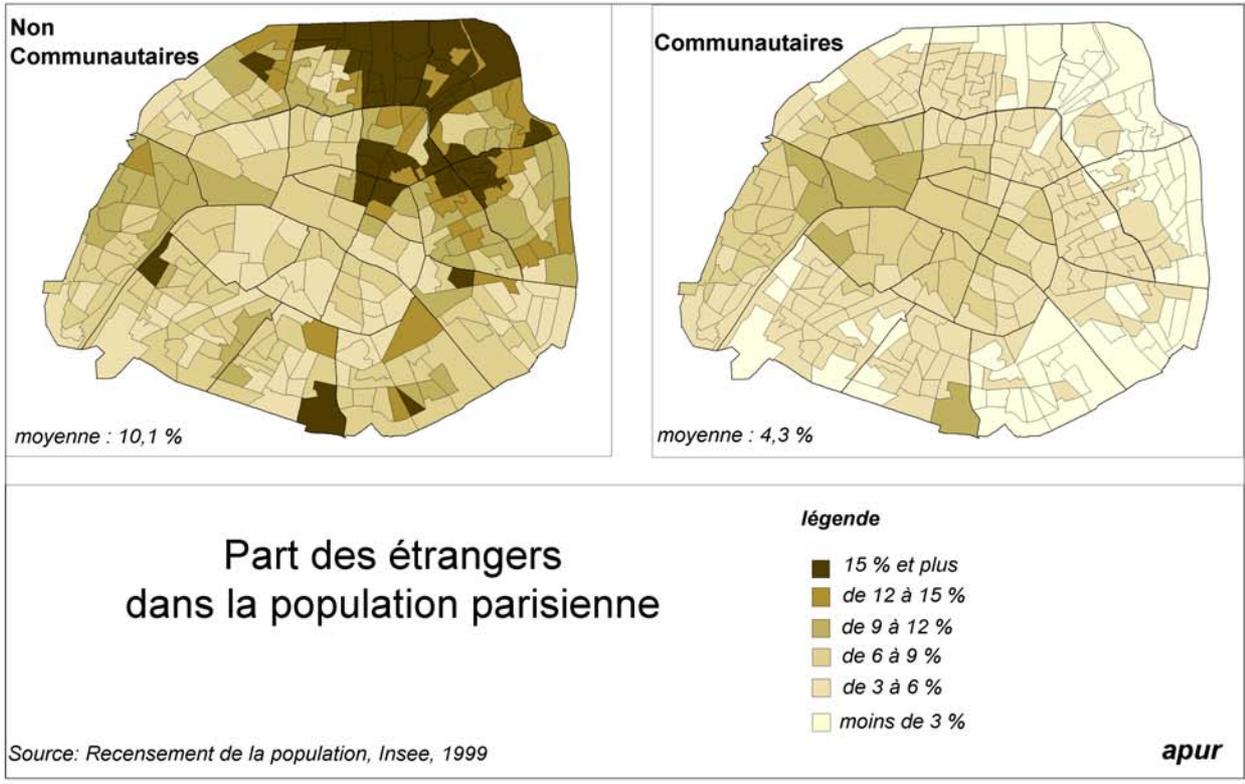
surreprésentation



Source Recensement de la
Population 1999 (INSEE)

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME



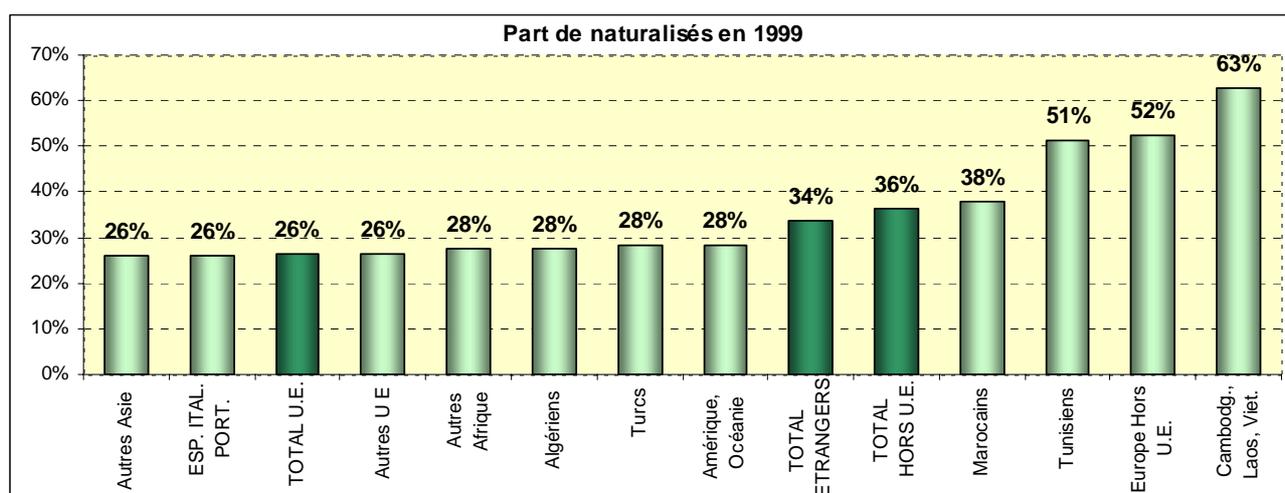


D) LES NATURALISATIONS SELON L'ORIGINE NATIONALE

Il nous a semblé pertinent et utile de porter notre attention sur la population naturalisée en distinguant celle originaire des pays de l'Union, et celle d'origine non communautaire. On constate qu'un tiers de la population d'origine étrangère est naturalisée mais des différenciations très marquées s'observent selon les nationalités :

- 36% des personnes originaires des pays de l'Union Européenne vivant à Paris en 1999 sont naturalisées, soit 10 points de plus que celles originaires des pays de l'Union Européenne (26%).
- Les personnes originaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam sont celles qui sont le plus naturalisées : presque les deux tiers d'entre elles (63%).
- Un Européen non communautaire sur deux a acquis la nationalité française, soit une part identique à celle observée pour les Tunisiens.
- Ces derniers sont plus naturalisés que les personnes originaires des autres pays du Maghreb : ainsi deux Marocains sur cinq et un peu plus du quart des Algériens sont devenus français.

fig. 15. part des naturalisés dans l'ensemble composés des naturalisés et des étrangers selon l'origine nationale à Paris en 1999



tab. 8. Part des naturalisés dans la population d'origine étrangère parisienne en 1999

	pop. d'origine étr.*	étrangers	naturalisés	% naturalis.
TOTAL	461 391	305 784	155 607	33,7%
TOTAL Union Européenne	123411	91 016	32 395	26,2%
Espagne Italie Portugal	87472	64 553	22 919	26,2%
Autres pays de l'U. E.	35939	26 463	9 476	26,4%
TOTAL Pays Hors Union	337980	214 768	123 212	36,5%
Pays européens hors U.E.	44835	21 353	23 482	52,4%
Algérie	45230	32 724	12 506	27,6%
Maroc	37981	23 529	14 452	38,1%
Tunisie	36932	17 984	18 948	51,3%
Autres pays d'Afrique	56434	40 841	15 593	27,6%
Turquie	7210	5 180	2 030	28,2%
Cambodge, Laos, Vietnam	19560	7 280	12 280	62,8%
Autres Asiatiques	60414	44 783	15 631	25,9%
Américains	29384	21 094	8 290	28,2%

*personnes nées avec une nationalité étrangère

**CARACTERISTIQUES
SOCIO-DEMOGRAPHIQUES**

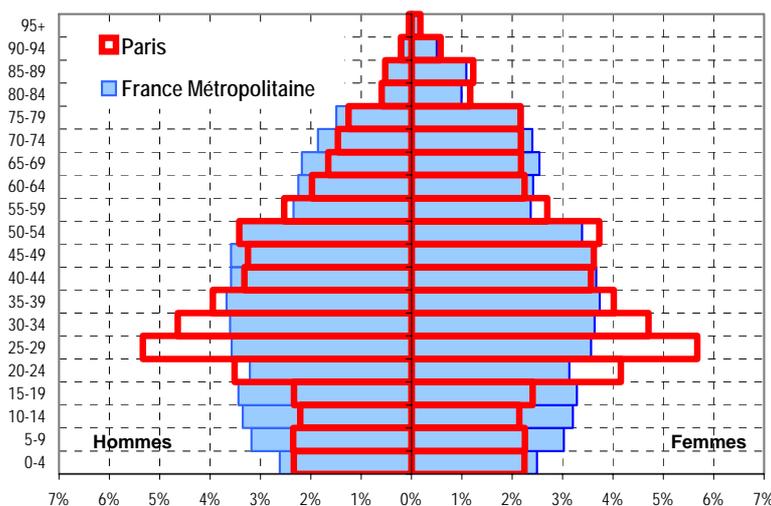
STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

A) LA PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION PARISIENNE

Avant d'étudier les particularités de la structure par sexe et âge de la population étrangère, rappelons tout d'abord celles de la pyramide des âges de la population parisienne. En forme d' « arbre de Noël », elle se distingue particulièrement de celle de la population française métropolitaine par :

- une part beaucoup plus faible d'enfants et de jeunes de moins de 20 ans (18,3 % contre 24,6 %) ;
- une forte prédominance de jeunes adultes (36 % de 20-39 ans contre 28,1 % en France).

fig. 16. pyramide des âges de la population totale à Paris et en France métropolitaine en 1999



Cette forme (a)typique s'explique entre autres par le statut particulier de la capitale, à savoir :

- l'attraction qu'elle exerce sur les étudiants et les jeunes actifs ;
- l'émigration des familles ayant des enfants, trop à l'étroit dans le parc de logement dont elles disposent et/ou préférant des loyers moins onéreux en banlieue ;
- le départ des retraités, principalement en province.

B) LA PYRAMIDE DES AGES DES PARISIENS ETRANGERS

1 - Une pyramide des âges des étrangers particulièrement large aux âges d'activité...

Au sein de la population parisienne, les étrangers présentent une structure par sexe et âge différente de celle des Français de naissance. Les parts de personnes âgées et d'enfants sont encore plus faibles, tandis que les hommes de 30 à 65 ans et les femmes âgées de 30 à 49 ans, c'est à dire les adultes en âge d'activité, sont beaucoup plus représentés, caractéristique d'une population immigrante.

fig. 17. pyramides des âges de la population étrangère et française de naissance à Paris en 1999

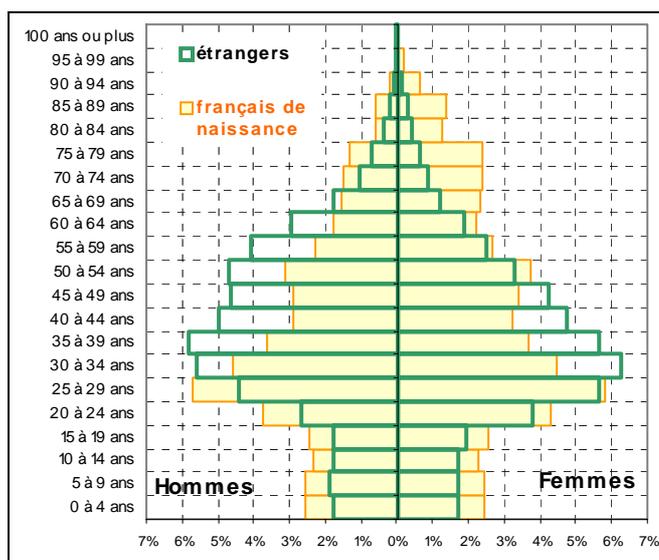
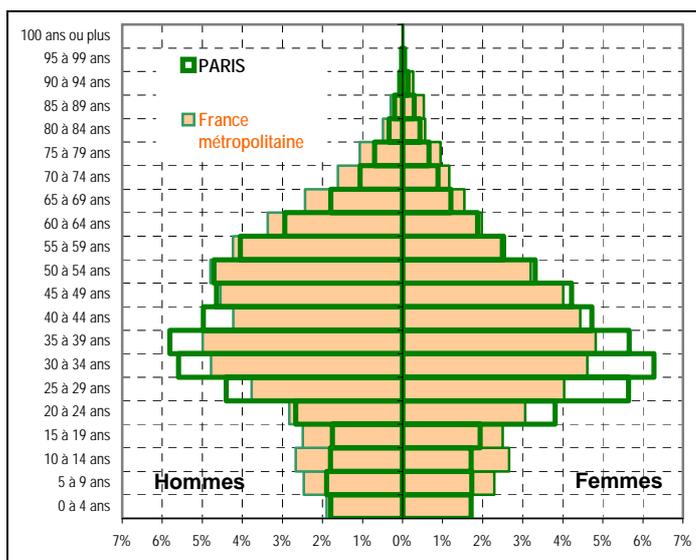


fig. 18. pyramides des âges de la population étrangère à Paris et en France métropolitaine en 1999



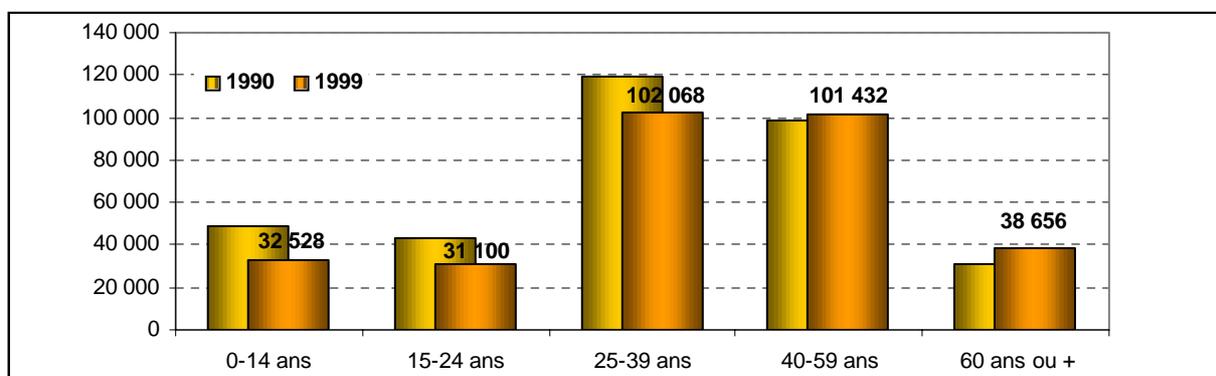
Deux facteurs explicatifs entrent en jeu pour comprendre ces distinctions :

- Tout d'abord, l'histoire de l'immigration en France. Les plus forts contingents d'étrangers arrivés dans les années 60 (qui n'ont pas encore, pour la plupart, dépassé 60 ans), les naturalisations et des retours au pays d'origine à l'âge de la retraite expliquent la faible part des personnes âgées. L'obtention de la nationalité française dès la naissance pour les enfants d'étrangers (jusqu'en 1994) contribue, quant à elle, à une proportion plus faible d'étrangers de moins de 30 ans.
- La population étrangère est d'autre part soumise à l'attraction et à la répulsion de la capitale pour certaines catégories d'âges. Ainsi, par rapport à l'ensemble des étrangers vivant en France, ceux vivant dans la capitale, ville traditionnelle d'accueil, sont très nettement sur-représentés aux âges d'activité tandis que les enfants et les personnes âgées le sont beaucoup moins. Les caractéristiques observées pour la population totale le sont donc également pour la population étrangère.

2 - ... mais une population qui vieillit

La diminution des effectifs des étrangers entre 1990 et 1999 ne touche pas toutes les catégories d'âges. En effet, elle ne touche que les plus jeunes : les enfants (- 33% pour les enfants de moins de 15 ans), les adolescents et les jeunes adultes (- 27% pour la classe d'âge 15 à 24 ans, -14% pour les 25-39 ans). A contrario, les personnes âgées voient leurs effectifs croître (+ 24%). Ce vieillissement de la population étrangère résulte, entre autres, de l'arrivée dans cette classe d'âges des forts contingents d'étrangers ayant immigré en France à partir des années 1950-60 et dont il a été question plus haut. Une grande partie d'entre eux restent vivre dans la capitale où ils ont passé la quasi-totalité de leur vie d'actifs.

fig. 19. répartition par groupe d'âges de la population étrangère à Paris en 1990 et 1999



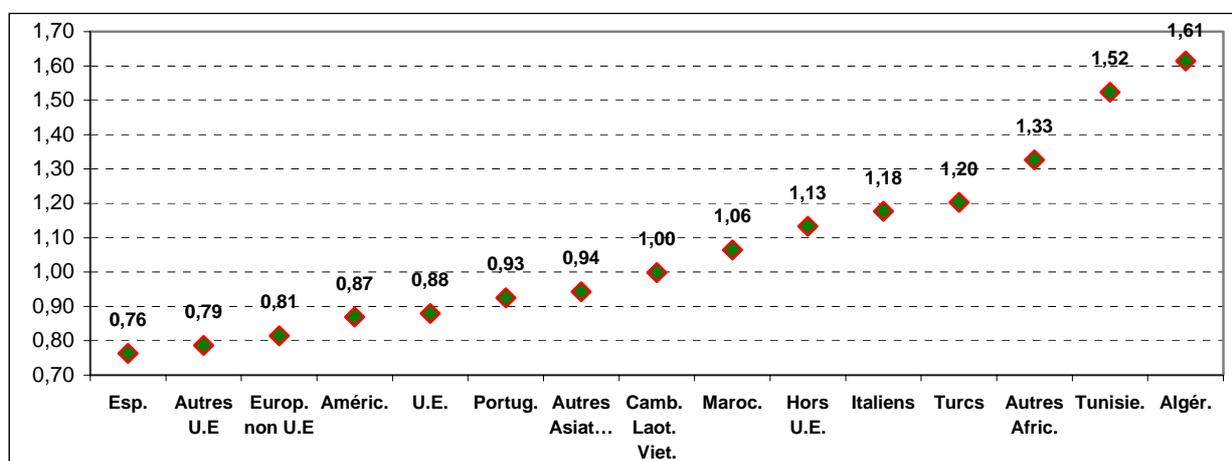
tab. 9. Répartition par groupe d'âges de la population étrangère à Paris en 1990 et 1999

	Etrangers			Non communautaires			Communautaires		
	1990	1999	90-99	1990	1999	90-99	1990	1999	90-99
0-14 ans	48 424	32 528	-33%	37 765	25 207	-33%	10 659	7 321	-31%
15-24 ans	42 450	31 100	-27%	29 305	22 957	-22%	13 145	8 143	-38%
25-39 ans	119 076	102 068	-14%	89 024	72 858	-18%	30 052	29 210	-3%
40-59 ans	99 416	101 432	2%	65 291	69 457	6%	34 125	31 975	-6%
60 ans ou +	31 124	38 656	24%	18 960	24 289	28%	12 164	14 367	18%
Total	340 490	305 784	-10%	240 345	214 768	-11%	100 145	91 016	-9%

3 - Une population étrangère avant tout masculine...

Une autre singularité des étrangers est la prédominance des hommes, le rapport de masculinité (nombre d'hommes rapporté au nombre de femmes) étant de 1,05 contre 0,88 pour l'ensemble des Parisiens et 0,86 pour les Français de naissance. Ce rapport est plus élevé pour l'ensemble des étrangers vivant en France (1,13), du fait d'une répartition différente des grands groupes de nationalités en banlieue et en province, et en particulier d'une plus forte représentation des Maghrébins au sein de la population étrangère. En effet, le rapport de masculinité diffère sensiblement d'un groupe de nationalités à un autre. Il est ainsi très élevé pour les ressortissants des pays du Maghreb, en particulier pour les Algériens (1,61) et les Tunisiens (1,52). Les autres étrangers issus d'une immigration de main d'œuvre, c'est à dire les autres Africains et les Turcs, comptent également plus d'hommes que de femmes, tandis que celles-ci sont plus nombreuses dans les autres groupes de nationalités.

fig. 20. rapport de masculinité selon le groupe de nationalités à Paris en 1999

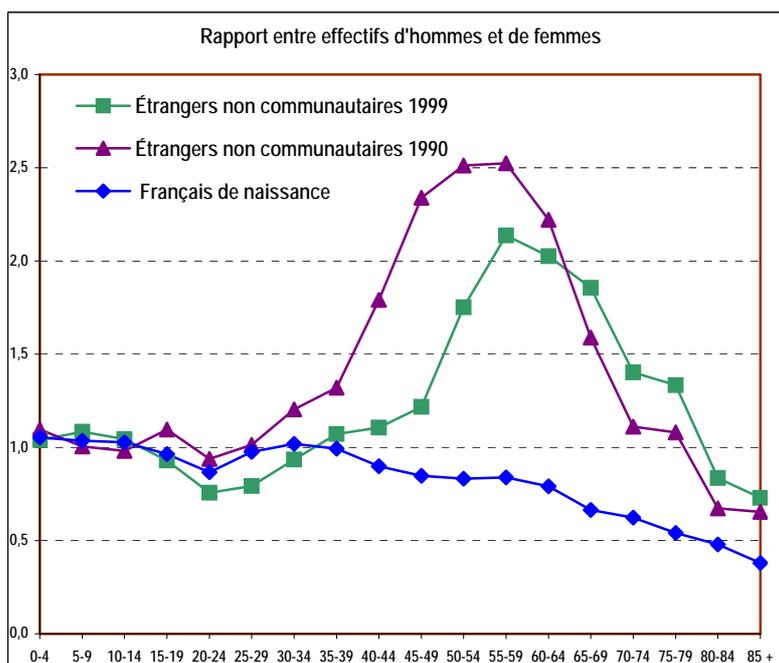


Selon l'âge, cette prédominance culmine chez les non communautaires entre 50 et 70 ans où l'on compte environ deux hommes pour une femme. Cette caractéristique trouve de nouveau son explication dans l'histoire de l'immigration d'après-guerre en France, celle d'une main d'œuvre essentiellement masculine qui n'a pas toujours été suivie par la famille restée «au pays».

4 - ...mais qui se féminise.

Avec la politique du regroupement familial, cette immigration essentiellement masculine a laissé plus de place à une immigration plus mixte et plus familiale. Ainsi, le très fort déséquilibre hommes-femmes constaté pour les générations âgées de 35 à 70 ans en 1990, ne s'est pas renouvelé pour les 35-45 ans, s'est décalé de 10 ans en 1999 mais s'est réduit du fait de quelques retours au pays, de naturalisations et dans une moindre mesure de la mortalité plus importante des hommes à ces âges.

fig. 21. rapport entre effectifs d'hommes et de femmes



De fait, c'est l'ensemble de la population étrangère qui s'est féminisé : le rapport de masculinité est passé de 1,19 à 1,05 entre 1990 et 1999. Pour les ressortissants des pays non communautaires, il est passé de 1,32 à 1,13, tandis que la population communautaire, qui comptait déjà plus de femmes en 1990, compte encore moins d'hommes en 1999 (rapport de 0,92 en 1990 et de 0,88 en 1999). Ce constat est à mettre en relation avec le vieillissement de la population (et la surmortalité masculine qui l'accompagne), mais il s'explique aussi par le fait que les nouveaux immigrés sont davantage des femmes : elles constituent en effet 54% de la population étrangère venue de l'étranger vivre à Paris depuis 1990.

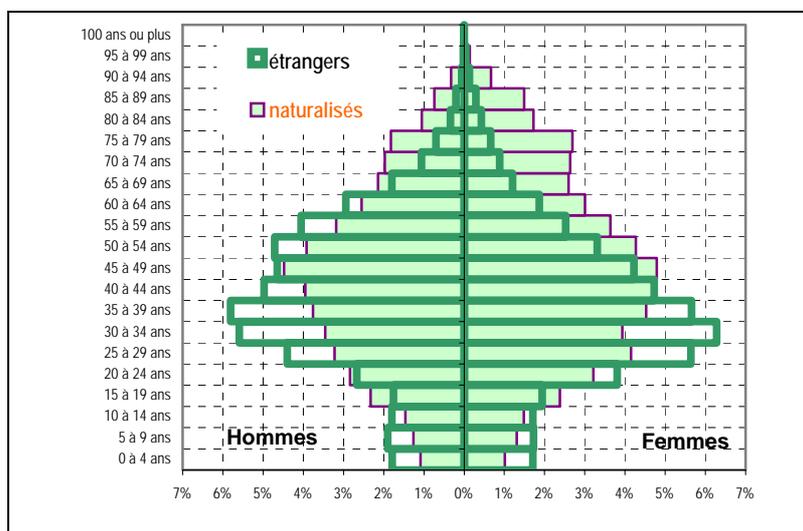
5 - La population naturalisée plus âgée et plus féminine

La population des naturalisés se distingue à plusieurs titres de celle des étrangers. Tout d'abord par sa structure par âge : elle compte proportionnellement beaucoup plus de personnes âgées et l'on n'observe pas, comme pour la population étrangère, une sur-représentation des personnes en âge d'activité.

A cela deux raisons principales :

- La législation tout d'abord : la nationalité française ne peut en effet s'obtenir qu'après plusieurs années passées sur le territoire (5 ans au minimum). Toutes choses égales par ailleurs (si l'âge moyen d'arrivée en France reste stable durant le temps), les naturalisés ne peuvent donc qu'être en moyenne plus âgés que les étrangers, puisque parmi ces derniers, certains ont immigré beaucoup plus récemment.
- Le renoncement au retour ensuite : pendant longtemps, nombre d'étrangers souhaitent pouvoir se réinstaller dans leur pays d'origine plus tard et ne sont donc pas intéressés par la naturalisation. Le temps passant, en raison d'un décalage culturel et/ou économique, beaucoup renoncent à ce retour, à la fois pour eux-même mais aussi pour leurs enfants. Leur demande d'acquisition de la nationalité française ne se fait donc que bien après à leur arrivée, à des âges avancés. Il ressort d'ailleurs d'une enquête de l'INED⁶, « *Biographie et entourage* »⁷, que seuls 16% des étrangers quinquagénaires et sexagénaires souhaitaient retourner « au pays » et que cette intention concerne alors principalement les Espagnols et les Portugais.

fig. 22. pyramide des âges de la population étrangère et naturalisée à Paris en 1999

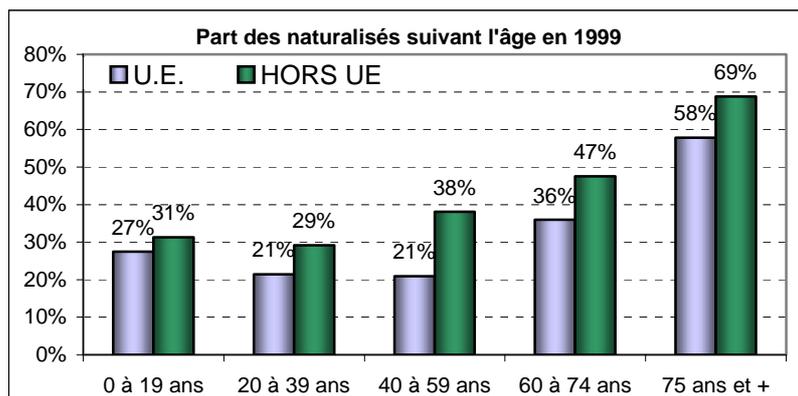


De ce fait, la part des naturalisés dans la population d'origine étrangère est sensiblement plus élevée aux âges avancés. Ainsi, 7 personnes originaires de pays non communautaires de plus de 75 ans et 6 originaires de pays de l'Union Européenne sur 10 sont naturalisées contre respectivement 3 et 2 pour les jeunes adultes âgés de 20 à 39 ans. Ces derniers constituent le groupe d'âge où les taux de naturalisation sont les moins élevés.

⁶ INED : Institut National des Etudes Démographiques

⁷ « Biographie et Entourage », enquête collectée en 2000-2001 ayant analysé les intentions de mobilité des parisiens âgés de 50 à 70 ans

fig. 23. part des naturalisés à Paris dans l'ensemble étrangers+naturalisés suivant l'âge en 1999

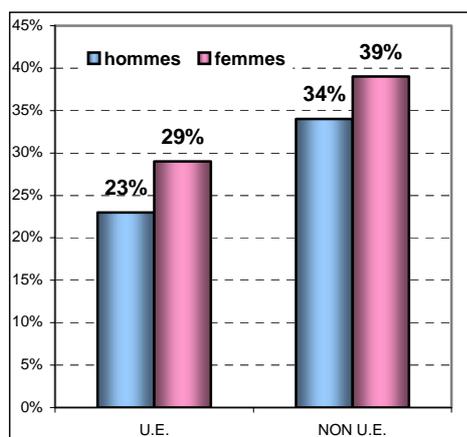


L'autre caractéristique de la population naturalisée est la prédominance de femmes, le rapport de masculinité étant de 0,84 contre 1,05 pour les étrangers. Le fait que, parmi les naturalisés, la part des personnes âgées est plus forte que pour la population étrangère est l'un des facteurs explicatifs de cette prédominance, les personnes âgées étant majoritairement des femmes. Mais il semble également que la démarche de naturalisation soit plus souvent entreprise par les femmes que par les hommes.

En conséquence la part des naturalisés parmi les femmes d'origine étrangère est de 5 à 6 points plus élevée que celle des hommes : respectivement 39% des femmes originaires de pays non communautaires contre 34% des hommes et 29% des femmes originaires de l'Union Européenne contre 23% des hommes. Les différences de naturalisations entre femmes et hommes les plus marquées s'observent pour les Tunisiens (10 points d'écart), les personnes originaires des pays l'Union Européenne autres que le Portugal, l'Espagne et l'Italie (9 points de différence) ainsi que pour les Algériens (7 points).

Part des naturalisés dans la population d'origine étrangère à Paris en 1999

fig. 24. selon le sexe



tab. 10. selon le sexe et le groupe de nationalités

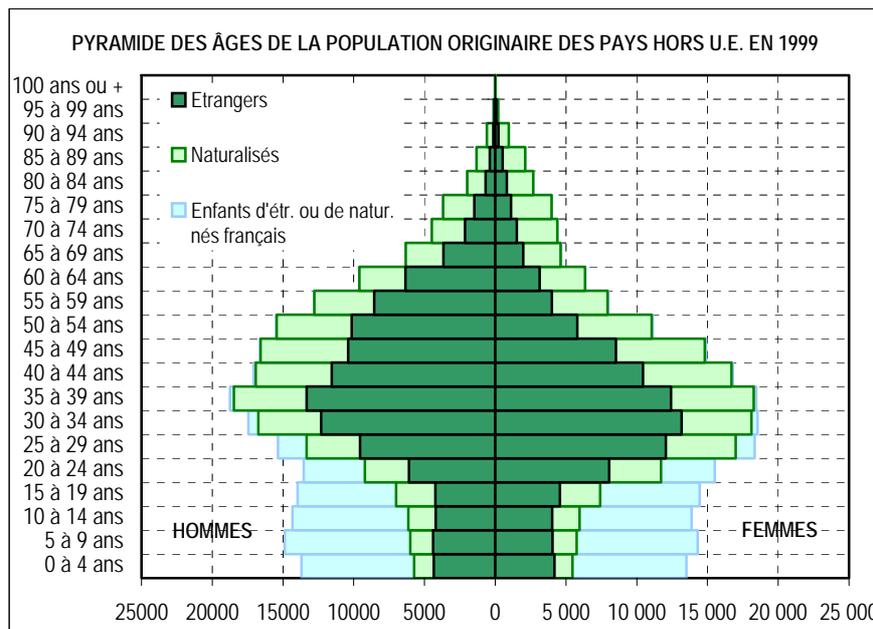
	hommes	femmes	différence
ETRANGERS	31,2%	36,2%	5,0
Communautaires	22,8%	29,1%	6,3
Esp. Ital. Port.	23,4%	28,6%	5,2
Autres U E	21,0%	30,1%	9,1
Non Communautaires	33,9%	39,2%	5,3
Pays européens non U.E.	49,6%	54,4%	4,8
Algériens	24,6%	32,1%	7,5
Marocains	36,5%	39,6%	3,1
Tunisiens	46,6%	57,1%	10,6
Autres Africains	25,5%	30,2%	4,7
Turcs	26,1%	30,5%	4,3
Cambodg., Laos, Viet.	61,6%	63,9%	2,4
Autres Asiatiques	26,3%	25,4%	-0,9
Américains, océaniens	25,6%	30,3%	4,7

C) LES STRUCTURES PAR SEXE ET AGE SELON LES GROUPES DE NATIONALITES

La part des enfants dans la pyramide des âges des étrangers et des naturalisés est très faible. Ce résultat ne nous paraît pas correspondre à une réalité qui s'avère autrement plus complexe. Pour mieux appréhender cette réalité, il nous a semblé important de signaler la présence des enfants **nés français** d'étrangers ou de naturalisés (représentés en gris-bleu sur les pyramides des âges suivantes). En effet si l'on tient compte de ces enfants, la silhouette de la pyramide des âges diffère sensiblement de celles présentées plus haut. L'existence de situations très diverses au sein de mêmes familles en terme de nationalité est un paramètre important, complexe et qu'il convient d'examiner dans toute étude sur les processus d'intégration.

D'autre part, la distinction entre les trois catégories suivantes : étrangers, naturalisés, enfants d'étrangers et de naturalisés (présents dans les ménages) sur une même pyramide des âges permet de faire ressortir quelques données importantes concernant la naturalisation et de faire apparaître quelques différences qui s'observent selon les groupes de nationalités.

fig. 25. pyramide des âges de la population originaire des pays hors Union européenne à Paris en 1999 ⁸



La silhouette de la pyramide des âges des étrangers non communautaires (en vert foncé) est profondément modifiée lorsqu'on y ajoute les naturalisés et les enfants d'étrangers ou de naturalisés : ces derniers, sont en effet nombreux et, pour la très grande majorité, nés français. En proportion, les personnes originaires des pays non communautaires ont bien plus d'enfants qu'en moyenne parisienne, ce qui sera à confirmer au regard de la structure des ménages.

⁸ En vert foncé sont représentés les effectifs d'étrangers.

S'ajoutent les effectifs de naturalisés (vert clair) puis s'ajoutent les effectifs d'enfants (nés français) d'étrangers ou de naturalisés* (en gris-bleu) à titre indicatif. En effet seuls ceux vivant avec leurs parents sont repérables par le recensement de la population, d'où un déficit parfois observé des classes d'âge 20-24 ans et 25-30 ans.

* enfants présents dans un ménage dont la personne de référence est étrangère ou naturalisée.

Cette pyramide illustrerait en partie les étapes d'immigration des non communautaires :

- arrivée sur le territoire français de jeunes en âge d'activité sans enfant,
- installation et fondation d'une famille ensuite.

1 - La population originaire des pays communautaires : plus féminine, plus âgée et peu d'enfants...

La situation des personnes originaires des pays communautaires est sensiblement différente. Il s'agit d'une population plus âgée et, comme nous l'avons vu, plus féminine que la population non communautaire. Elle se caractérise par de faibles effectifs d'enfants (même en ajoutant ceux nés français), et par des effectifs par classe d'âges relativement semblables entre 25 et 59 ans, avec cependant des effectifs plus nombreux de femmes de 30 à 34 ans et des effectifs de quadragénaires un peu moins élevés. Elle met également en évidence la plus faible part des naturalisés que chez les non communautaires (respectivement 26,2% contre 36,5%).

fig. 26. pyramide des âges de la population originaire des pays de l'Union Européenne à Paris en 1999

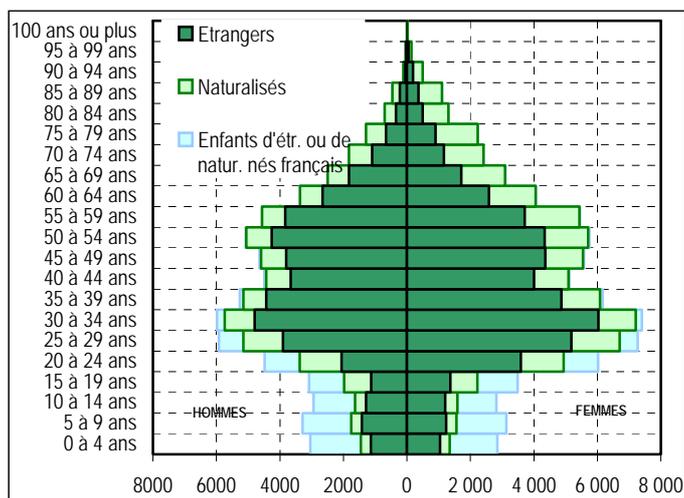
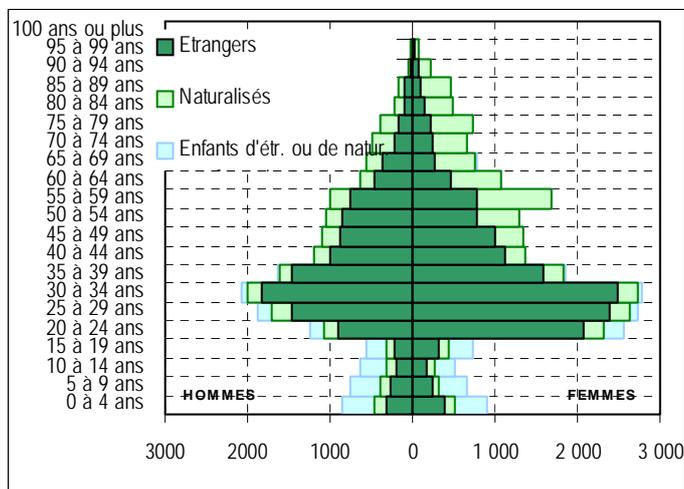


fig. 27. pyramide des âges de la population originaire des pays de l'Union Européenne autres que Espagne Portugal et Italie à Paris en 1999

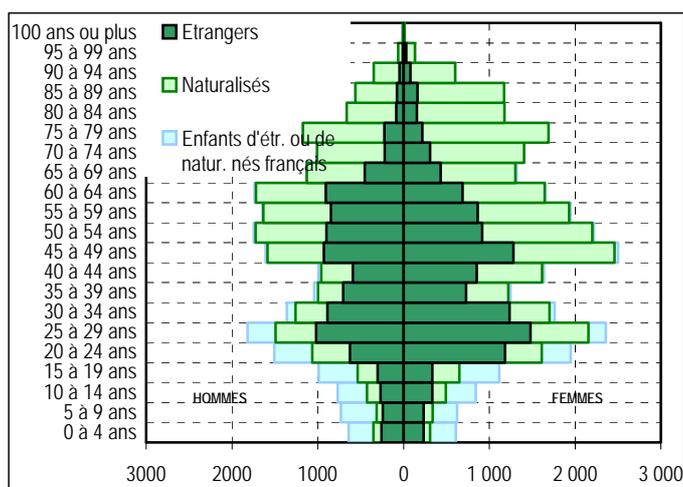


Parmi cette population européenne, composée à plus de 70% d'Espagnols, de Portugais et d'Italiens, les ressortissants d'autres pays de l'Union Européenne, essentiellement des jeunes adultes, se distinguent par la sur-représentation très nette des femmes de 20 à 35 ans, et la sous-représentation accentuée des enfants et des personnes âgées.

2 - Les ressortissants des pays européens non communautaires : une population vieillissante, dont la moitié est naturalisée

La population originaire des pays européens non communautaires se caractérise avant tout par des effectifs très nombreux de personnes âgées de plus de 45 ans et des parts de naturalisation particulièrement élevées à ces âges : après 50 ans la moitié des originaires sont naturalisés, après 75 ans, 85%. Comme la grande majorité des enfants de ces naturalisés ont atteint l'âge adulte et ne vivent donc plus chez leurs parents, ils n'apparaissent pas sur la pyramide des âges présentée ci dessous.

fig. 28. pyramide des âges de la population originaire des pays d'Europe hors Union Européenne à Paris en 1999



Cette pyramide semble mettre en évidence deux générations d'immigrants :

- La première, âgée de plus de 45 ans et issue d'une immigration massive d'avant guerre et de l'immédiat après-guerre (des Polonais, entre autres), avec le temps, s'est en grande partie naturalisée.
- Quant à la seconde, elle semble être le fait d'une immigration de jeunes en âge d'activité (20-35 ans) dont les effectifs sont autrement plus faibles que ceux des immigrants de la première génération. Ils ont d'autre part très peu d'enfants, tout comme les autres Européens.

3 - La population d'origine algérienne issue d'une immigration masculine vieillissante, et relativement peu naturalisée

Liée à l'histoire de l'immigration algérienne dont nous avons parlé, la pyramide des âges des Algériens (en vert foncé sur le graphique) se caractérise par une sur-représentation très nette d'hommes âgés de 50 à 75 ans (on compte, pour ce groupe d'âge, trois hommes pour une femme) et une sous-représentation d'enfants du fait de la nationalité française pour les enfants d'immigrés nés sur le territoire français (repérables en gris bleu). Comme nous l'avons déjà signalé, cela masque une réalité bien différente, ces derniers sont en effet proportionnellement très nombreux.

Cette population d'Algériens (toujours étrangers) vieillit : en effet, alors que les groupes d'âges de 0 à 59 ans diminuent depuis 1990, les personnes âgées voient leurs effectifs sensiblement augmenter (+51% pour les 60-79 ans, +62% pour les 80 ans et plus).

fig. 29. pyramide des âges de la population d'origine algérienne à Paris en 1999

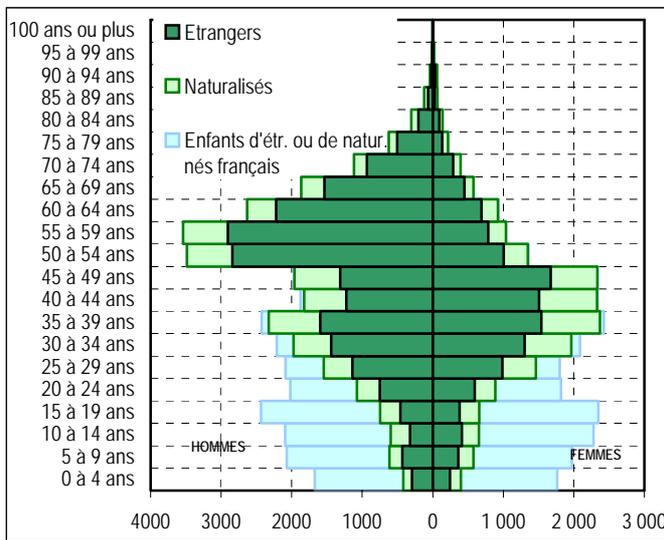


fig. 30. structure par âge de la population algérienne à Paris en 1990 et 1999

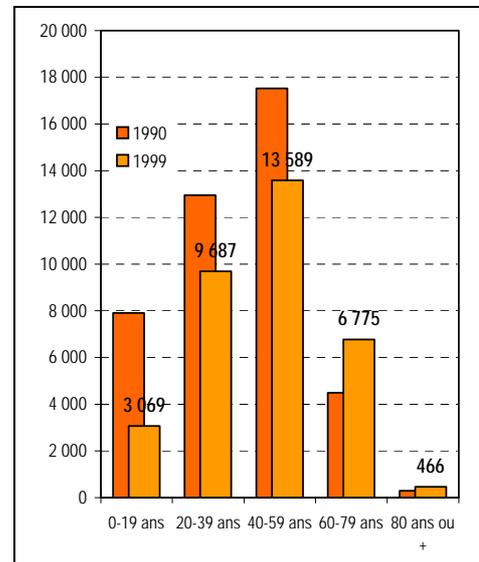
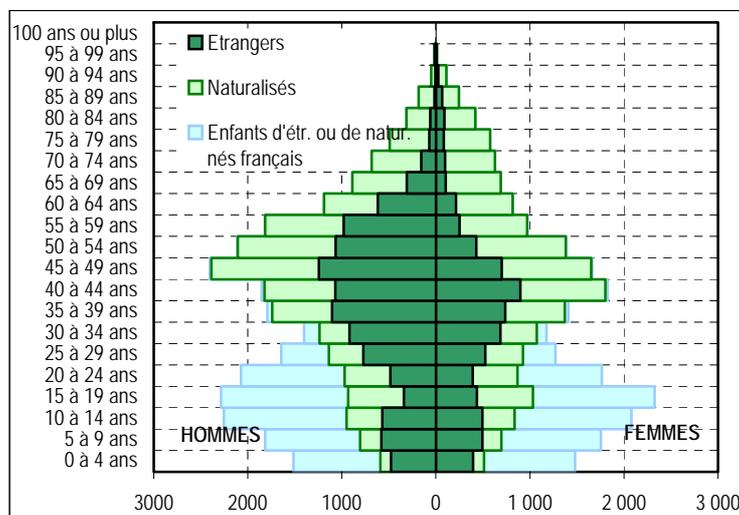


fig. 31. pyramide des âges de la population d'origine tunisienne à Paris en 1999

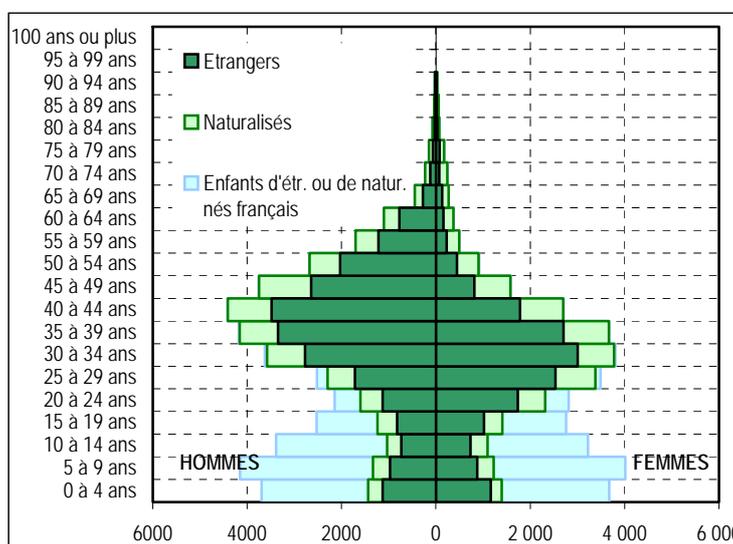


Cette pyramide met d'autre part en évidence la faible proportion de personnes naturalisées, contrairement à la population d'origine tunisienne. Celle-ci, également issue d'une immigration majoritairement masculine, est en effet pour moitié naturalisée. Tout comme la population d'origine algérienne, elle se caractérise par de nombreux effectifs d'enfants nés français.

4 - Les ressortissants d'Afrique Subsaharienne : une population plus masculine, et beaucoup d'enfants nés français

La population originaire des autres pays d'Afrique, plus masculine également se distingue par une distribution par âge très différenciée selon le sexe. S'observe une sous représentation des personnes âgées, en particulier des femmes, dont les effectifs sont très peu nombreux dès 45 ans. Après cet âge sont comptés près de quatre hommes pour une femme. Cette population a d'autre part beaucoup d'enfants, dont la très grande majorité sont nés français.

fig. 32. pyramide des âges de la population originaire des pays d'Afrique subsaharienne à Paris en 1999



5 - Les ressortissants du Laos, du Cambodge et du Vietnam : une immigration en voie de naturalisation

La pyramide des âges de la population originaire du Laos, du Vietnam et du Cambodge met en évidence l'importance des naturalisations (63%). La comparaison des structures par âge de 1990 et de 1999 laisse d'autre part à penser que de nombreuses naturalisations sont récentes. En effet, d'une part, les effectifs globaux des personnes toujours étrangères ont nettement diminué depuis 1990 (-43%), d'autre part, on ne retrouve pas en 1999 les effectifs très nombreux des 20-39 ans observés en 1990, effectifs qui devraient alors se distribuer entre les groupes d'âges 20-39 ans et 40-59 ans. Seules de nombreuses naturalisations peuvent expliquer l'importance de cette différence d'effectifs. In fine, on observe un vieillissement de la population toujours étrangère du à la baisse beaucoup plus importante des effectifs d'enfants et de jeunes adultes et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des personnes âgées de plus de 80 ans.

fig. 33. pyramide des âges de la population d'origine cambodgienne laotienne ou vietnamienne à Paris en 1999

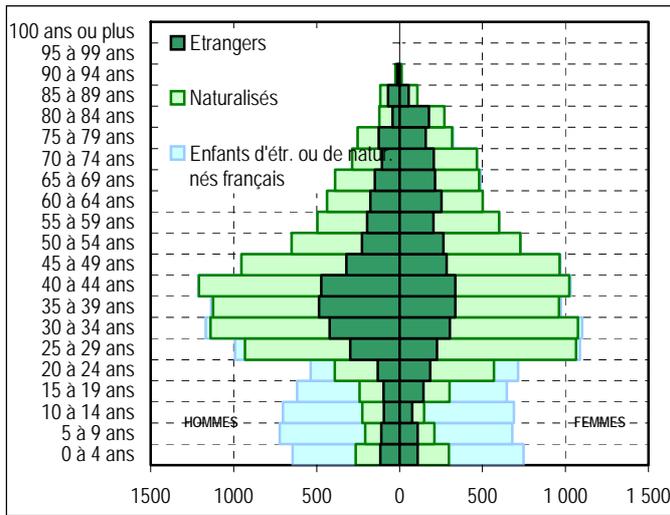
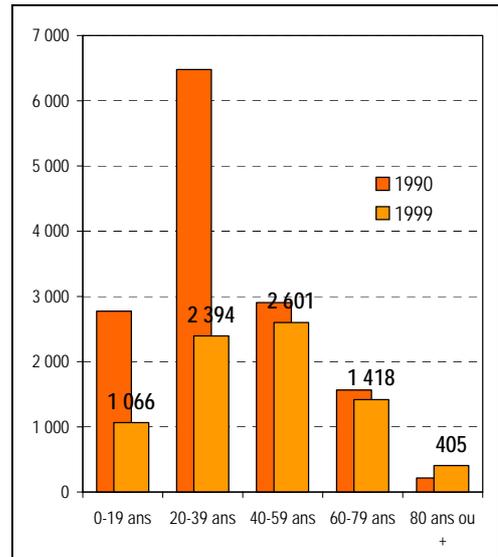


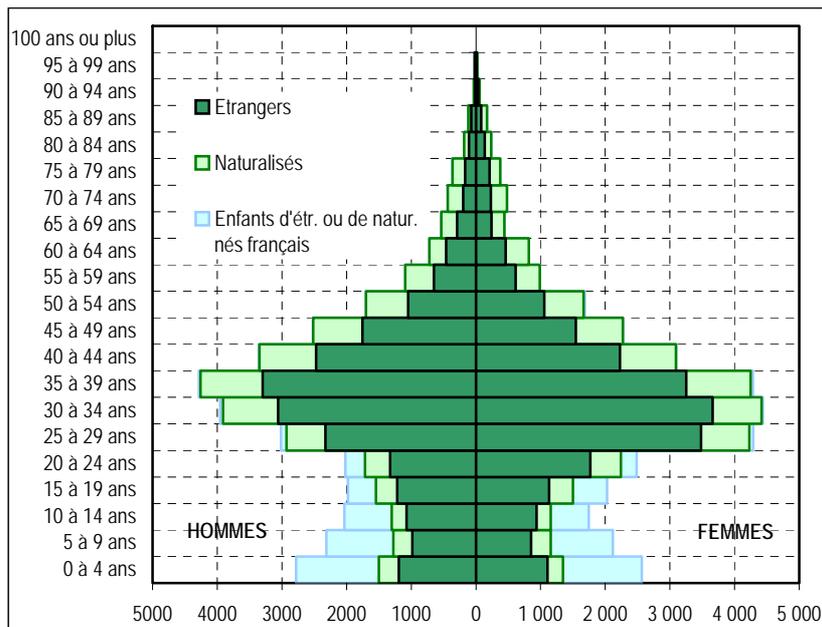
fig. 34. structure par âge de la population cambodgienne, laotienne ou vietnamienne à Paris en 1990 et 1999



6 - Les autres Asiatiques : une immigration de jeunes adultes en âge d'activité

L'ensemble des ressortissants des autres pays asiatiques présente une structure par sexe et âge très différente de celle des Laotiens, Vietnamiens et Cambodgiens : en moyenne plus jeunes, ils comptent très peu de personnes âgées et sont sur-représentés entre 25 et 40 ans. La pyramide des âges (très dissemblable de la pyramide parisienne) indique clairement une arrivée de jeunes actifs des deux sexes.

fig. 35. pyramide des âges de la population originaire des autres pays d'Asie à Paris en 1999



Mais cette situation masque des réalités un peu différentes selon les nationalités : chez les Japonais, les femmes sont en effet presque deux fois (1,9) plus nombreuses que les hommes et cette sur-représentation des femmes s'accroît depuis 1990 puisque ce rapport était alors de 1,3. On assiste en effet à une arrivée importante de jeunes femmes avec doublement de leur effectif entre 1990 et 1999 pour celles âgées de 20 à 39 ans.

*

* *

LES MENAGES ET LES FAMILLES ETRANGERES

L'INSEE distingue deux grandes catégories de populations : la population des ménages - c'est à dire l'ensemble des occupants d'une résidence principale et qui constitue la majorité de la population (97,7% à Paris) - et la population hors ménage, dont on peut signaler dès à présent la forte proportion observée chez les étrangers non communautaires. Avant d'y revenir, intéressons-nous aux 151 000 ménages étrangers⁹ vivant dans la capitale (dont les deux tiers sont non communautaires : 102 000 contre 49 000 communautaires) à travers leur taille et leur structure.

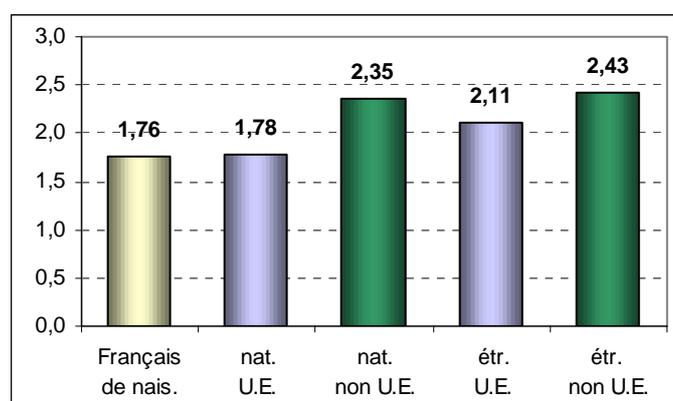
A) LE NOMBRE DE PERSONNES PAR MENAGE

1 - La taille moyenne des ménages étrangers supérieure à celle des ménages français

Les ménages ont toujours été beaucoup plus petits à Paris qu'ailleurs. Leur taille moyenne dans la capitale y est de 1,87 personnes contre 2,37 en Île-de-France et 2,40 en France. Cette moyenne parisienne s'explique par une part très importante de ménages d'une personne : 52 % de l'ensemble des ménages contre 31 % en France. Les grands ménages (de 4 personnes ou 5 personnes ou plus) sont quant à eux moitié moins nombreux qu'en France et qu'en Île-de-France (respectivement 7 % contre 14 % et 11 % contre 22 %).

Si, dans la capitale, les ménages sont donc, en moyenne, petits, leur taille diffère sensiblement selon la nationalité ou l'origine de la personne de référence : les étrangers (et en particulier les non communautaires) vivent plus nombreux au sein d'un même logement que les Français de naissance. Ainsi les ménages non communautaires regroupent en moyenne 2,43 personnes contre 2,11 pour les ménages communautaires et 1,76 pour les Français de naissance.

fig. 36. nombre moyen de personnes par ménage selon la nationalité ou l'origine à Paris en 1999

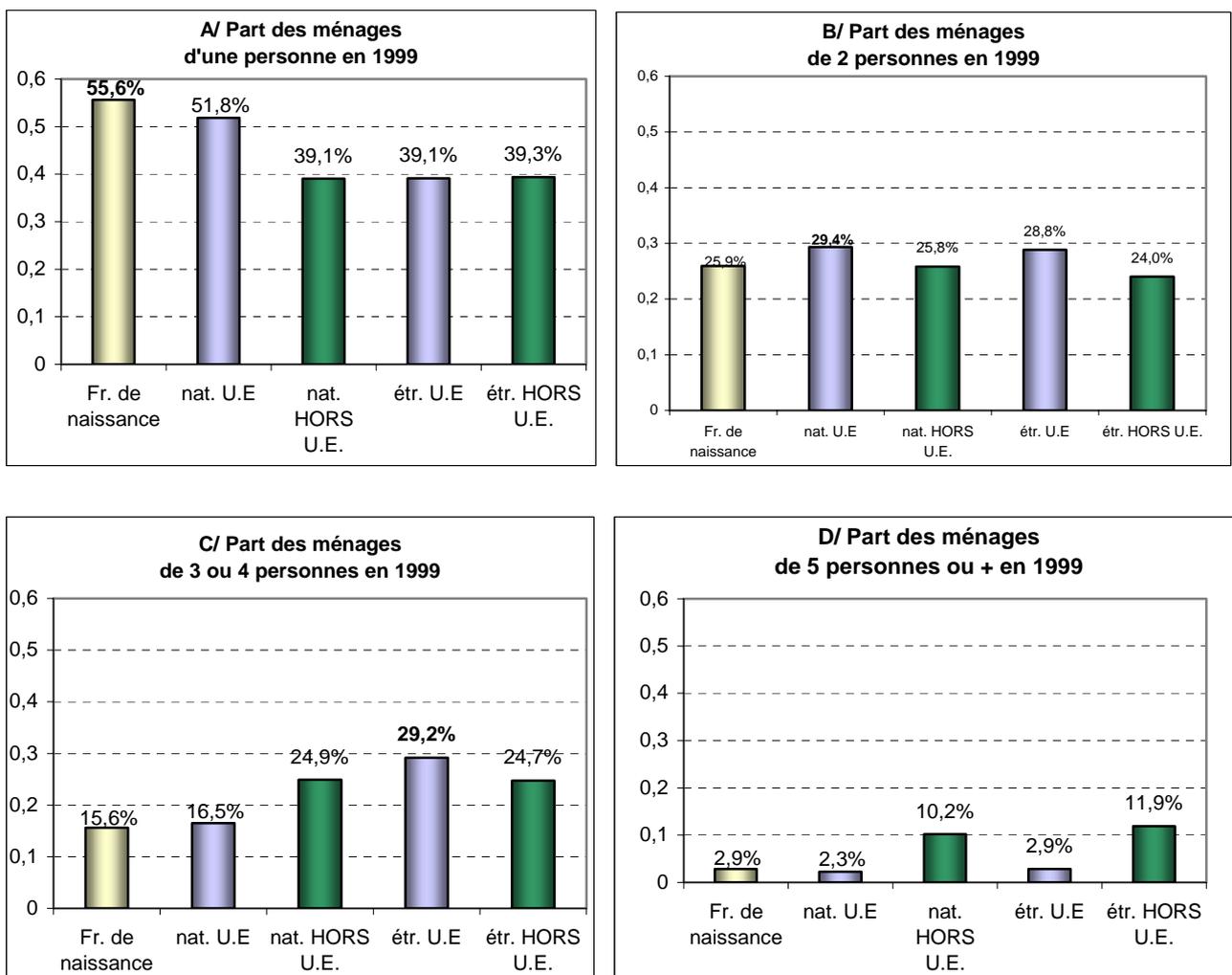


⁹ Est qualifié de ménage étranger, un ménage dont la personne de référence est étrangère. La détermination de cette personne de référence se fait selon des critères de sexe, d'âge et d'activité. Il correspond, en règle général, à l'homme le plus âgé des actifs du ménage. Signalons qu'au sein d'un ménage dont la personne de référence est étrangère, les autres individus – les enfants par exemple – peuvent ne pas être de nationalité étrangère.

Cela s'explique par une répartition des ménages selon le nombre de personnes très différente :

- La part des ménages d'une personne est tout d'abord beaucoup plus faible chez les étrangers, qu'ils soient de l'Union européenne ou non : deux sur cinq contre plus de la moitié des ménages chez les Français de naissance.
- Les ressortissants de l'Union Européenne sont quant à eux plus nombreux à vivre dans des ménages de deux personnes que les Français de naissance. En revanche, ceux des pays non communautaires le sont moins.
- On constate d'autre part que les ménages de trois ou quatre personnes ont une part plus importante chez les étrangers non communautaires et plus encore chez les étrangers communautaires.
- Enfin, la taille supérieure des ménages communautaires s'explique essentiellement par une très forte représentation des grands ménages, c'est à dire de 5 personnes ou plus. En effet, alors que ces ménages ne constituent que 2,9% des ménages de Français de naissance, leur part atteint 11,9% chez les non communautaires.

fig. 37. Répartition des ménages selon le nombre de personnes et la nationalité de la personne de référence du ménage à Paris en 1999



Selon les groupes de nationalités, ce sont les Africains du sud du Sahara, les Tunisiens et les Turcs qui vivent les plus nombreux au sein d'un même logement, la taille moyenne de leur ménage avoisinant 2,8 personnes. Cette singularité tient surtout au fait, chez les Turcs, que ce sont ceux qui vivent le moins seuls (trois sur dix), et chez les Tunisiens, au fait que ce sont ceux qui vivent le plus en grands ménages (deux ménages tunisiens sur dix est composé d'au moins cinq personnes).

2 - Taille des ménages des naturalisés : une différenciation très marquée selon l'origine

La taille moyenne des ménages de naturalisés originaires de l'Union Européenne est très proche de celle des ménages des Français de naissance (1,78 personne par ménage contre 1,76) tout comme leur structure, même si la part des personnes vivant seules est un peu inférieure et celle des ménages de deux personnes, supérieure.

En revanche, taille et structure des ménages des naturalisés originaires des pays non communautaires sont très semblables à celles de la population étrangère originaire des mêmes pays. Les Français d'origine tunisienne ou d'Afrique Subsaharienne sont, parmi les naturalisés, ceux qui sont les plus nombreux dans leur logement, avec une taille proche de celles des étrangers des mêmes nationalités.

tab. 11. répartition des ménages selon leur taille et la nationalité de la personne de référence

	ménages	1 pers	2 pers	3-4 pers	5 pers ou +	pop des ménages selon la nationalité de la pers. de réf.	Nb moyen pers./ men
Ensemble Paris	1 110 602	52,4%	25,9%	17,6%	4,1%	2 076 858	1,87
Français de naissance	878 727	55,6%	25,9%	15,6%	2,9%	1 544 927	1,76
Ensemble Etrangers	150 663	39,3%	25,6%	26,2%	9,0%	350 577	2,33
Communautaires	48 858	39,1%	28,8%	29,2%	2,9%	103 271	2,11
Portugais, esp., ital.	33 186	31,5%	29,3%	35,9%	3,3%	76 393	2,30
Autres communautaires	15 672	55,1%	28,0%	15,1%	1,8%	26 878	1,72
Non Communautaires	101 805	39,3%	24,0%	24,7%	11,9%	247 306	2,43
Autres européens	10 822	43,3%	33,1%	21,1%	2,5%	21 009	1,94
Algériens	18 667	43,4%	21,4%	21,8%	13,4%	44 593	2,39
Marocains	11 527	42,7%	23,2%	20,0%	14,1%	27 839	2,42
Tunisiens	8 768	35,9%	20,7%	22,8%	20,6%	24 350	2,78
Autres Africains	17 047	35,3%	22,1%	25,2%	17,3%	47 534	2,79
Turcs	2 265	29,1%	21,6%	34,2%	15,1%	6 259	2,76
Laotiens Viet. Camb.	3 172	30,4%	25,0%	30,6%	14,0%	8 375	2,64
Autres Asiatiques	18 901	35,5%	22,3%	33,0%	9,2%	46 303	2,45
Américains, Océaniens	10 636	45,7%	29,3%	20,8%	4,2%	21 044	1,98

tab. 12. Répartition des ménages des naturalisés selon leur taille et l'origine de la personne de référence

	ménages	1 pers	2 pers	3-4 pers	5 pers ou +	pop des ménages selon la nationalité de la pers. de ref.	Nb moyen pers./ men
Ensemble Naturalisés	81 212	41,7%	26,5%	23,2%	8,6%	181 354	2,23
Communautaires	16 473	51,8%	29,4%	16,5%	2,3%	29 396	1,78
Portugais, esp., ital.	11 405	48,9%	30,4%	18,4%	2,4%	21 014	1,84
Autres communautaires	5 068	58,4%	27,2%	12,4%	2,1%	8 382	1,65
Non Communautaires	64 739	39,1%	25,8%	24,9%	10,2%	151 958	2,35
Autres européens	14 460	50,7%	32,1%	15,2%	2,0%	25 489	1,76
Algériens	6 750	42,0%	21,4%	25,5%	11,1%	15 861	2,35
Marocains	7 409	34,0%	24,4%	26,9%	14,7%	19 281	2,60
Tunisiens	9 560	28,3%	26,2%	29,4%	16,0%	26 254	2,75
Autres Africains	7 823	34,2%	20,4%	28,2%	17,2%	21 695	2,77
Turcs	991	43,1%	27,4%	23,7%	5,8%	2 070	2,09
Laotiens Viet. Camb.	5 940	35,4%	24,3%	29,7%	10,7%	14 606	2,46
Autres Asiatiques	7 834	36,5%	23,9%	30,1%	9,5%	18 890	2,41
Américains, Océaniens	3 972	46,3%	28,6%	20,6%	4,5%	7 812	1,97

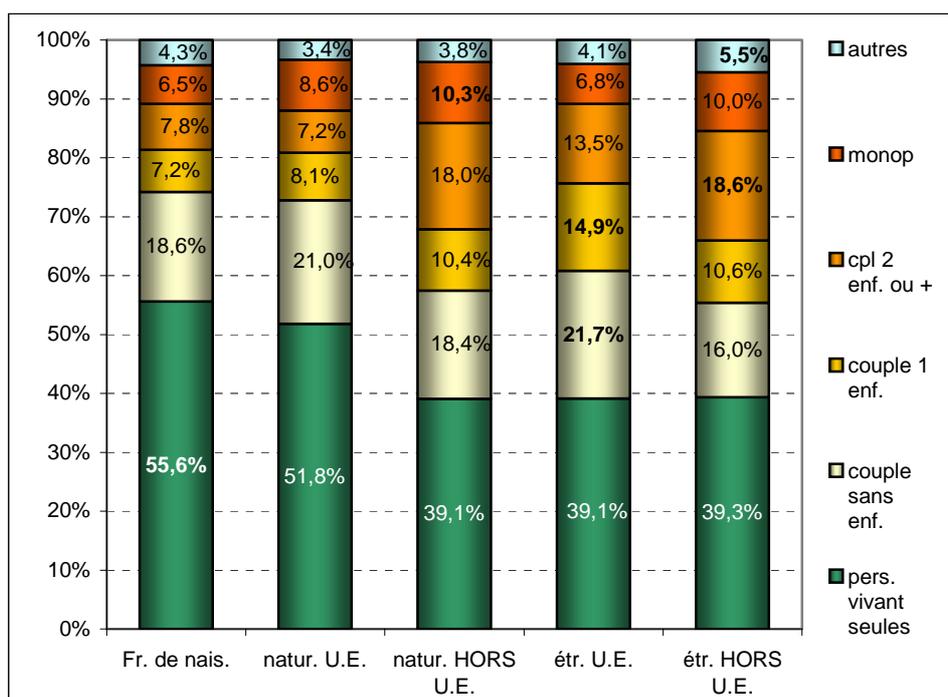
B) LA STRUCTURE FAMILIALE DES MENAGES

1 - Une structure des ménages étrangers plus familiale

Outre une forte représentation des personnes vivant seules, la structure des ménages parisiens se distingue par rapport à celle des ménages vivant en banlieue et en province par plusieurs autres caractéristiques : relativement peu de couples avec enfants et forte représentation des familles monoparentales. Selon l'INSEE, « la famille s'entend comme un cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants. Elle est constituée d'au moins deux personnes, dont au moins un adulte ». Selon cette définition, les familles parisiennes constituent 43,6 % des ménages, soit un chiffre très en deçà de ceux du reste de l'Île-de-France (70,0 %) et de la province (68,6 %).

Mais dans la capitale, la population étrangère se distingue des Français de naissance par une structure des ménages beaucoup plus familiale. Ainsi 55,7% des ménages étrangers sont des familles contre 40,1%.

fig. 38. structure familiale des ménages à Paris en 1999



Les ménages des ressortissants de l'Union Européenne sont les plus familiaux, mais parmi eux, les situations d'un groupe de nationalités à un autre sont très contrastées : les Italiens, Portugais, Espagnols comptent 65,5% de familles alors que les autres communautaires présentent une structure encore moins familiale que celle des Français de naissance.

Chez les non communautaires, les Turcs se distinguent avec la structure des ménages la plus familiale : 67,8%, tandis que les Américains n'en comptent que 48,1%.

Avant d'étudier plus en finesse la structure des familles, remarquons que les ménages au sein desquels les personnes n'ont pas de liens familiaux entre elles sont davantage représentés chez les non communautaires : 5,5% d'entre eux, contre 4,3% des Français de naissance et 4,1% des communautaires. Selon les nationalités, ce sont les ressortissants de l'Afrique subsaharienne, du Maroc, mais également les Américains et, parmi les communautaires, les ressortissants des pays autres que l'Italie, le Portugal et l'Espagne, qui comptent le plus de ménages composés de personnes sans liens familiaux apparents (plus de 6%).

Enfin, si les naturalisés originaires des pays non communautaires conservent une structure des ménages tout à fait comparable à celles des étrangers ressortissants des mêmes pays, les naturalisés originaires des pays de l'Union, eux, ont une structure des ménages comparable à celle des Français de naissance et donc différente de celle des étrangers communautaires.

tab. 13. structure des ménages selon la nationalité de la personne de référence

	ménages	isolés	couples sans enfant	couples avec 1 enf.	couples avec 2 enf.	mono parentaux	autres
Ensemble Paris	1 110 602	52,4%	18,5%	8,0%	9,7%	7,1%	4,3%
Français de naissance	878 727	55,6%	18,6%	7,2%	7,8%	6,5%	4,3%
Ensemble Etrangers	150 663	39,3%	17,9%	12,0%	16,9%	8,9%	5,0%
Communautaires	48 858	39,1%	21,7%	14,9%	13,5%	6,8%	4,1%
Portugais, esp., ital.	33 186	31,5%	22,7%	18,5%	16,7%	7,6%	3,0%
Autres communautaires	15 672	55,1%	19,4%	7,4%	6,7%	5,0%	6,4%
Non Communautaires	101 805	39,3%	16,0%	10,6%	18,6%	10,0%	5,5%
Autres européens	10 822	43,3%	25,8%	10,7%	7,7%	8,3%	4,2%
Algériens	18 667	43,4%	13,8%	8,6%	18,8%	11,0%	4,3%
Marocains	11 527	42,7%	12,3%	8,1%	18,8%	11,7%	6,4%
Tunisiens	8 768	35,9%	13,5%	8,6%	28,5%	7,8%	5,8%
Autres Africains	17 047	35,3%	11,9%	10,0%	21,6%	14,4%	6,8%
Turcs	2 265	29,1%	16,9%	14,7%	29,9%	6,2%	3,2%
Laotiens Viet. Camb.	40 665	39,1%	21,1%	15,1%	14,2%	6,5%	4,1%
Autres Asiatiques	18 901	35,5%	17,3%	15,3%	20,4%	6,3%	5,3%
Américains, Océaniens	10 636	45,7%	20,0%	9,2%	10,5%	8,4%	6,3%

tab. 14. structure des ménages des naturalisés selon l' origine de la personne de référence

	ménages	isolés	couples sans enfant	couples avec 1 enf.	couples avec 2 enf.	mono parentaux	autres
Ensemble Naturalisés	81 212	41,7%	18,9%	9,9%	15,8%	10,0%	3,7%
Communautaires	16 473	51,8%	21,0%	8,1%	7,2%	8,6%	3,4%
Portugais, esp., ital.	11 405	48,9%	22,5%	8,9%	7,8%	8,5%	3,4%
Autres communautaires	5 068	58,4%	17,6%	6,2%	5,6%	8,9%	3,3%
Non Communautaires	64 739	39,1%	18,4%	10,4%	18,0%	10,3%	3,8%
Autres européens	14 460	50,7%	25,6%	7,8%	5,8%	7,7%	2,5%
Algériens	6 750	42,0%	12,8%	10,1%	18,5%	11,9%	4,8%
Marocains	7 409	34,0%	17,5%	10,6%	23,6%	10,6%	3,7%
Tunisiens	9 560	28,3%	19,9%	12,2%	26,4%	10,4%	2,7%
Autres Africains	7 823	34,2%	12,0%	9,3%	24,8%	15,7%	4,0%
Turcs	991	43,1%	22,2%	11,0%	14,7%	4,9%	4,0%
Laotiens Viet. Camb.	5 940	52,4%	20,6%	8,1%	7,2%	8,3%	3,5%
Autres Asiatiques	7 834	36,5%	17,2%	13,0%	21,7%	7,3%	4,3%
Américains, Océaniens	3 972	46,3%	16,3%	8,8%	10,3%	12,2%	6,1%

2 - Les familles avec enfants beaucoup plus représentées chez les étrangers non communautaires...

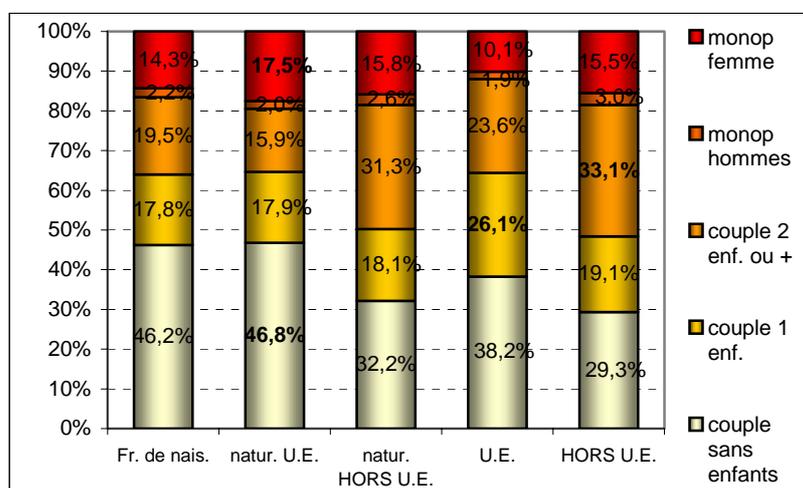
Les familles¹⁰ parisiennes se caractérisent également par le fait que 43,3% d'entre elles n'ont pas ou plus d'enfants, soit une part relativement identique à celle des couples avec enfants.

Les 85 000 familles étrangères¹¹ vivant dans la capitale (17,3% des familles parisiennes - 57 000 non communautaires et 28 000 communautaires) présentent une structure différente : elles sont en effet proportionnellement plus nombreuses à avoir des enfants, en particulier les ressortissants des pays hors de l'Union Européenne. Seules 3 familles non communautaires sur 10 n'en ont pas, ce rapport n'atteignant pas 4 sur 10 pour les communautaires.

Le tiers des familles non communautaires est constitué d'un couple avec deux enfants, contre près du quart pour les communautaires et le cinquième pour les Français de naissance. Ce sont les familles tunisiennes pour lesquelles cette part est la plus élevée (la moitié d'entre elles), tandis que les familles européennes ont une part encore inférieure à ceux des Français de naissance.

Quant aux familles monoparentales, elles représentent 16,7% des familles à Paris, soit une part de 4 points supérieure à la moyenne nationale. Dans 3 familles avec enfants sur 10, un seul des deux parents est présent (dans la très grande majorité des cas – 86% – la mère). Les familles monoparentales sont plus représentées chez les non communautaires (18,5%), mais très nettement moins chez les ressortissants de l'Union (12,0%). Selon les nationalités, ce sont chez les Africains du sud du Sahara, les Marocains, les Laotiens, Vietnamiens et Cambodgiens que la monoparentalité est la plus développée : dans le quart de ces familles, l'un des deux parents est en effet absent.

fig. 39. structure des familles à Paris en 1999



¹⁰ Les données présentées ici concernent l'ensemble des familles, qu'elles soient principales ou secondaires dans un ménage. En effet dans un ménage peuvent cohabiter plusieurs familles. La structure des ménages, ne prend, elle, en compte, que les familles principales.

¹¹ Est qualifiée de famille étrangère, une famille dont la personne de référence est étrangère. Cette personne de référence est l'homme dans le cas d'un couple et le parent seul dans le cas d'une famille monoparentale. Au sein d'une même famille dont la personne de référence est étrangère, les autres individus – l'épouse ou les enfants – peuvent ne pas être de nationalité étrangère.

La naturalisation ne se traduit pas par une modification de la structure familiale des étrangers non communautaires. Celle-ci reste proche de celle des étrangers non communautaires. En revanche, pour les communautaires, la naturalisation s'accompagne d'un glissement de la structure familiale vers des moyennes rencontrées chez les Français de naissance. Elle est donc plus éloignée de la structure familiale de ceux ayant gardé leur nationalité.

D'autre part, on observe chez ces derniers une distinction importante par rapport aux Français de naissance : les familles monoparentales représentent une famille sur cinq et les couples avec deux enfants ou plus sont moins représentés chez ces derniers que chez les Français de naissance.

tab. 15. structure des familles selon la nationalité de la personne de référence

	familles	couples sans enfant	couples avec 1 enfant	couples avec 2 enfants	monop. homme	monop. femme
Ensemble Paris	484 179	42,7%	18,4%	22,2%	2,3%	14,4%
Français de naissance	354 113	46,2%	17,8%	19,5%	2,2%	14,3%
Ensemble Etrangers	85 229	32,2%	21,4%	30,0%	2,6%	13,7%
Communautaires	27 908	38,2%	26,1%	23,6%	1,9%	10,1%
Portugais, esp., ital.	21 874	34,8%	28,0%	25,4%	1,9%	9,8%
Autres communautaires	6 034	50,5%	19,1%	17,3%	1,9%	11,2%
Non Communautaires	57 321	29,3%	19,1%	33,1%	3,0%	15,5%
Autres européens	5 819	49,2%	20,3%	14,5%	2,7%	13,3%
Algériens	9 904	26,9%	16,2%	35,6%	3,9%	17,3%
Marocains	5 953	24,5%	15,8%	36,5%	2,9%	20,3%
Tunisiens	5 156	23,0%	14,8%	48,6%	3,0%	10,6%
Autres Africains	10 018	20,4%	17,1%	36,8%	3,5%	22,2%
Turcs	1 563	25,5%	21,6%	43,4%	1,2%	8,3%
Laotiens Viet. Camb.	2 200	27,2%	20,6%	27,7%	3,6%	20,8%
Autres Asiatiques	11 569	29,7%	25,7%	33,4%	2,2%	9,0%
Américains, Océaniens	5 139	41,7%	19,1%	21,7%	2,4%	15,2%

tab. 16. structure des familles des naturalisés selon l'origine de la personne de référence

	familles	couples sans enfant	couples avec 1 enfant	couples avec 2 enfants	monop. homme	monop. femme
Ensemble Naturalisés	44 837	18,1%	28,7%	34,6%	2,5%	16,1%
Communautaires	7 420	17,9%	15,9%	46,8%	2,0%	17,5%
Portugais, esp., ital.	5 465	18,6%	16,4%	47,0%	1,7%	16,3%
Autres communautaires	1 955	16,1%	14,5%	45,9%	2,8%	20,7%
Non Communautaires	37 417	18,1%	31,3%	32,2%	2,6%	15,8%
Autres européens	6 811	16,5%	12,3%	54,4%	2,1%	14,7%
Algériens	3 649	18,6%	34,3%	24,1%	3,3%	19,7%
Marocains	4 672	16,9%	37,8%	27,8%	2,3%	15,2%
Tunisiens	6 639	17,6%	38,0%	29,0%	3,2%	12,2%
Autres Africains	4 892	15,1%	39,7%	19,4%	3,4%	22,4%
Turcs	529	20,6%	27,6%	41,8%	0,8%	9,3%
Laotiens Viet. Camb.	3 642	21,6%	30,8%	28,5%	2,5%	16,6%
Autres Asiatiques	4 678	21,8%	36,5%	29,2%	2,0%	10,5%
Américains, Océaniens	1 905	18,4%	21,4%	34,1%	2,7%	23,3%

3 - Des contrastes géographiques importants concernant les structures familiales

Pour illustrer la spécificité de la structure des ménages à Paris, nous avons tenté de caractériser localement le rapport entre les familles avec enfant(s) et les ménages d'une personne, aussi bien pour l'ensemble des Parisiens que pour les Français, les étrangers communautaires et les non communautaires. Pour ces derniers, nous avons focalisé notre attention sur les groupes de nationalités les plus importants : Maghrébins, autres Africains, Européens non communautaires et Asiatiques.

Ce rapport, lorsqu'il est inférieur à 1, met en évidence les secteurs où le nombre de personnes vivant seules est plus important que celui des familles. Inversement, ce rapport est supérieur à 1 dans les secteurs où les familles sont plus nombreuses.

Le rapport moyen à Paris est de 0,5. Autrement dit, on compte dans la capitale 1 famille pour deux personnes vivant seules. Quel que soit le secteur géographique, le nombre des ménages d'une personne est supérieur à celui des familles. Cela dit, cette situation est moins accentuée dans le nord-est (20^{ème}, 19^{ème}, ouest du 18^{ème}), l'ouest (16^{ème}, sud du 17^{ème}), le 13^{ème} et le sud-ouest du 14^{ème}, où les familles sont davantage présentes que dans le centre-ouest (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 11^{ème}) et dans le secteur de Montmartre (ouest du 18^{ème}).

On observe cette configuration pour les Français avec des rapports plus faibles au centre et au sud-ouest.

Il n'en est pas de même pour les étrangers, et en particulier pour les non communautaires. Pour ces derniers, les familles sont majoritaires dans un croissant est parisien, et cette dominante est particulièrement importante dans le secteur est du 13^{ème}, dans le 19^{ème} (plus de 2 familles pour un ménage d'une personne) ainsi que dans le 20^{ème}. En revanche, les personnes vivant seules sont très majoritaires dans les secteurs correspondant aux 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

On observe une configuration quasi identique pour les Maghrébins avec cependant quelques nuances comme, par exemple, une dominante de familles dans le sud du 15^{ème}. Quant aux ressortissants de l'Afrique subsaharienne, leurs familles sont majoritaires dans des secteurs plus nombreux (dans un croissant est parisien plus large que précédemment), et les contrastes entre secteurs de l'est et de l'ouest sont davantage prononcés. Ainsi dans le 16^{ème}, la dominante de personnes seules est plus forte chez les Africains du sud du Sahara que chez les Français de naissance. Ce constat est à mettre en relation avec la part élevée de personnels de services directs aux particuliers et d'étudiants parmi les Africains vivant dans ce secteur : beaucoup vivent seuls, en chambre de bonne par exemple.

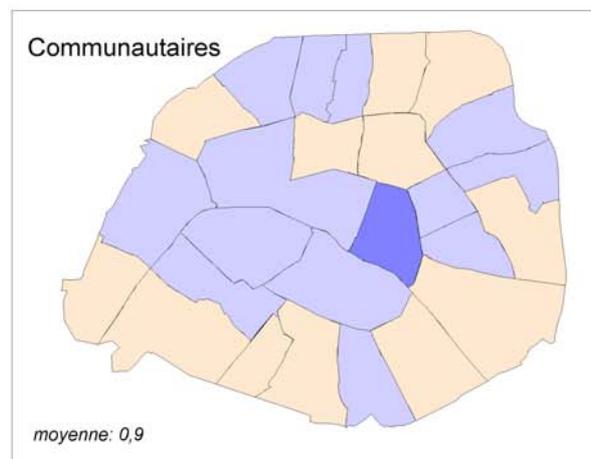
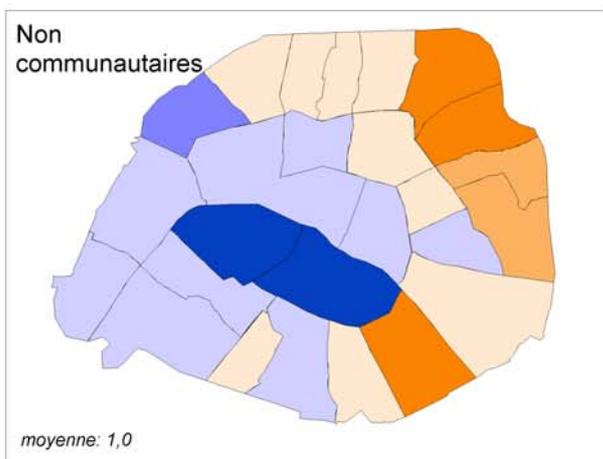
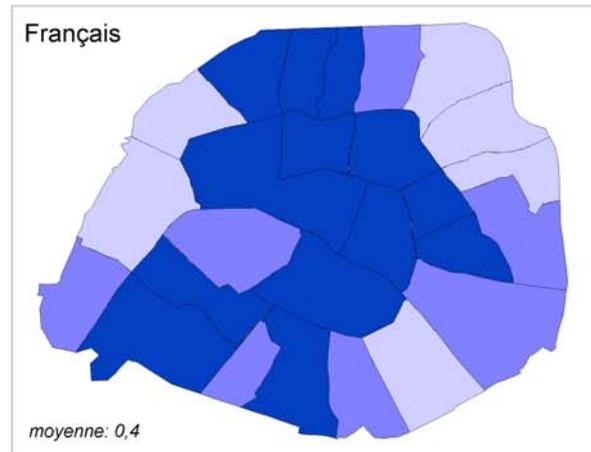
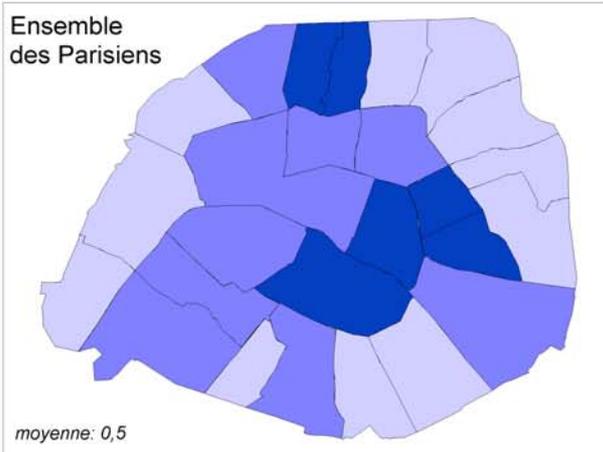
Les Asiatiques sont ceux qui comptent le plus de secteurs où les familles sont deux fois plus nombreuses que les ménages d'une seule personne. Pour ce groupe de nationalités, la démarcation entre secteurs où les familles sont minoritaires (à l'ouest) et secteurs où elles sont majoritaires (à l'est) est très nette.

Les Européens non communautaires, eux, se distinguent : ils comptent peu d'enfants, et par conséquent les ménages d'une personne sont majoritaires partout, excepté dans le 19^{ème} et le 20^{ème}.

Retenons donc que, quelle que soit la nationalité :

- Le centre de la capitale accueille plus de ménages d'une personne que de familles avec enfants.

- L'est semble attirer les familles avec enfants (elle sont bien plus nombreuses que les ménages d'une personne chez les non communautaires et si elles restent minoritaires chez les Français, cette minorité est moins forte qu'en moyenne parisienne).
- En revanche, la situation se distingue selon la nationalité à l'ouest de la capitale:
 - Pour les français le rapport entre familles avec enfants et ménages d'une personne y est supérieur aux autres secteurs.
 - Pour les étrangers, il est nettement inférieur aux autres secteurs.



Rapport entre familles avec enfant(s) et ménages d'une personne

Ces cartes mettent en évidence le rapport entre 2 catégories :

- les familles avec enfant(s)
- les ménages d'une personne

Source: Recensement de la population, Insee, 1999

légende

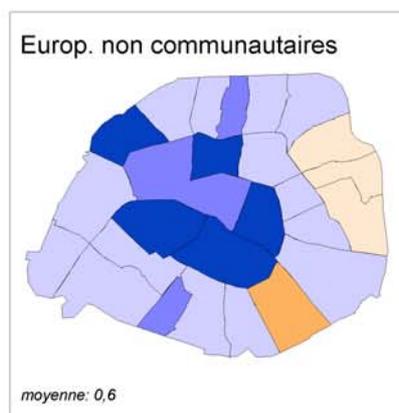
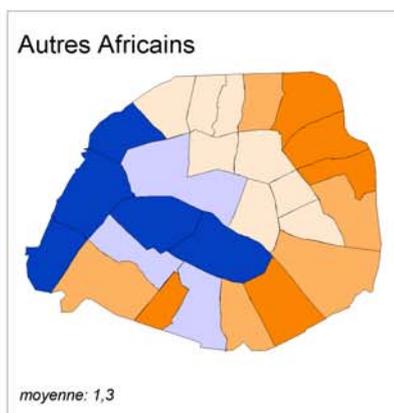
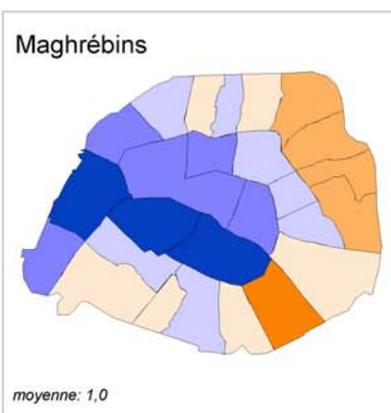
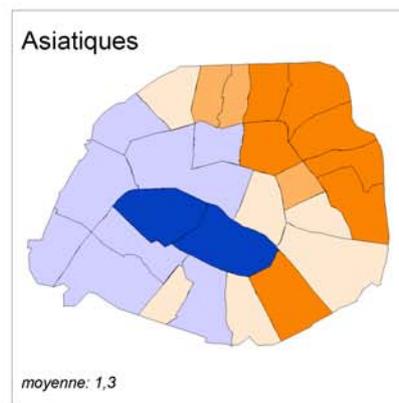
dominante de familles avec enfant(s)

- 2 et plus
- de 1,5 à 2
- de 1 à 1,5

dominante de ménages d'une personne

- de 0,5 à 1
- de 0,4 à 0,5
- moins de 0,4

apur



C) LA POPULATION HORS MENAGE

La population hors ménage, telle que définie par l'INSEE, correspond principalement à la population des collectivités:

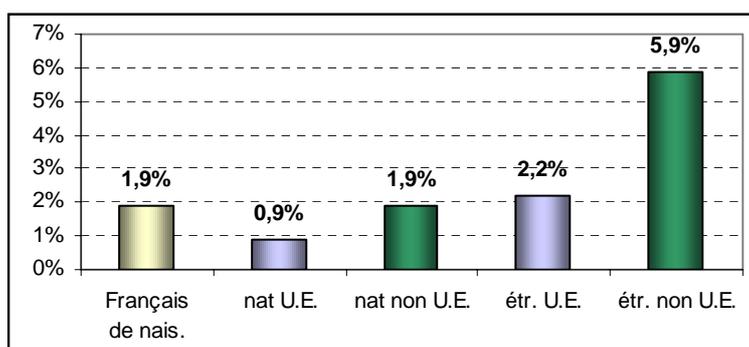
- travailleurs logés dans un foyer,
- étudiants logés en cité universitaire ou en foyer d'étudiants,
- personnes âgées vivant dans une maison de retraite ou en hospice,
- personnes hospitalisées ou en traitement de plus de trois mois,
- membres d'une communauté religieuse,
- personnes en centres d'hébergement (que ce soit pour une courte ou une longue période).

A cette population est ajoutée la population des habitations mobiles et la population des établissements (élèves internes, militaires logés dans des casernes et les détenus).

Rappelons que seules 48 159 personnes composent la population hors ménage (2,3 % de la population parisienne) parmi laquelle 12 643 sont des étrangers non communautaires (soit le quart de la population hors ménage).

Dit autrement, la part des personnes hors ménage est trois fois plus importante chez les étrangers non communautaires (5,9%) que chez les Français de naissance (1,9%) et presque autant plus que chez les étrangers communautaires (2,2%).

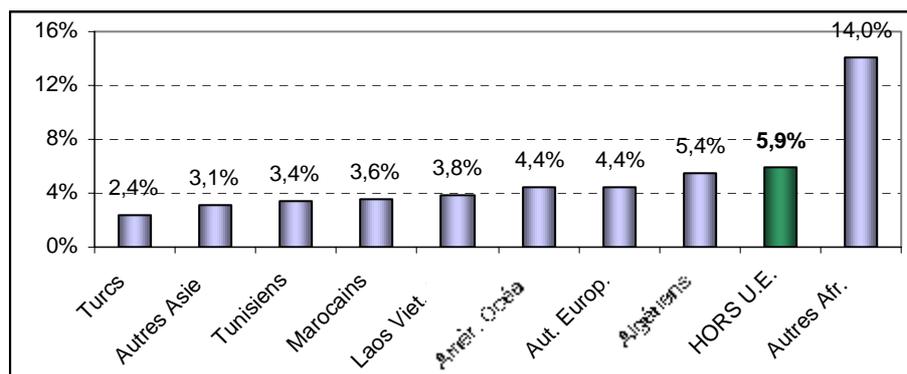
fig. 40. part de la population hors ménage suivant la nationalité ou l'origine à Paris en 1999



Selon les nationalités, ce sont les ressortissants de l'Afrique Subsaharienne qui vivent le plus hors ménage (14%). Parmi ces ressortissants, 1 sur 10 vit en foyer de travailleurs (part 20 fois plus élevée que celle observée pour les Français de naissance : 0,5%). Est également observée pour eux la plus forte part de personnes vivant dans des centres d'hébergement (1,8%).

Les Américains sont, quant à eux, ceux qui vivent le plus en cité universitaire (3,3%).

fig. 41. part de la population hors ménage suivant la nationalité chez les étrangers non communautaires à Paris en 1999



Quant aux naturalisés, les originaires des pays non communautaires vivent autant en collectivité que les Français de naissance (1,9% d'entre eux) alors que les originaires des pays de l'Union Européenne y vivent nettement moins (0,9%).

Selon les nationalités, les naturalisés originaires des pays africains sont toujours ceux qui vivent le plus en collectivité (1 sur 20) - et principalement en foyer de travailleurs : 3,3%, mais cependant moins que les étrangers ressortissants des mêmes pays.

tab. 17. population hors ménage selon la nationalité

	Population étrangère en ménage	population hors ménages	population hors ménages (%)	dont en foyer de travail.	dont en cité U ou en foyer d'étudiants	dont en maison de retraite ou en hospice	dont en centre d'héberg.
Ens. Paris	2 076 858	48 159	2,3%	0,7%	0,5%	0,3%	0,2%
Fr. de nais.	1 632 677	30 949	1,9%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%
Etrangers	291 177	14 607	4,8%	1,9%	1,4%	0,1%	0,6%
U.E.	89 052	1 964	2,2%	0,3%	1,3%	0,1%	0,1%
Esp. It. Port.	63 592	961	1,5%	0,2%	0,8%	0,1%	0,1%
Autres U.E.	25 460	1 003	3,8%	0,5%	2,5%	0,2%	0,1%
HORS U.E.	202 125	12 643	5,9%	2,6%	1,5%	0,1%	0,8%
Aut. Europ.	20 407	946	4,4%	0,1%	1,9%	0,3%	0,6%
Algériens	30 944	1 780	5,4%	2,9%	0,4%	0,1%	1,1%
Marocains	22 678	851	3,6%	0,9%	1,3%	0,1%	0,8%
Tunisiens	17 379	605	3,4%	0,6%	1,5%	0,2%	0,5%
Autres Afr.	35 109	5 732	14,0%	9,7%	1,2%	0,1%	1,8%
Turcs	5 055	125	2,4%	0,3%	1,2%	0,3%	0,3%
Laos Viet. C.	7 002	278	3,8%	0,8%	0,7%	0,1%	0,4%
Autres Asie	43 388	1 395	3,1%	0,5%	1,8%	0,1%	0,2%
Amér. Océa.	20 163	931	4,4%	0,1%	3,3%	0,1%	0,1%

tab. 18. population naturalisée hors ménage selon l'origine

	Population naturalisée en ménage	population hors ménages	population hors ménages (%)	dont en foyer de travail.	dont en cité U ou en foyer d'étudiants	dont en maison de retraite ou en hospice	dont en centre d'héberg.
Natural.	153 004	2 603	1,7%	0,6%	0,2%	0,3%	0,3%
U.E.	32 094	301	0,9%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%
Esp. It. Port.	22 732	187	0,8%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
Autres U.E.	9 362	114	1,2%	0,0%	0,3%	0,3%	0,2%
HORS U.E.	120 910	2 302	1,9%	0,7%	0,2%	0,3%	0,4%
Aut. Europ.	23 100	382	1,6%	0,1%	0,1%	0,8%	0,3%
Algériens	12 167	339	2,7%	0,7%	0,2%	0,3%	1,2%
Marocains	14 293	159	1,1%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
Tunisiens	18 819	129	0,7%	0,1%	0,2%	0,3%	0,1%
Autres Afr.	14 821	772	5,0%	3,3%	0,4%	0,1%	0,7%
Turcs	2 006	24	1,2%	0,0%	0,6%	0,4%	0,0%
Laos Viet. C.	12 064	216	1,8%	0,8%	0,2%	0,4%	0,1%
Autres Asie	15 445	186	1,2%	0,4%	0,3%	0,0%	0,1%
Amér. Océa.	8 195	95	1,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%

*

* *

FORMATION, ACTIVITE ET EMPLOI

ETUDES EN COURS ET FORMATION

A) LES ETUDIANTS

La catégorie « étudiant » selon la définition de l'INSEE comprend toute personne inactive poursuivant des études supérieures au baccalauréat. Certaines des personnes qui travaillent pour financer leurs études se déclarent actives et sont donc exclues des statistiques des étudiants. Les chiffres présentés ici sous-estiment par conséquent les effectifs réels d'étudiants.

Selon cette définition, ce sont quelques 136 370 étudiants qui habitent la capitale¹² soit 6,4% des Parisiens. Les étudiants étrangers sont au nombre de 19 900 dont 14 600 non communautaires.

1 - Des étrangers aussi souvent étudiants que les Français de naissance

La part des étudiants chez les non communautaires est quasi identique à celle des Français de naissance (respectivement 6,8% contre 6,6%). En revanche la part des étudiants chez les étrangers communautaires (5,8%) est un peu inférieure, mais cependant moins que celles observées pour les naturalisés, en particulier les originaires des pays non communautaires (seuls 3,6% des non communautaires sont étudiants). Il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives de ces résultats car leur analyse nécessite de prendre en compte deux facteurs qui les sous-entendent :

- *La structure par âge de ces populations tout d'abord* : en effet le poids relatif des étudiants dans une population totale dépend en partie de celui des jeunes adultes (95% des étudiants ont entre 18 et 30 ans). Or les étrangers communautaires et, plus encore, les naturalisés sont moins représentés à ces âges que les Français de naissance, ce qui induit une plus faible proportion d'étudiants parmi eux.

fig. 42. part des étudiants dans la population totale selon la nationalité ou l'origine en 1999

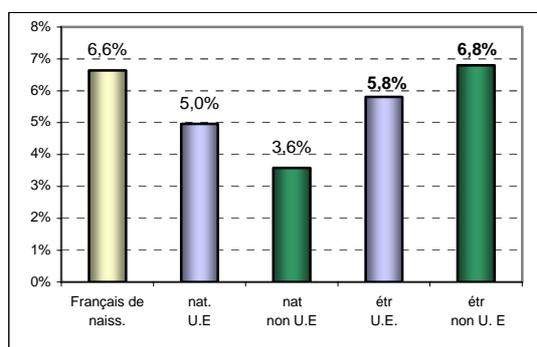
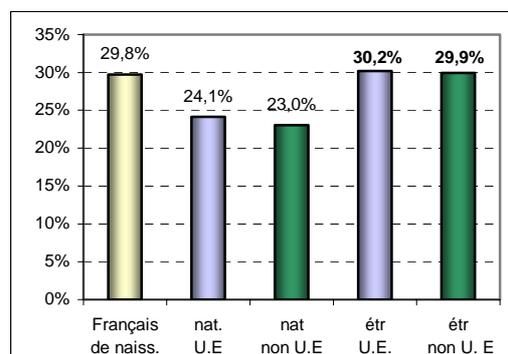


fig. 43. part des étudiants dans la population âgée de 18 à 29 ans selon la nationalité ou l'origine en 1999



¹² Attention, ces effectifs d'étudiants résidant dans la capitale ne sont pas à confondre avec le nombre de personnes poursuivant leurs études dans un établissement parisien.

- *La part des étudiants dans la population âgée de 18 à 30 ans* : à ces âges, les étrangers (qu'ils soient de l'Union ou non) sont proportionnellement aussi nombreux que les Français de naissance à poursuivre leurs études (30% d'entre eux). A contrario les naturalisés le sont très nettement moins (24% des originaires de l'Union, 23% des originaires des pays non communautaires). Ces différences entre naturalisés et étrangers s'expliquent en partie par la présence chez les étrangers de jeunes venus spécialement à Paris pour y suivre leurs études : aux effectifs d'étudiants de nationalité étrangère résidant de façon permanente en France s'ajoutent en effet les effectifs de migrants temporaires. Il semble que ce soit particulièrement le cas pour les jeunes Européens aidés en cela par des programmes de coopération entre établissements d'enseignement supérieur tels que celui d'ERASMUS. Ainsi on observe des proportions très élevées d'étudiants parmi les jeunes Européens (43,7% des jeunes communautaires autres qu'Espagnols et Portugais, et près de 40% des autres Européens), mais aussi parmi les jeunes Américains (la moitié d'entre eux) alors que les Turcs et les Algériens du même âge ne sont respectivement que 15% et 20% à suivre des études supérieures.

2 - D'importants flux migratoires pour raison d'études

Les migrations temporaires sont extrêmement difficiles à repérer à travers le recensement. Cela dit, la distinction du lieu de résidence en 1990 permet de mieux appréhender ce phénomène :

- Les trois quarts des étudiants étrangers vivant à Paris sont arrivés en France depuis 1990. Certes, parmi eux, tous ne sont pas venus exclusivement pour leurs études mais ce chiffre, comparé à celui observé pour l'ensemble de la population étrangère (30%) reflète l'importance des flux migratoires liés aux études.
- Les jeunes étrangers arrivés récemment sur le territoire français comptent plus de deux fois plus d'étudiants que les étrangers arrivés avant 1990 (40% contre 17%).
- In fine, les étrangers présents depuis longtemps à Paris poursuivent donc moins leurs études que les naturalisés (17% contre 23%).

tab. 19. part des étudiants dans la population âgée de 18 à 30 ans selon la nationalité ou l'origine

	ensemble	étudiants de 18 à 30 ans	%	ensemble	étudiants de 18 à 30 ans	%
ENSEMBLE PARISIENS	442 074	130 098	29,4%	-	-	-
Français de naissance	362 507	107 868	29,8%	-	-	-
	ETRANGERS			NATURALISES		
ENSEMBLE	54 993	16 500	30,0%	24 574	5 730	23,3%
TOTAL UNION EUROPEENNE	15 741	4 751	30,2%	6 512	1 572	24,1%
ESP. ITAL. PORT.	8 614	1 640	19,0%	5 529	1 221	22,1%
Autres U E	7 127	3 111	43,7%	983	351	35,7%
TOTAL HORS U.E.	39 252	11 749	29,9%	18 062	4 158	23,0%
Pays européens autres que U.E	4 555	1 751	38,4%	2 282	650	28,5%
Algériens	3 868	778	20,1%	1 701	328	19,3%
Marocains	4 302	1 367	31,8%	2 389	421	17,6%
Tunisiens	2 409	755	31,3%	2 291	537	23,4%
Autres Afrique	7 901	1 715	21,7%	2 853	474	16,6%
Turcs	1 016	149	14,7%	415	61	14,7%
Cambodg., Laos, Viet.	946	240	25,4%	2 235	508	22,7%
Autres Asie	9 777	2 861	29,3%	2 549	788	30,9%
Amérique, océaniens	4 478	2 133	47,6%	1 347	391	29,0%

B) LE NIVEAU DE DIPLOME DES PERSONNES AYANT ACHEVE LEURS ETUDES

1 - A Paris, une population beaucoup plus diplômée qu'ailleurs...

Attirons tout d'abord l'attention sur le fait qu'à Paris, la part des titulaires d'un diplôme supérieur à bac + 2 est plus de quatre fois supérieure à celle de la province (31,9 % contre 7,3 %)¹³, et presque deux fois plus élevée qu'en moyenne régionale (17,1 %).

Seuls 42% des Parisiens ne sont pas bacheliers contre presque 60% des franciliens et plus de 70% des provinciaux.

Si l'on observe également cette distinction géographique pour les étrangers (ceux vivant à Paris ont un niveau de formation plus élevé que ceux vivant sur le reste du territoire national), ils restent cependant nettement moins diplômés que les Français de naissance, et ce, quel que ce soit le lieu de résidence.

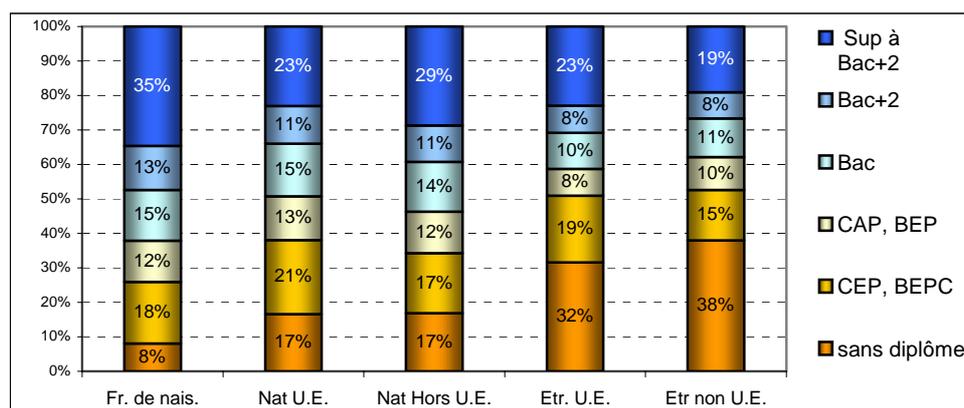
2 - ... mais les étrangers ont un niveau de formation beaucoup moins élevé

L'écart le plus flagrant entre étrangers vivant à Paris et leurs concitoyens français de naissance concerne l'absence de diplôme : 38% des non communautaires et 30% des communautaires n'en ont aucun, contre 8% des Français de naissance.

Au total ce sont 62% des non communautaires qui ont moins que le bac, soit une part légèrement plus élevée que celle des ressortissants des pays de l'Union (59%) et très supérieure à celle observée pour les Français de naissance : 42%.

Quant aux diplômes supérieurs au bac+2, 19% des non communautaires et 23% des étrangers communautaires en sont titulaires contre 35% des Français de naissance vivant à Paris.

fig. 44. niveau de diplôme selon la nationalité ou l'origine à Paris en 1999



Les Maghrébins, les Turcs, et les ressortissants du Laos, du Vietnam et du Cambodge ont les parts de non bacheliers les plus élevées (près de 80%).

¹³ Les pourcentages de diplômés se rapportent à la population des 15 ans ou plus ayant terminé leurs études

Pour certains groupes de nationalités, ces situations résultent en partie de l'accès moins important à l'éducation dans leur pays d'origine qu'en France ou dans les pays occidentaux en général. Mais elles s'expliquent également par le fait que des populations non qualifiées ont émigré vers la France pour y exercer des métiers de main d'œuvre ou de services directs aux particuliers. En revanche, les Américains, qui sont venus en France y exercer des professions intellectuelles supérieures ou y être cadres sont les étrangers les plus diplômés (plus que les Français de naissance, la moitié d'entre eux ayant un diplôme supérieur à bac+2). Les liens existant entre formation et catégorie socioprofessionnelle seront analysés plus en détail par la suite.

Les naturalisés, quant à eux, sont davantage diplômés que les étrangers - en particulier les non communautaires - mais toujours moins que les Français de naissance. On observe en particulier pour eux des parts très nettement moins élevées de personnes n'ayant aucun diplôme (17% pour les naturalisés, qu'ils soient originaires de l'Union européenne ou non, contre 38% pour les étrangers non communautaires et 32% pour les étrangers communautaires).

Les naturalisés originaires des pays non communautaires sont, d'autre part, plus titulaires de diplômes supérieurs au bac+2 que ceux originaires de l'Europe communautaire (dans ce dernier cas, respectivement 29% contre 23%).

3 - Globalement, des disparités entre les sexes nettement moins importantes chez les étrangers

A Paris, les hommes sont un peu plus souvent titulaires d'un bac ou plus que les femmes (59% contre 57%) alors que cette proportion est équivalente pour les deux sexes dans l'ensemble de la France (30%). Dans la capitale, comme en France, la part des personnes n'ayant aucun diplôme est identique pour les deux sexes (13% à Paris, 20% en France). Beaucoup plus de femmes ont arrêté leurs études après un CEP ou un BEPC tandis que les hommes les ont davantage stoppées après un CAP ou un BEP.

Mais, si chez les Français de naissance vivant dans la capitale, les femmes sont moins bachelières que les hommes (5 points de différence : 60% des femmes ont le bac contre 65% des hommes), il n'en est pas de même pour les communautaires - chez qui cette proportion est identique (41%) - ni chez les non communautaires, parmi lesquels les hommes sont même légèrement moins titulaires d'un bac (2 points de différence : 39% des femmes en sont titulaires contre 37% des hommes).

Cependant les situations diffèrent d'un groupe de nationalités à un autre : ainsi les Algériennes, les Européennes non communautaires et les femmes originaires des pays d'Asie autres que le Vietnam, le Cambodge ou le Laos ont plus souvent le bac que leurs alter ego masculins (3 à 4 points de plus), tandis que chez les ressortissants du Laos, du Vietnam et du Cambodge et chez les Africains du sud du Sahara, ce sont les hommes qui en sont nettement plus titulaires (respectivement 10 et 9 points de différence entre les sexes).

fig. 45. part des bacheliers selon la nationalité ou l'origine et le sexe Paris, 1999.

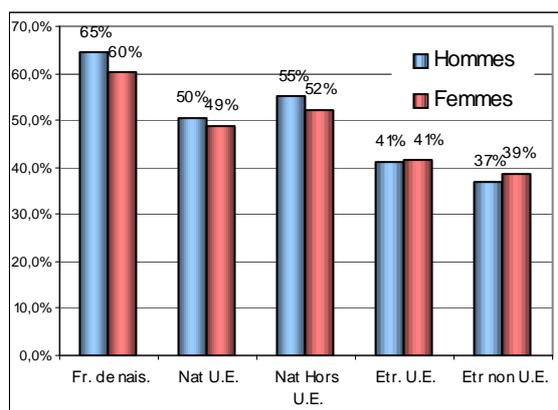
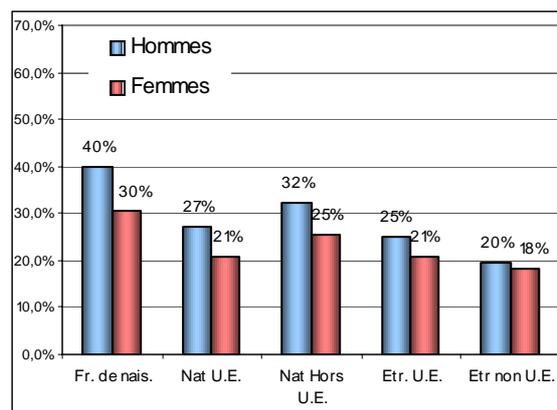


fig. 46. part des titulaires d'un diplôme supérieur à Bac+2 selon la nationalité ou l'origine et le sexe Paris, 1999.



Concernant les études supérieures longues, dans la capitale, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à en avoir poursuivi (36% de l'ensemble des hommes ayant terminé leurs études contre 28% des femmes) et cette différence de 8 points est bien plus importante que celle observée au niveau national (2 points de différence entre hommes et femmes). On retrouve cette distinction aussi bien chez les Français de naissance que chez les étrangers. Cependant la disparité entre hommes et femmes est moins importante pour ces derniers : 2 points pour les non communautaires, 4 pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne, contre 10 pour les Français de naissance. Les différences observées pour les naturalisés se rapprochent de celle des Français de naissance : 7 points pour les originaires des pays non communautaires, 6 pour les originaires des pays de l'Union Européenne.

Les Algériennes sont globalement les seules à avoir poursuivi d'aussi longues études que leurs homologues masculins (12%). Cette égalité s'explique par le fait que parmi les Algériens arrivés en France depuis 1990, les femmes sont nettement plus diplômées que les hommes. Ainsi 40% des Algériennes arrivées en France depuis cette date et vivant à Paris en 1999 sont titulaires d'un diplôme supérieur à bac+2 contre 27% pour les hommes. Le contexte politique algérien depuis le début des années 90 est un facteur important d'émigration en particulier pour les femmes.

A contrario, les Américaines et, plus encore, les Européennes non communautaires sont moins souvent titulaires que les hommes d'un diplôme supérieur au niveau bac+2 (respectivement 10 points de différence - soit autant que pour les Français de naissance, et 15 points de différence).

tab. 20. Niveau de diplôme selon le sexe et la nationalité

	+ 15 ans non étudiants			Non Bacheliers			Supérieur à Bac+2		
	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.
Ens. Paris	1 609 607	742 806	866 801	42%	41%	43%	32%	36%	28%
Fr. de nais.	1 237 542	557 916	679 626	38%	35%	40%	35%	40%	30%
Ens Etr.	241 530	126 109	115 421	61%	62%	60%	20%	21%	19%
U.E.	76 072	35 813	40 259	59%	59%	59%	23%	25%	21%
Esp. It. Port.	55 074	26 346	28 728	75%	75%	76%	12%	13%	12%
Autres U.E.	20 998	9 467	11 531	15%	14%	16%	51%	59%	44%
HORS U.E.	165 458	90 296	75 162	62%	63%	61%	19%	20%	18%
Aut. Europ.	17 048	7 835	9 213	51%	52%	49%	26%	26%	25%
Algériens	28 746	18 126	10 620	77%	78%	75%	12%	12%	12%
Marocains	17 807	9 342	8 465	73%	71%	76%	12%	14%	9%
Tunisiers	13 253	8 313	4 940	78%	77%	80%	10%	11%	8%
Autres Afr.	30 914	18 424	12 490	67%	64%	73%	13%	16%	9%
Turcs	3 793	2 174	1 619	75%	75%	75%	9%	10%	8%
Laos Viet. C.	6 162	3 074	3 088	78%	73%	83%	9%	10%	7%
Autres Asie	32 211	15 704	16 507	52%	54%	51%	24%	25%	23%
Amér. Océa.	15 524	7 304	8 220	21%	18%	24%	49%	54%	44%

tab. 21. Niveau de diplôme des naturalisés selon le sexe et l'origine

	+ 15 ans non étudiants			Non Bacheliers			Supérieur à Bac+2		
	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.
Ens Natur.	130 535	58 781	71 754	47%	46%	49%	28%	31%	24%
U.E.	27 210	10 056	17 154	51%	50%	51%	23%	27%	21%
Esp. It. Port.	18 950	7 580	11 370	57%	56%	58%	18%	21%	16%
Autres U.E.	8 260	2 476	5 784	36%	32%	37%	34%	45%	29%
HORS U.E.	103 325	48 725	54 600	46%	45%	48%	29%	32%	25%
Aut. Europ.	21 593	8 573	13 020	43%	41%	44%	33%	38%	30%
Algérie	10 395	5 573	4 822	56%	57%	55%	23%	25%	20%
Maroc	11 944	5 767	6 177	49%	45%	52%	26%	32%	20%
Tunisie	15 789	7 831	7 958	63%	59%	66%	19%	24%	14%
Autres Afr.	12 279	6 322	5 957	50%	45%	56%	22%	27%	18%
Turquie	1 551	767	784	54%	53%	55%	23%	24%	21%
Laos Viet. C.	10 711	5 079	5 632	47%	44%	50%	25%	30%	20%
Autres Asie	12 640	6 324	6 316	30%	29%	30%	42%	45%	38%
Amér. Océa.	6 423	2 489	3 934	19%	20%	19%	50%	49%	50%

4 - Les générations les plus jeunes sont plus diplômées, mais, quel que soit l'âge, le niveau de formation des étrangers est moins élevé

Dans la capitale, près de 40% des jeunes de moins de 20 ans ayant arrêté leurs études n'ont aucun diplôme. Cette proportion chute pour les jeunes de 20 à 24 ans qui sont sur le marché du travail (10%), la moitié d'entre elles ayant au minimum continué jusqu'au bac. Nous nous intéresserons surtout ici à la population âgée de 25 ans ou plus, c'est à dire à celle qui, dans sa grande majorité, a terminé ses études.

Les générations les plus récentes ont un niveau de formation beaucoup plus élevé que les plus âgées. Ainsi, à Paris, 74% des jeunes de 25 à 35 ans sont titulaires d'un baccalauréat contre 38% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus.

Ces disparités entre générations sont moins accentuées chez les étrangers que chez les Français de naissance. Ainsi chez ces derniers, la part des bacheliers chez les jeunes de 25 à 39 ans est de 40 points supérieure à celle des personnes âgées de plus de 60 ans (79% contre 39%) alors que cette différence est de 21 points chez les étrangers non communautaires (47% contre 26%) et de 30 points chez les ressortissants des pays de l'Union.

fig. 47. part des bacheliers selon l'âge et la nationalité ou l'origine

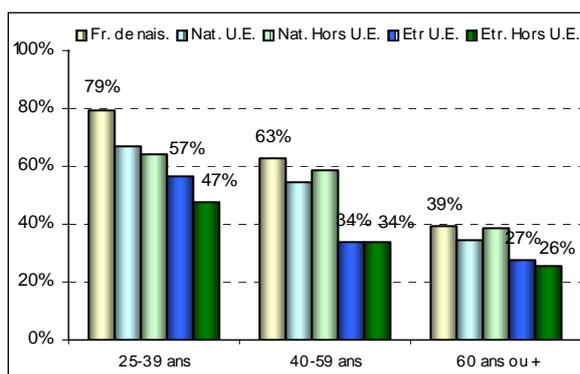
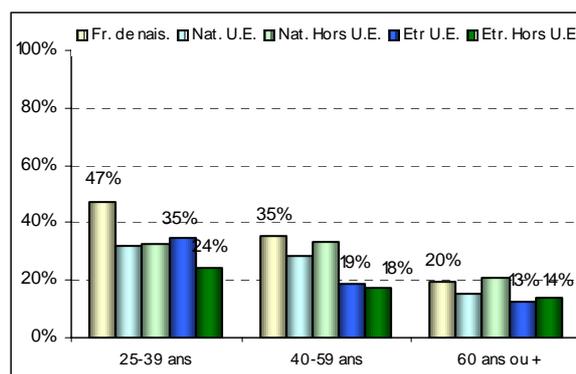


fig. 48. part des titulaires d'un diplôme supérieur à bac+2 selon l'âge et la nationalité ou l'origine



De même, concernant les titulaires d'un diplôme supérieur à bac+2, on observe une différence de 27 points entre jeunes et plus âgés chez les Français de naissance (47% contre 20%), alors qu'elle n'est que de 10 points chez les étrangers non communautaires.

Les différences entre générations les plus marquées s'observent chez les Algériens et les Marocains : la part des jeunes au moins titulaires d'un bac est quatre fois plus élevée que celle des plus de 60 ans. L'écart s'accroît au-delà du bac : alors que 6% des Algériens et 7% des Marocains de plus de 60 ans sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, cette part est de 28% pour les jeunes de 25 à 39 ans.

A contrario, les Américains sont les étrangers qui présentent le moins de disparités entre générations : jeunes et personnes âgées de 60 ans ou plus sont presque pour moitié titulaires d'un diplôme supérieur au bac+2 (respectivement 49% et 47%).

LE TAUX D'ACTIVITE

Le taux d'activité global¹⁴ des Parisiens en 1999 est de 61,4 %. Comparable à celui des Franciliens (61,8 %), il est supérieur au taux provincial (53,7 %), du fait d'une structure par âge plus favorable : moins de retraités et forte prédominance de jeunes adultes de 25 à 39 ans.

1 - Le taux d'activité des étrangers, et en particulier celui des communautaires, plus élevé que celui des Français de naissance

Le taux d'activité des étrangers est plus élevé que celui des Français de naissance, 65,5% contre 60,8%. Celui des communautaires est particulièrement élevé (71,6%), notamment parmi les Portugais (84%)

Le taux d'activité des non communautaires (62,8%) est de 2 points supérieur à celui des Français de naissance. Les Africains qui ont une structure par âge favorable à l'activité ont le taux le plus élevé parmi ces étrangers : 71%.

A l'inverse, la présence importante de retraités dans la population des naturalisés originaires de l'Union Européenne entraîne un taux d'activité relativement faible.

fig. 49. taux d'activité suivant la nationalité ou l'origine à Paris en 1999

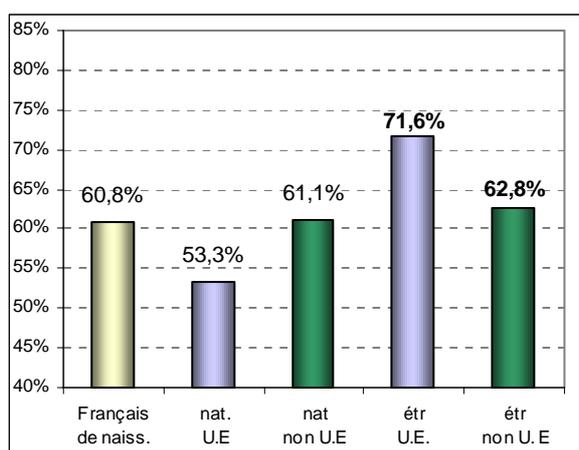
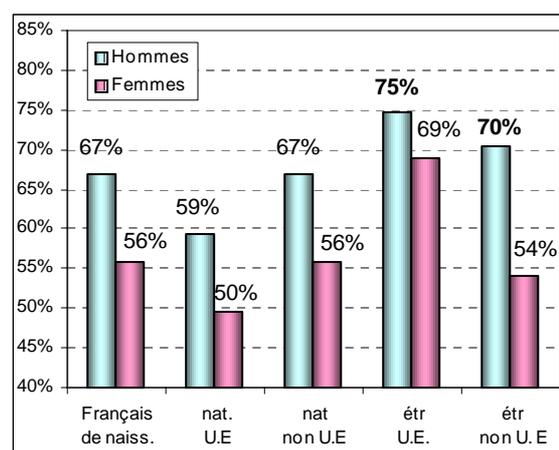


fig. 50. taux d'activité selon le sexe et la nationalité ou l'origine à Paris en 1999



¹⁴ Part des actifs parmi la population âgée de 15 ans ou plus

2 - De fortes disparités entre hommes et femmes chez les non communautaires

Le taux d'activité des femmes de plus de 15 ans à Paris (56,1% en 1999) est inférieur à celui des hommes (67,5%), même s'il ne cesse de progresser à Paris comme ailleurs. Il reste dans la capitale et en banlieue (56,2%) supérieur à la moyenne observée en province (47%), du fait du marché de l'emploi plus favorable à l'activité des femmes car très orienté vers le tertiaire et les services.

C'est parmi les étrangers non communautaires que la différence entre hommes et femmes est la plus élevée : 16 points contre 11 points chez les Français de naissance. En revanche, les communautaires se distinguent avec des disparités très nettement moins accentuées entre hommes et femmes : 6 points de différence.

tab. 22. Taux d'activité selon le sexe et la nationalité. Paris, 1999

	Population de 15 ans ou +			Taux d'activité		
	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes
ENSEMBLE PARISIENS	1 837 968	849 501	988 467	61,4%	67,5%	56,1%
Français de naissance	1 420 961	644 594	776 367	60,8%	66,8%	55,8%
Ensemble étrangers	273 256	139 878	133 378	65,5%	72,3%	65,8%
TOTAL UNION EUROPEENNE	83 695	38 759	44 936	71,6%	74,7%	69,0%
ESP. ITAL. PORT.	58 841	27 913	30 928	73,3%	74,4%	72,4%
Autres U E	24 854	10 846	14 008	67,6%	75,4%	61,6%
TOTAL HORS U.E.	189 561	101 119	88 442	62,8%	70,4%	54,1%
Pays européens autres que U.E	19 784	8 818	10 966	56,7%	61,7%	52,7%
Algériens	30 662	19 163	11 499	59,1%	62,7%	53,1%
Marocains	20 433	10 624	9 809	62,6%	68,5%	56,1%
Tunisiens	14 974	9 230	5 744	62,0%	72,7%	44,7%
Autres Afrique	35 233	20 447	14 786	71,0%	78,3%	61,1%
Turcs	4 286	2 355	1 931	65,6%	79,4%	48,7%
Cambodg., Laos, Viet.	6 666	3 318	3 348	60,5%	70,6%	50,5%
Autres Asie	38 632	18 475	20 157	61,8%	72,5%	51,9%
Américains, Océaniens	18 891	8 689	10 202	62,5%	70,0%	56,1%

tab. 23. Taux d'activité des naturalisés selon le sexe et l'origine. Paris, 1999

	Population de 15 ans ou +			Taux d'activité		
	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes
Ensemble naturalisés	143 751	65 029	78 722	59,5%	65,6%	54,4%
TOTAL UNION EUROPEENNE	30 386	11 558	18 828	53,3%	59,3%	49,7%
ESP. ITAL. PORT.	21 566	8 832	12 734	56,4%	60,6%	53,5%
Autres U E	8 820	2 726	6 094	45,8%	55,2%	41,6%
TOTAL HORS U.E.	113 365	53 471	59 894	61,1%	67,0%	55,9%
Pays européens autres que U.E	22 822	9 102	13 720	43,0%	46,3%	40,9%
Algérie	11 309	6 016	5 293	68,8%	70,0%	67,4%
Maroc	13 337	6 428	6 909	65,2%	69,7%	61,0%
Tunisie	17 564	8 735	8 829	53,2%	60,9%	45,5%
Autres Afrique	13 679	7 018	6 661	74,0%	78,3%	69,4%
Turquie	1 796	895	901	51,6%	63,1%	40,2%
Cambodg., Laos, Viet.	11 542	5 447	6 095	72,0%	76,3%	68,2%
Autres Asie	14 047	6 945	7 102	66,6%	75,9%	57,6%
Amérique, Océaniens	7 269	2 885	4 384	68,2%	73,5%	64,7%

LA STRUCTURE SOCIOPROFESSIONNELLE

L'approche de la structure sociale d'un territoire passe par l'analyse de sa population active en fonction de sa répartition en catégories socioprofessionnelles¹⁵. Les catégories « artisans, commerçants et chefs d'entreprises » et « cadres et professions intellectuelles supérieures » peuvent être considérées comme la frange aisée de la population tandis que les ouvriers et les employés sont couramment assimilés aux catégories populaires.

La répartition par catégories socioprofessionnelles à Paris se caractérise par une part beaucoup plus forte de cadres et de professions intellectuelles supérieures qu'ailleurs : 35,4% (contre 9,7% en province et 12,1% en banlieue). Ils sont aussi nombreux que les ouvriers et employés réunis. Cette distinction s'explique par le statut particulier de centre de commandement de la capitale dont le marché de l'emploi favorise l'implantation des cadres et des professions intellectuelles. D'autre part, la disparition des industries dans le centre de l'agglomération parisienne favorise la baisse du nombre d'ouvriers qui y résident.

Au sein de la population parisienne, de grandes disparités apparaissent selon la nationalité.

1 - Une sur-représentation des employés et des ouvriers chez les étrangers

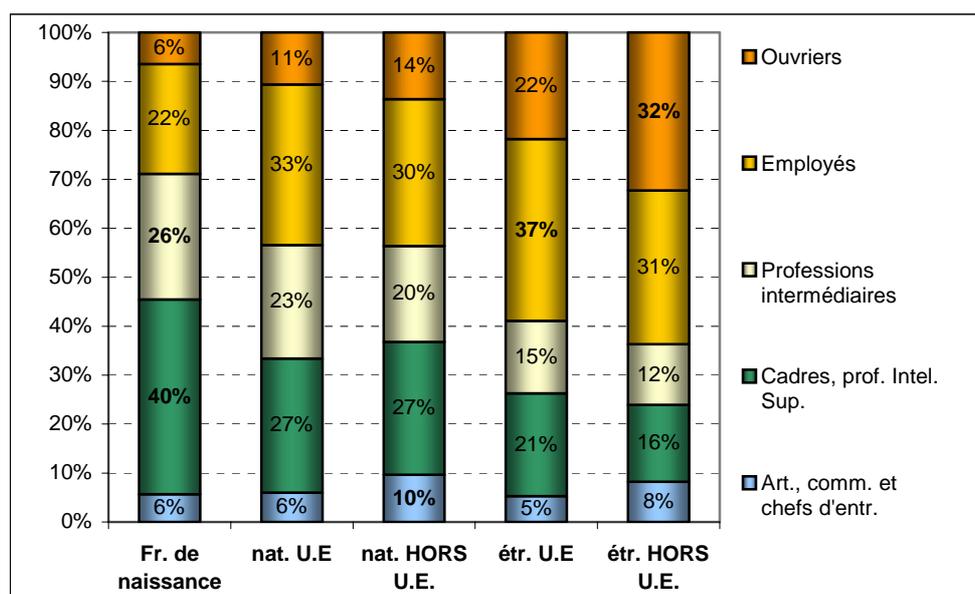
La répartition socioprofessionnelle des étrangers se distingue très nettement de celle des Français de naissance :

- Les ouvriers et les employés sont nettement plus représentés, les ressortissants de l'Union Européenne ayant la part d'employés la plus élevée (37,1% contre 22,4% pour les Français de naissance). Pour les non communautaires, c'est la part des ouvriers qui se détache (presque un tiers d'ouvriers contre 6,5% chez les Français de naissance).
- A contrario, et par effet de balance, les étrangers comptent moins de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires. De ce fait, alors qu'à Paris l'on compte autant de cadres que d'ouvriers et d'employés réunis, on compte 2 cadres pour 5 ouvriers et employés chez les ressortissants de l'Union Européenne et 1 pour 5 chez les non communautaires.

Notons également la sur-représentation de la catégorie « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » chez les non communautaires qui induit une part de salariés moins importante.

¹⁵ Desrosières, Thévenot « Les catégories socioprofessionnelles », La Découverte, 1988, cité dans « Les catégories socioprofessionnelles à Paris au travers du recensement de 1999 », Apur, 2002.

fig. 51. CSP des étrangers et des naturalisés en 1999



Selon la nationalité, ce sont les Turcs qui regroupent le plus d'ouvriers : 61,9%. Les Laotiens, Vietnamiens, Cambodgiens et les Tunisiens comptent quant à eux environ 4 ouvriers pour 10 actifs. Quant aux Espagnols, Italiens et Portugais, ce sont 45% d'entre eux qui sont employés.

Les artisans et commerçants sont nombreux parmi les Tunisiens, les Algériens et les Asiatiques (environ 1 actif sur 10), alors que les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sur-représentées chez les Américains.

tab. 24. répartition des catégories socioprofessionnelles selon la nationalité

	actifs	art. com. Ch. d'entr.	cadres prof. Int. Sup	prof. Inter.	employés	ouvriers
Ensemble Paris	1 114 476	6,2%	35,3%	23,3%	24,7%	10,5%
Français de naissance	855 765	5,7%	39,8%	25,6%	22,4%	6,5%
Ensemble Etrangers	174 425	7,2%	17,5%	13,2%	33,3%	28,7%
Communautaires	59 741	5,3%	21,0%	14,8%	37,1%	21,8%
Portugais, esp., ital.	43 006	4,9%	11,6%	9,9%	44,7%	28,9%
Autres communautaires	16 735	6,3%	45,2%	27,4%	17,5%	3,6%
Non Communautaires	114 684	8,2%	15,7%	12,4%	31,4%	32,3%
Autres européens	11 020	5,6%	20,8%	13,2%	26,1%	34,3%
Algériens	17 471	10,4%	11,4%	11,7%	34,8%	31,6%
Marocains	12 280	8,4%	10,5%	9,7%	41,1%	30,3%
Tunisiens	8 952	12,1%	9,7%	10,0%	30,4%	37,7%
Autres Africains	23 438	6,5%	10,5%	11,3%	36,2%	35,5%
Turcs	2 751	7,5%	8,9%	9,3%	12,5%	61,9%
Laotiens Viet. Camb.	3 974	9,7%	5,5%	11,8%	32,3%	40,6%
Autres Asiatiques	23 165	9,1%	16,1%	12,1%	28,6%	34,1%
Américains, Océaniens	11 633	5,4%	42,8%	21,2%	21,6%	9,1%

tab. 25.répartition des catégories socioprofessionnelles des naturalisés selon l'origine selon la nationalité

	actifs	art. com. Ch. d'entr.	cadres prof. Int. Sup	prof. Inter.	employés	ouvriers
Ensemble Naturalisés	84 286	8,9%	27,2%	20,2%	30,5%	13,1%
Communautaires	16 044	6,0%	27,4%	23,1%	32,9%	10,6%
Portugais, esp., ital.	12 026	5,4%	22,0%	22,3%	37,6%	12,7%
Autres communautaires	4 018	7,5%	43,8%	25,6%	18,6%	4,4%
Non Communautaires	68 242	9,6%	27,2%	19,6%	30,0%	13,7%
Autres européens	9 744	7,5%	37,5%	20,2%	24,0%	10,8%
Algériens	7 527	8,6%	20,4%	19,8%	35,0%	16,0%
Marocains	8 578	11,4%	26,6%	20,7%	29,8%	11,5%
Tunisiens	9 196	14,4%	26,0%	19,0%	27,6%	13,1%
Autres Africains	9 859	6,5%	15,2%	17,0%	40,6%	20,6%
Turcs	926	9,6%	21,3%	21,7%	22,7%	24,7%
Laotiens Viet. Camb.	8 265	9,5%	19,8%	19,5%	35,3%	15,9%
Autres Asiatiques	9 253	12,1%	35,0%	19,1%	23,3%	10,6%
Américains, Océaniens	4 894	5,7%	43,0%	22,7%	22,3%	6,4%

Globalement, la répartition des catégories socioprofessionnelles des naturalisés est intermédiaire à celle des étrangers et des Français de naissance, à savoir :

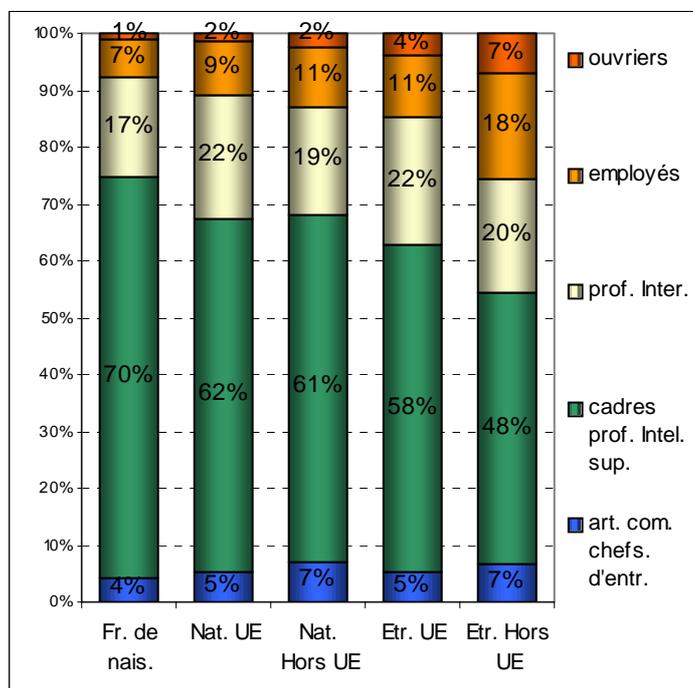
- une part plus restreinte d'ouvriers-employés que chez les étrangers mais plus importante que chez les Français de naissance ;
- une part plus importante de « cadres-professions intellectuelles supérieures » et de « professions intermédiaires » que chez les étrangers, qui reste cependant en deçà de celle des Français de naissance.

En revanche, la catégorie des « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » ne suit pas cette gradation : celle des naturalisés originaires des pays hors Union Européenne occupant ces professions est plus élevée que celle observée pour les étrangers des mêmes pays.

2 - Même très diplômés, les étrangers ont nettement moins accès aux catégories socioprofessionnelles supérieures

Globalement, niveau de formation et catégorie socioprofessionnelle sont intimement liés. Cependant, quelle que soit leur formation, les étrangers se répartissent davantage dans les catégories socioprofessionnelles « ouvriers » et « employés ». Même très diplômés, ils ont nettement moins accès que les Français de naissance aux catégories socioprofessionnelles supérieures. Ainsi, alors que 70% des Français de naissance titulaires d'un diplôme supérieur à bac+ 2 sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure, cette part n'est que de 48% pour les étrangers non communautaires et de 58% pour les communautaires. Les non communautaires très diplômés sont 7% à être ouvriers (contre seulement 1% des Français de naissance ayant le même niveau de formation) et 18% à être employés (contre 7% pour les Français de naissance).

fig. 52. Répartition des catégories socioprofessionnelles des titulaires d'un diplôme supérieur au bac+2 selon la nationalité ou l'origine à Paris en 1999



Les étrangers pour lesquels le lien entre niveau de formation élevé et catégorie socioprofessionnelle supérieure est le moins fort sont les Laotiens, Vietnamiens et Cambodgiens et les ressortissants de l'Afrique Subsaharienne : parmi ceux qui sont titulaires d'un diplôme supérieur à Bac+ 2, on compte plus d'ouvriers et d'employés réunis que de « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Deux Algériens sur cinq très diplômés sont cadres, et la part des ouvriers parmi ces étrangers est importante (7,5%) même si elle est près de deux fois moindre que celle des Africains du sud du Sahara (14,7%).

L'accès des naturalisés très diplômés aux catégories socioprofessionnelles supérieures est plus aisé, même si la part des cadres parmi eux reste de 7 à 8 points inférieurs à celle des Français de naissance. Ils sont plus rarement ouvriers ou employés que les étrangers ressortissants des mêmes pays ayant le même niveau de diplôme.

Signalons cependant que moins de la moitié des naturalisés originaires d'Afrique Subsaharienne très diplômés sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure (45,4% contre 70% pour les Français de naissance).

3 - Un processus de gentrification¹⁶ qui s'observe à Paris, quelle que soit la nationalité, mais dont le rythme est plus lent chez les non communautaires

A Paris, la part des cadres ne cesse d'augmenter, tandis que celle des ouvriers-employés diminue, mettant en évidence un processus de gentrification. Si ce processus s'applique quelle que soit la nationalité, en revanche son rythme diffère. Il est en effet plus rapide chez les étrangers communautaires que chez les Français de naissance, alors qu'il est plus lent chez les non communautaires.

En effet la part des cadres a augmenté de 5 points pour les Français de naissance contre 7 points pour les communautaires et 4 points pour les non communautaires.

Quant à la part des ouvriers-employés, elle a diminué de 6 points chez les Français de naissance, de 10 points chez les communautaires et de seulement 4 points chez les non communautaires.

L'écart entre la structure sociale des Français de naissance et celle des non communautaires continue à se creuser alors que la différence entre celle des Français de naissance et celle des communautaires, elle, s'atténue.

fig. 53. part des cadres en 1990 et 1999

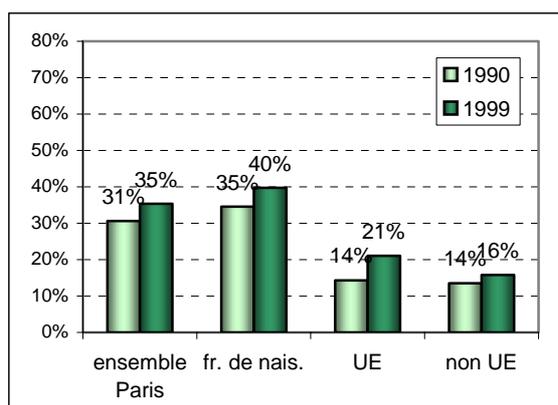
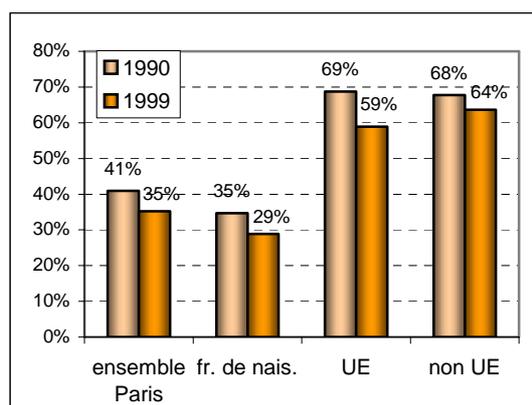


fig. 54. part des ouvriers-employés en 1990 et 1999



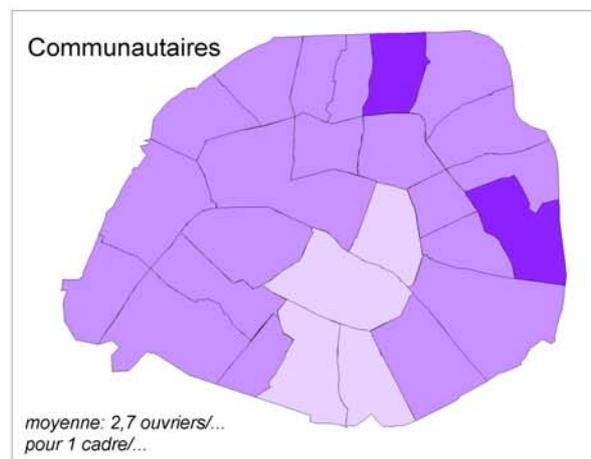
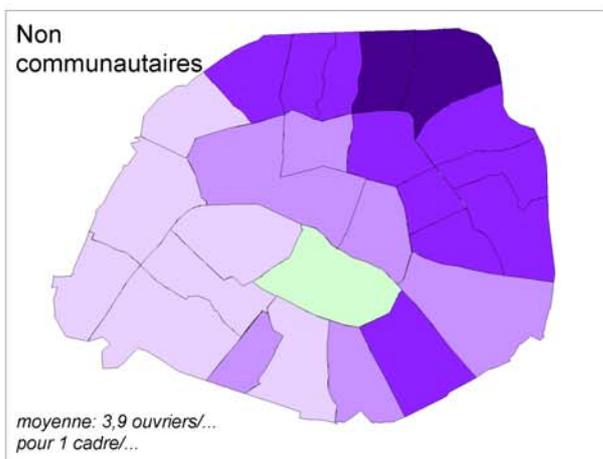
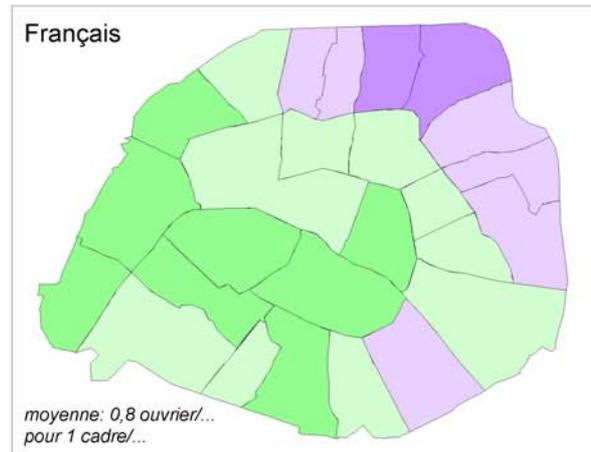
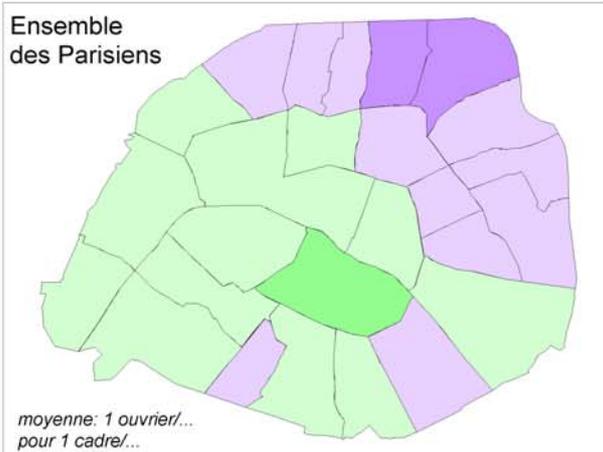
4 - Une géographie sociale très différenciée

Le rapport entre les catégories socioprofessionnelles « ouvriers » et « employés » d'une part et « cadres, professions intellectuelles supérieures » et « chefs d'entreprise » d'autre part, donne un aperçu synthétique de la structure sociale. La représentation graphique de cet indicateur à l'échelle des zones d'au moins 50 000 habitants, fait apparaître de fortes disparités dans la capitale, qui rappellent celles observées pour le chômage.

¹⁶ Ce terme de gentrification est préféré à celui d'embourgeoisement qui fait appel à une notion de possession de patrimoine et de capital de production (Pinçon et Pinçon-Charlot « Paris Mosaïque » Calmann-Levy 2001)

De façon générale, les ouvriers et les employés sont majoritaires dans les secteurs du nord-est (nord du 17^{ème}, 18^{ème} au 20^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements) ainsi que dans l'est du 13^{ème} et le sud-ouest du 14^{ème}, avec une dominante accentuée dans les secteurs englobant les quartiers de la Goutte d'Or et de la Chapelle. Ailleurs, les cadres sont plus nombreux que les ouvriers et employés, en particulier dans les 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements.

- Chez les Français de naissance, la dominante de cadres est particulièrement forte dans le centre et l'ouest. A l'opposé, comme en moyenne parisienne, les secteurs périphériques du nord-est (en nombre plus réduit cependant) comptent une majorité d'ouvriers et employés.
- Chez les non communautaires, quel que soit le secteur (mis à part dans les 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements), les ouvriers et employés sont plus nombreux que les catégories dites favorisées. Le contraste entre le nord-est et l'ouest de la capitale est très fort en terme de niveau de gentrification, comme cela se constate en moyenne parisienne. Leur dominante est particulièrement forte à la limite des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements. En revanche dans l'ouest, ils sont moins de deux ouvriers pour un cadre. Quelques nuances apparaissent cependant selon la nationalité :
 - Les plus gros contrastes s'observent pour les Européens non communautaires et les Asiatiques. Dans quelques rares secteurs du centre ou de l'ouest ils sont majoritairement cadres. Dans un large périmètre nord-est, les Asiatiques comptent en revanche plus de 10 ouvriers-employés pour un cadre.
 - Cette distinction géographique se retrouve chez les Maghrébins et les ressortissants de l'Afrique subsaharienne, mais aucun secteur ne comptent plus de cadres. Quelle que soit la zone géographique, ils sont plus de deux ouvriers pour un cadre, et dans le nord et le nord est, ce rapport peut être de 10 pour 1.
- La géographie parisienne est moins hétérogène pour les communautaires. La majeure partie des zones comprend 2 à 5 ouvriers-employés pour 1 cadre de ces nationalités. Ainsi dans l'ouest parisien, la dominante d'ouvriers et employés est plus accentuée chez eux que chez les ressortissants des pays hors Union Européenne. Cela s'explique par les fortes proportions de personnels de services directs aux particuliers dans ce secteur (concierges, femmes de chambre...) dont beaucoup sont portugais ou espagnols.



Rapport entre ouvriers/employés et cadres/...

Ces cartes mettent en évidence le rapport entre 2 groupes de CSP:

- les ouvriers et les employés
- les chefs d'entreprises, les cadres et professions intellectuelles supérieures

Source: Recensement de la population, Insee, 1999

légende

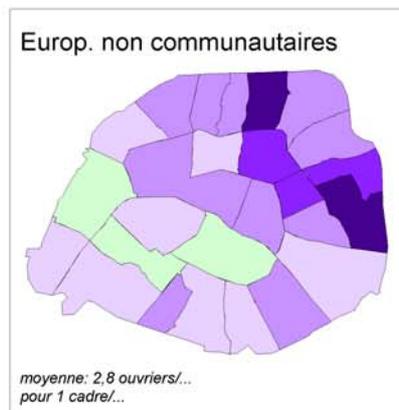
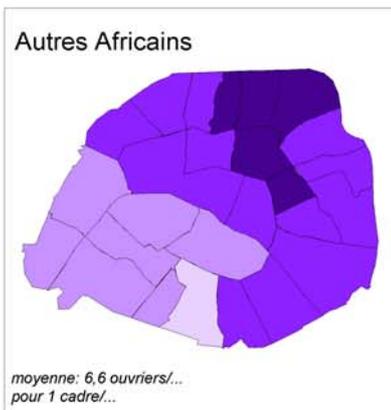
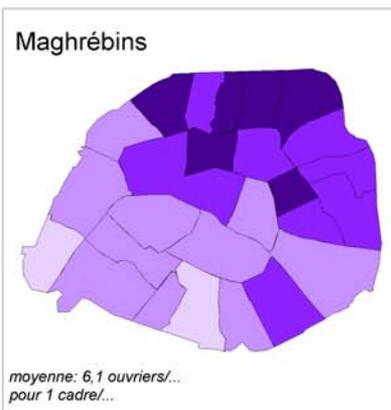
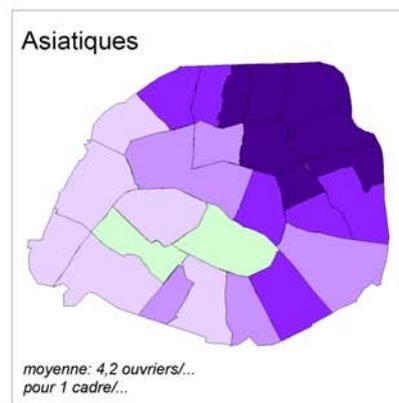
dominante d'ouvriers/...

- plus de 10 ouvriers/... pour 1 cadre/...
- de 5 à 10 ouvriers/... pour 1 cadre/...
- de 2 à 5 ouvriers/... pour 1 cadre/...
- de 1 à 2 ouvriers/... pour 1 cadre/...

dominante de cadres/...

- de 1 et 2 cadres/... pour 1 ouvrier/...
- plus de 2 cadres/... pour 1 ouvrier/...

apur



CHOMAGE ET PRECARITE DE L'EMPLOI

A) LE CHOMAGE

1 - A Paris, un taux de chômage inférieur à celui de la province, mais, comme ailleurs, en augmentation...

Paris compte, en 1999, 136 000 chômeurs. Le taux de chômage de 12,0%, y est un peu plus important qu'en banlieue (11,4%) mais plus faible qu'en province (13,2%). Cela dit, comme ailleurs, le chômage ne cesse d'augmenter dans la capitale : +2,3 points entre 1990 et 1999.

2 - ... mais des situations contrastées selon la nationalité : à Paris, un quart des étrangers non communautaires est au chômage

Le taux de chômage des étrangers varie très sensiblement selon leur appartenance ou non à l'Union Européenne. En effet près du quart des étrangers non communautaires (24,3%) sont au chômage (contre un Français de naissance sur dix), alors que la part des ressortissants de l'Union européenne à connaître cette situation est bien moindre : 8,9 %. Pour autant, la situation des étrangers non communautaires vivant dans la capitale est moins préoccupante qu'en banlieue et surtout qu'en province où ce sont le tiers d'entre eux qui sont à la recherche d'un emploi.

Les étrangers non communautaires les plus touchés par le chômage sont les ressortissants des pays d'Afrique (Maghreb et Afrique Subsaharienne) avec des taux de l'ordre de 30%.

fig. 55. taux de chômage suivant la nationalité ou l'origine à Paris en 1999

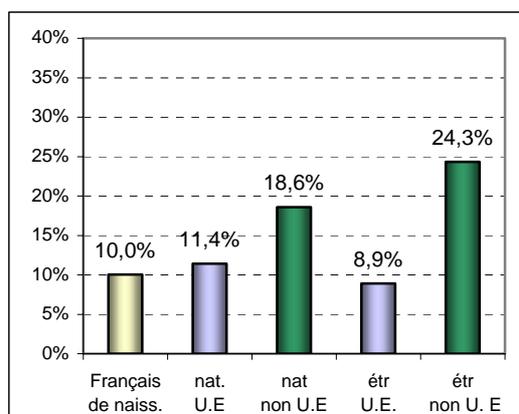
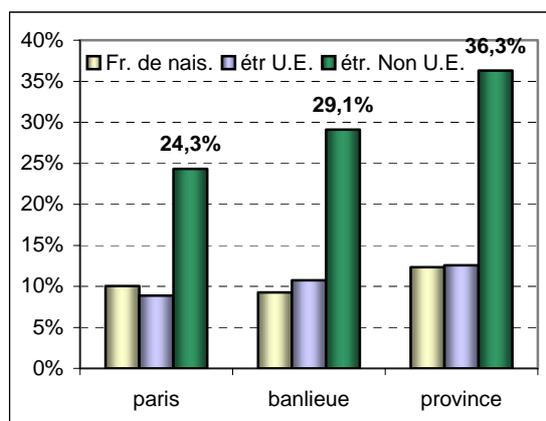


fig. 56. taux de chômage en 1999 selon la zone géographique



Les naturalisés originaires de pays non communautaires connaissent quant à eux un taux de chômage inférieur à celui des étrangers ressortissants des mêmes pays, (mais toujours supérieur à celui des naturalisés originaires de l'Union

Européenne). On observe une situation inverse chez les naturalisés des pays de l'Union européenne (11,4% contre 8,9% pour les étrangers ressortissants de l'U.E.).

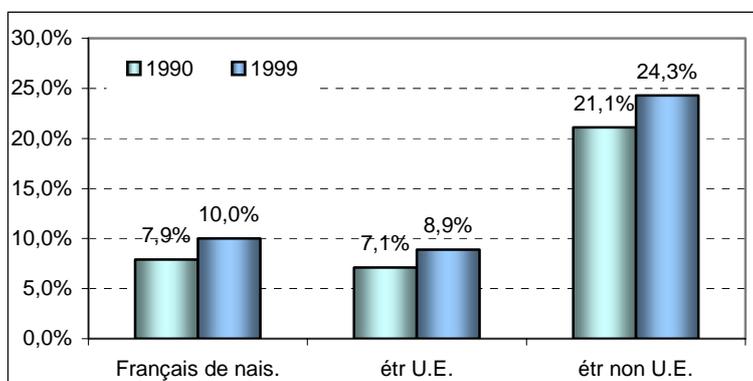
tab. 26.taux de chômage selon le groupe de nationalités ou l'origine

	chômeurs	taux	chômeurs	taux
Ensemble Paris	135734	12,0%		
Français de naissance	86703	10,0%		
	ETRANGERS		NATURALISES	
Ensemble	34 267	19,2%	14 764	17,3%
Communautaires	5329	8,9%	1840	11,4%
Portugais, esp., ital.	3893	9,0%	1345	11,1%
Autres communautaires	1436	8,5%	495	12,3%
Non Communautaires	28938	24,3%	12924	18,6%
Autres européens	2783	24,8%	1583	16,1%
Algériens	5394	29,8%	2005	25,8%
Marocains	3639	28,5%	1628	18,7%
Tunisiens	2790	30,1%	1782	19,1%
Autres Africains	7369	29,4%	2177	21,5%
Turcs	923	32,8%	183	19,7%
Laotiens Viet. Camb.	1002	24,9%	1352	16,3%
Autres Asiatiques	3559	14,9%	1438	15,4%
Américains, Océaniens	1479	12,5%	776	15,6%

3 - Chez les non communautaires : une détérioration plus rapide de la situation...

Si la situation des non communautaires face au chômage est préoccupante, son évolution l'est tout autant. En effet, si le taux chômage augmente depuis 1990, que ce soit chez les Français de naissance ou chez les étrangers, sa progression est plus importante chez les non communautaires : +3,2 points entre 1990 et 1999 contre +2,1 points chez les Français de naissance et +1,7 point chez les communautaires.

fig. 57. taux de chômage en 1990 et 1999



4 - ... trois jeunes sur dix à la recherche d'un emploi...

Toujours en raison du marché du travail de la capitale, les jeunes parisiens (15-24 ans) sont moins touchés par le chômage que leurs alter ego franciliens et moins encore que les provinciaux. Leur taux de chômage est en effet de 16,1% en 1999 contre 20,4 % dans le reste de l'Île-de-France et 26,9 % en province. Mais de nouveau de très nettes différences s'observent dans la capitale selon la nationalité ou l'origine : trois jeunes étrangers non communautaires sur 10 sont au chômage, soit deux fois plus que les Français de naissance du même âge. Quant aux naturalisés originaires de ces mêmes pays, ce sont le quart d'entre eux qui sont à la recherche d'un emploi.

fig. 58. taux de chômage des jeunes (15-24 ans) selon le sexe et la nationalité ou l'origine 1999

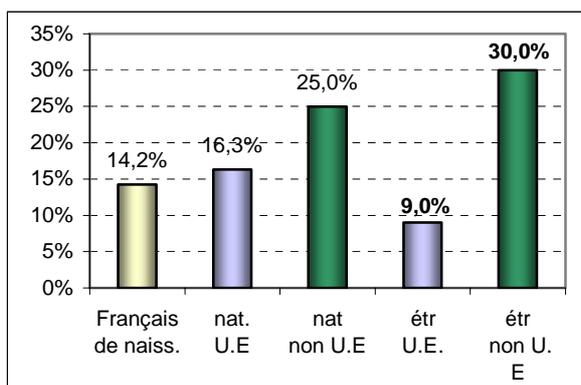
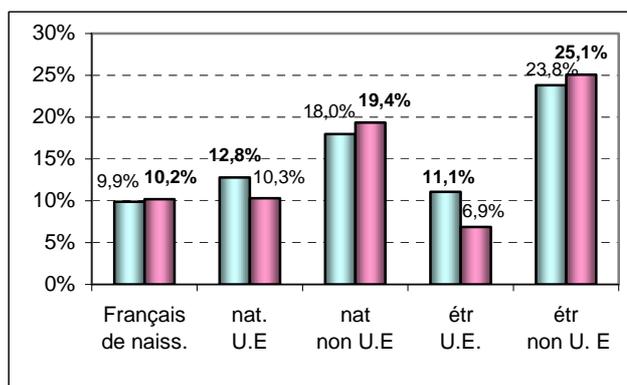


fig. 59. taux de chômage selon le sexe et la nationalité ou l'origine 1999



5 - ... et, contrairement à ce qui s'observe globalement à Paris, les femmes sont un peu plus au chômage que les hommes.

Concernant le chômage des femmes, la situation parisienne se distingue de celle de la banlieue, et plus encore de celle de la province. Ainsi, les Parisiennes ont un taux de chômage légèrement inférieur à celui des hommes, alors qu'en province, il est de 5 points supérieur pour les femmes. A contrario, les hommes à Paris sont plus touchés par le chômage qu'en banlieue et qu'en province. En ce qui concerne les Français de naissance, on constate une égalité entre hommes et femmes face au chômage. Les femmes non communautaires, sont, quant à elle, un peu plus touchées par le chômage que les hommes, et la situation est identique chez les naturalisés originaires des mêmes pays.

La situation des communautaires est, quant à elle, celle qui est la plus marquée : le chômage des femmes est bien inférieur à celui des hommes.

6 - Un taux de chômage plus élevé chez les non communautaires, quel que soit leur niveau de formation...

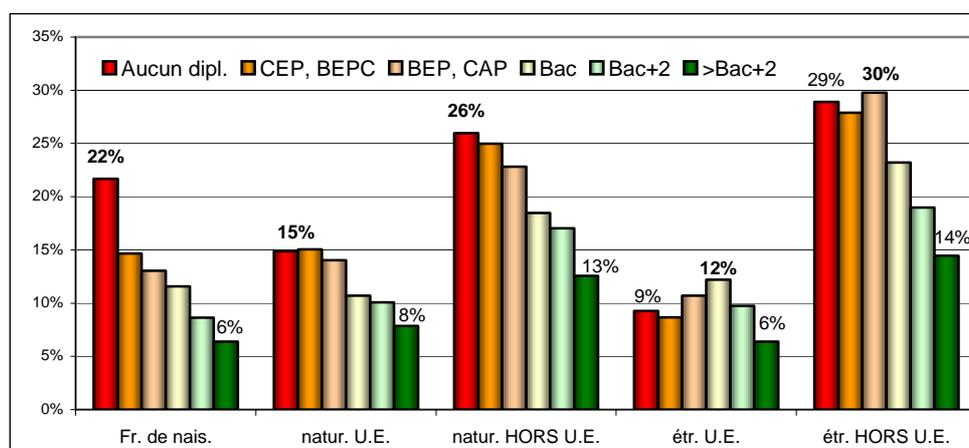
Globalement à Paris, comme ailleurs, le chômage touche d'autant plus que le niveau de formation est faible, et la situation des non diplômés est particulièrement préoccupante : 22,5% des personnes d'entre eux sont au chômage contre 7,2% des titulaires d'un BAC+2.

Quel que soit le diplôme, les Parisiens sont moins touchés par le chômage que dans le reste de la France, hormis chez les non diplômés ou les titulaires d'un diplôme supérieur à bac +2 qui connaissent une situation identique à celle observée ailleurs.

Ces distinctions sont très fortement à nuancer selon la nationalité. En effet, l'examen des situations de chômage au regard des diplômes obtenus selon la nationalité permet en effet de mettre en lumière deux aspects importants :

- Le plus fort taux de chômage des étrangers non communautaires (par rapport aux Français de naissance) n'est pas seulement imputable à un niveau de formation moins élevé. En effet quel que soit le diplôme, ces étrangers sont plus touchés par le chômage que les Français de naissance. Ainsi, les personnes ayant poursuivi de longues études sont plus de deux fois plus au chômage que leurs homologues français de naissance (respectivement 14,5% contre 6,4%). Les naturalisés ressortissants de ces mêmes pays connaissent une situation assez analogue à celle des étrangers, avec des taux à des niveaux un peu inférieurs.

fig. 60. Taux de chômage selon la nationalité ou l'origine et le dernier diplôme obtenu. Paris, 1999.



- Quant aux étrangers communautaires, il pourrait paraître paradoxal qu'ils soient moins au chômage que les Français de naissance alors qu'ils sont moins diplômés qu'eux. Cette particularité tient au fait que les non diplômés (et plus globalement les non bacheliers) échappent plus au chômage chez les communautaires (9%) que chez les Français de naissances (22%), ce qui n'est plus le cas pour les personnes titulaires au moins du bac (taux de chômage identique chez les Français de naissance et chez les étrangers communautaires). Cet accès plus facile à l'emploi pour les non bacheliers communautaires s'explique par une filière privilégiée vers les emplois de services non qualifiés comme le gardiennage ou l'emploi domestique. Les naturalisés, eux, connaissent la même gradation du taux de chômage en fonction du diplôme que les Français de naissance, à des niveaux globalement un peu plus élevés que ces derniers.

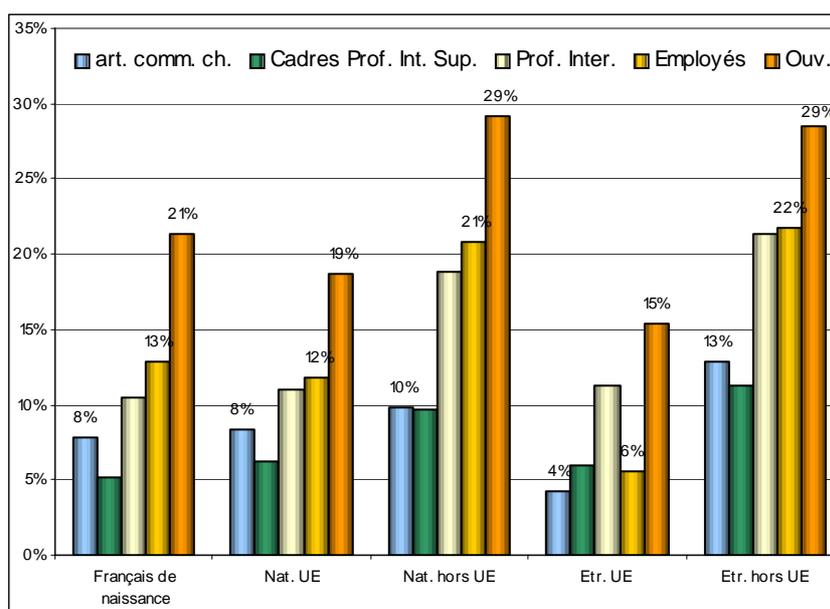
7 - ... et quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle

A Paris, ce sont les ouvriers qui sont le plus touchés par le chômage : près du quart d'entre eux (23,5%). La part des employés à la recherche d'un emploi est près de 10 points inférieure (14,0%). Les catégories « professions intermédiaires » ont un taux de chômage (11,5%) très proche de la moyenne parisienne (12,0%), tandis que les catégories assimilées aux franges aisées de la population ont des taux bien inférieurs : 8,5% pour les « artisans, commerçants et chefs d'entreprises », 5,6% pour les catégories « cadres et professions intellectuelles supérieures ».

A catégorie socioprofessionnelle égale, les étrangers non communautaires sont toujours plus souvent au chômage que les Français de naissance. Lorsqu'ils sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure ou intermédiaire, leur taux de chômage est deux fois plus élevé que celui des Français de naissance appartenant aux mêmes catégories socioprofessionnelles. Les naturalisés originaires de ces pays connaissent un taux de chômage identique aux étrangers lorsqu'ils sont ouvriers ou employés. En revanche les naturalisés appartenant aux catégories plus aisées sont proportionnellement un peu moins nombreux que les étrangers à être au chômage.

Si parmi les « cadres et professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires », les communautaires ont un taux de chômage identique à celui des Français de naissance, en revanche, dans les autres catégories les ressortissants des pays de l'Union sont très nettement moins au chômage. 6% des employés communautaires sont au chômage contre 13% des Français de naissance, soit un taux deux fois moindre, tout comme ce que l'on observe chez les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise ». Les ouvriers communautaires ont un taux de chômage de 6 points inférieur à celui des ouvriers français de naissance. Les naturalisés originaires des pays européens communautaires connaissent quant à eux des situations proches de celles des Français de naissance quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

fig. 61. Taux de chômage selon la nationalité ou l'origine et le dernier diplôme obtenu. Paris, 1999.



Les cadres qui sont le plus au chômage sont les Laotiens, Vietnamiens et Cambodgiens, les Algériens et les ressortissants de l'Afrique Subsaharienne (avec des taux supérieurs à 16%).

Chez les « artisans commerçants et chefs d'entreprises », ce sont les Marocains et les ressortissants de l'Afrique subsaharienne ainsi que les Turcs, tandis que le taux de chômage le plus élevé parmi les « professions intermédiaires » s'observe pour les Tunisiens.

Chez les employés ce sont l'ensemble des Africains (Maghrébins et ressortissants de l'Afrique Subsaharienne) ainsi que les Turcs qui connaissent des taux de chômage à des niveaux très nettement supérieurs à ceux des autres étrangers : environ le quart d'entre eux sont au chômage contre moins de 17% pour tous les autres groupes de nationalités.

Enfin, si chez les ouvriers, on retrouve les Turcs et les Algériens en tête des étrangers les plus touchés par le chômage, les ressortissants des pays européens non communautaires sont également proportionnellement très nombreux à la recherche d'un emploi (plus de 35%).

8 - Le nord-est parisien particulièrement touché

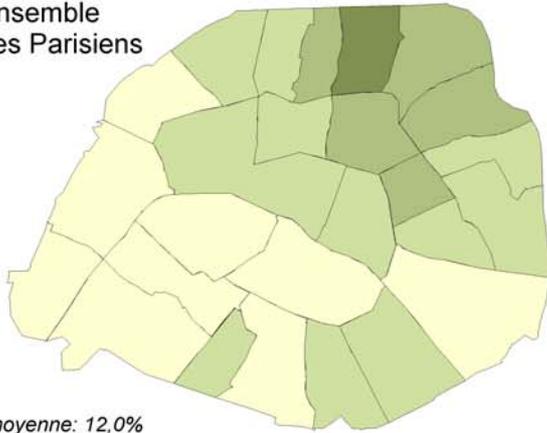
Rappelons que le taux de chômage moyen à Paris est de 12%. L'examen géographique montre que les niveaux de chômage les plus élevés s'observent principalement dans le nord-est et dans une moindre mesure dans le 13^{ème} et le sud-ouest du 14^{ème}.

Pour les non communautaires, ce taux moyen est de 24%, niveau beaucoup plus prononcé dans le nord-est. Du 18^{ème} au 20^{ème} et dans les 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements, au moins 30% des maghrébins sont à la recherche d'un emploi et rares sont les secteurs où ils sont moins de 20% à l'être (dans les 7^{ème} et 16^{ème} et dans l'est du 14^{ème}). La situation des ressortissants de l'Afrique subsaharienne est assez équivalente à celle des Maghrébins avec cependant quelques nuances : les secteurs où le taux de chômage est supérieur à 30% sont un peu moins nombreux, mais in fine, leur taux de chômage moyen à Paris est identique à celui des Maghrébins.

On retrouve cette configuration géographique pour les Européens non communautaires avec cependant des contrastes plus marqués d'un secteur à l'autre : globalement dans le sud-ouest, leur taux de chômage est inférieur à 15%, alors qu'il est supérieur à 30% dans le nord-est.

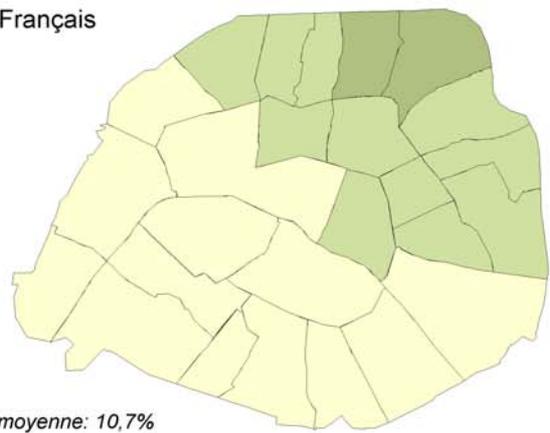
La situation des Asiatiques est plus nuancée. Tout d'abord, ils sont très nettement moins touchés par le chômage que les autres grands groupes de nationalités dont il vient d'être question (16,4%). Mais localement, dans le sud du 20^{ème} et du 11^{ème}, l'ouest du 18^{ème} et du 13^{ème} et le nord du 17^{ème}, plus d'un Asiatique sur cinq est au chômage.

Ensemble
des Parisiens



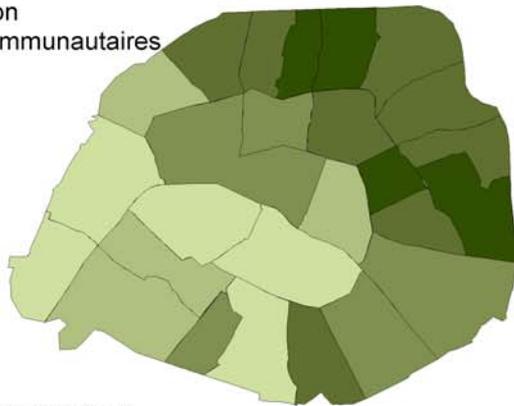
moyenne: 12,0%

Français



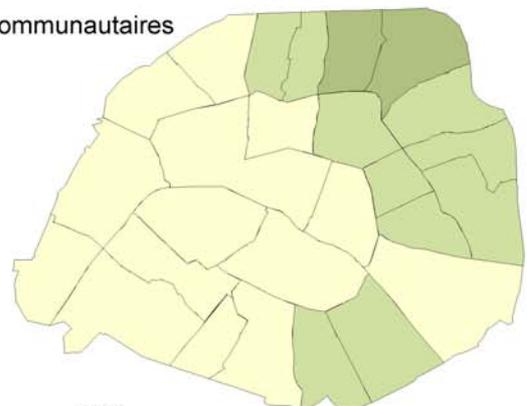
moyenne: 10,7%

Non
communautaires



moyenne: 24,3%

Communautaires



moyenne: 8,9%

Taux de chômage selon le groupe de nationalités

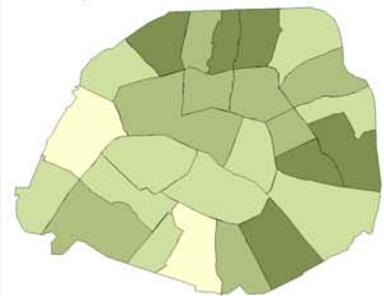
légende

- 30% et plus
- de 25 à 30%
- de 20 à 25%
- de 15 à 20%
- de 10 à 15%
- moins de 10%

Source: Recensement de la population, Insee, 1999

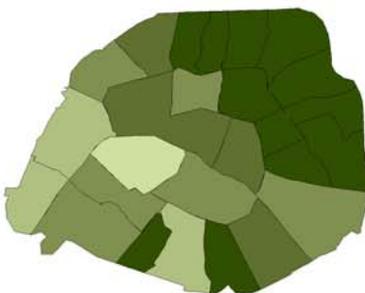
apur

Asiatiques



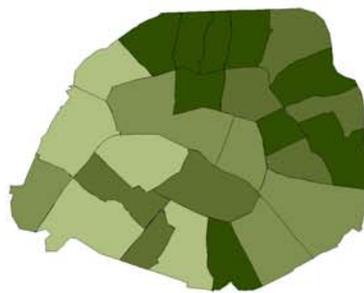
moyenne: 16,4%

Maghrébins



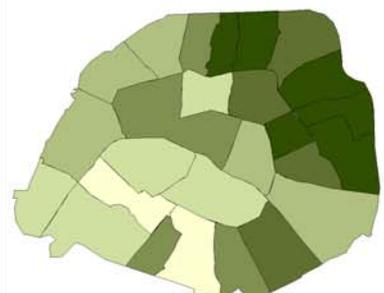
moyenne: 29,4%

Autres Africains



moyenne: 29,4%

Europ. non communautaires



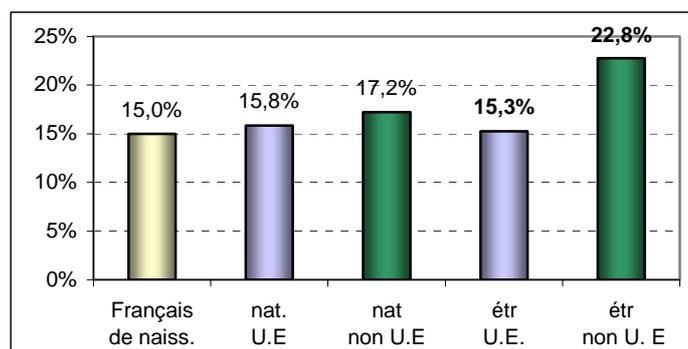
moyenne: 24,8%

B) L'EMPLOI PRECAIRE

1 - Plus d'un salarié non communautaire sur cinq exerce un emploi précaire

A Paris, 15,8 % des salariés parisiens ont un emploi précaire¹⁷. Ce niveau de précarité de l'emploi est plus important qu'en banlieue (12 %), mais semblable à celui de la province (16 %). Dans la capitale, le contrat à durée déterminée concerne la grande majorité des emplois précaires (70%). A l'échelle des quartiers, c'est globalement dans le quart nord-est que les plus forts taux de précarité sont observés (16 % ou plus dans les quartiers du 18^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements).

fig. 62. part des salariés ayant un emploi précaire suivant la nationalité ou l'origine en 1999



La situation des étrangers non communautaires se différencie de nouveau : 22,8% des salariés ont un emploi précaire, soit une part de près de 8 points supérieure à celle observée chez les Français de naissance. La population naturalisée originaire des pays hors Union est nettement moins touchée par l'emploi précaire : 17,2%. Les ressortissants des pays communautaires, ainsi que les naturalisés originaires des mêmes pays connaissent, quant à eux, une situation comparable à celle des Français de naissance.

Les groupes de nationalités les plus touchés par la précarité de l'emploi sont les ressortissants de l'Afrique Subsaharienne (27%), les Américains (27%), les Européens (communautaires ou non - hors Espagnols, Portugais et Italiens - le quart d'entre eux) et dans une moindre mesure les Maghrébins (21%).

Ces niveaux élevés de précarité de l'emploi s'expliquent, dans le cas des Américains et des Européens (autres que Portugais, Espagnols, Italiens), par des proportions très importantes de salariés en contrat à durée déterminée (plus de 20% - contre 10% des salariés français de naissance).

Dans le cas des Africains (Maghrébins et autres Africains), la part des salariés en C.D.D. est également plus importante qu'en population française de naissance (17,5% pour les ressortissants de l'Afrique Subsaharienne, 13,3% pour les Maghrébins), mais ces étrangers se distinguent également par des proportions plus élevées que dans les autres groupes de nationalités d'intérimaires et, dans une moindre mesure, de salariés exerçant des emplois aidés. Au total 10% des salariés africains originaires du sud du Sahara et 7% des salariés maghrébins exercent des emplois précaires hors C.D.D. contre 4% des salariés français de naissance.

tab. 27. part d'employés précaires parmi les salariés selon le groupe de nationalités ou l'origine

	salariés	emp. préc.	taux			
ENSEMBLE PARISIENS	868 130	137 477	15,8%	salariés	emp. préc.	taux
Français de naissance	681 987	102 242	15,0%			
	ETRANGERS			NATURALISES		
Ensemble	127 464	25 307	19,9%	58 679	9 928	16,9%
TOTAL UNION EUROPEENNE	49 347	7 526	15,3%	12 684	2 008	15,8%
Portugais, Espagnols, Italiens	36 439	4 416	12,1%	9 825	1 534	15,6%
Autres européens de l'U.E.	12 908	3 110	24,1%	2 859	474	16,6%
TOTAL HORS U.E.	78 117	17 781	22,8%	45 995	7 920	17,2%
Autres européens	7 388	1 787	24,2%	6 646	1 074	16,2%
Algérie	10 856	2 304	21,2%	5 007	1 033	20,6%
Marocains	8 120	1 667	20,5%	5 512	886	16,1%
Tunisiens	5 415	1 049	19,4%	5 521	833	15,1%
Autres Africains	16 037	4 368	27,2%	7 142	1 436	20,1%
Turcs	1 678	392	23,4%	590	104	17,6%
Cambodg., Laos, Viet.	2 659	458	17,2%	5 865	883	15,1%
Autres Asiatiques	17 440	3 455	19,8%	6 184	900	14,6%
Américains, Océaniens	8 524	2 301	27,0%	3 528	771	21,9%

2 - La précarité touche essentiellement les jeunes salariés, et après 25 ans les non communautaires sont davantage concernés que les Français de naissance

A Paris, près de la moitié des salariés de moins de 25 ans (45%) exercent un emploi précaire contre moins de 2 salariés sur 10 âgés de 25 à 39 ans (17,5%) et 1 salarié sur 10 âgés de 40 ans ou plus (10%). Parmi les salariés exerçant un emploi précaire, la part de ceux étant en C.D.D. croît avec l'âge.

Parmi les jeunes de moins de 25 ans, les naturalisés sont les plus concernés par la précarité de l'emploi (49% des salariés), les étrangers l'étant quant à eux moins que les Français de naissance (38,9% contre 45,5%). En revanche, après cet âge, les étrangers non communautaires exercent nettement plus souvent des emplois précaires que les Français de naissance : ainsi 26% des salariés âgés de 25 à 39 ans ont ce type d'emploi contre 18% pour les Français de naissance. Après 40 ans, la précarité de l'emploi concerne 18% des non communautaires contre 10% des Français de naissance. A ces âges, la précarité de l'emploi est vécue par plus du tiers des Tunisiens, des Algériens et des Africains originaires du sud du Sahara. Les communautaires et les naturalisés connaissent globalement une situation comparable à celle des Français de naissance.

¹⁷ Contrats hors CDI ou fonction publique, c'est à dire CDD, stages rémunérés, intérim, apprentissage, emplois aidés.

fig. 63. part des salariés ayant un emploi précaire suivant l'âge et la nationalité ou l'origine à Paris en 1999

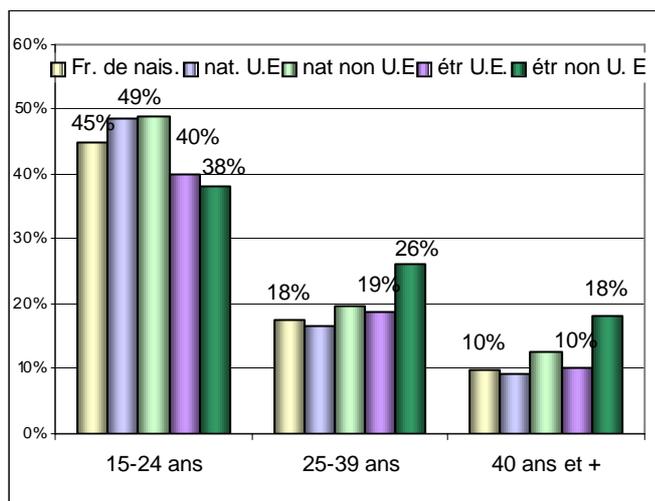
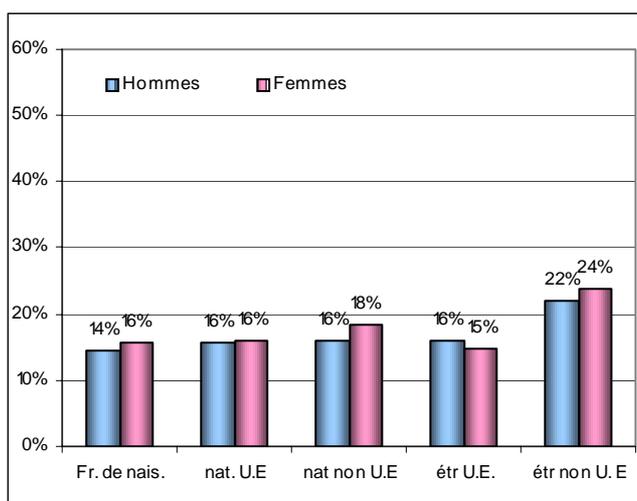


fig. 64. part des salariés ayant un emploi précaire selon le sexe et la nationalité ou l'origine à Paris en 1999



3 - Les femmes légèrement plus touchées que les hommes par la précarité de l'emploi hormis chez les communautaires

Globalement à Paris, la part des salariées à exercer un emploi précaire est de un point supérieur à celle observée pour les hommes (respectivement 16,3% contre 15,4%). On retrouve cette distinction chez les non communautaires (23,7% des femmes salariées, contre 22,1% des hommes), alors que chez les ressortissants des pays de l'Union Européenne, les femmes sont très légèrement moins concernées par cette situation que les hommes : 14,7% contre 15,9%. Il convient de distinguer Espagnols, Italiens et Portugais - pour lesquelles les femmes sont effectivement moins concernées par la précarité de l'emploi (3 points de différence) - et les autres communautaires pour lesquels on observe le contraire (4 points de différence).

Les groupes de nationalités qui présentent les plus grandes disparités entre hommes et femmes sont également les Algériens, les Tunisiens ainsi que les Laotiens, Vietnamiens et Cambodgiens, toujours au désavantage des femmes beaucoup plus en C.D.D. que les hommes.

4 - Des disparités entre Français de naissance et étrangers à niveau de formation égal

Dans la capitale, de manière générale, ce sont les personnes qui ont arrêté leurs études juste après le bac qui sont le plus concernées par les emplois précaires (19,6% contre en moyenne 15,8%) et ce, quel qu'en soit leur type : C.D.D., emplois aidés, interim... Il n'en est pas de même pour les non communautaires : les moins diplômés (sans diplôme ou CEP, BEPC) sont les moins touchés par la précarité de l'emploi. Les autres, quel que soit le diplôme, sont concernés de manière à peu près équivalente à des niveaux toujours largement supérieurs à ceux observés pour les Français de naissance (plus de 25%). Cela dit, le type de précarité n'est pas le même selon le niveau de formation, la part des C.D.D. augmentant avec le diplôme.

In fine, deux étrangers non communautaires sur 10 étant très diplômés sont en C.D.D., soit une part deux fois plus élevée que celle observée pour les Français de naissance ayant le même niveau de formation. On observe une part identique de C.D.D. chez les étrangers communautaires très diplômés, qui sont, quant à eux, moins concernés par les autres types d'emplois précaires que les ressortissants des pays hors Union Européenne.

5 - Les étrangers cadres ou exerçant une profession intermédiaire très fortement concernés

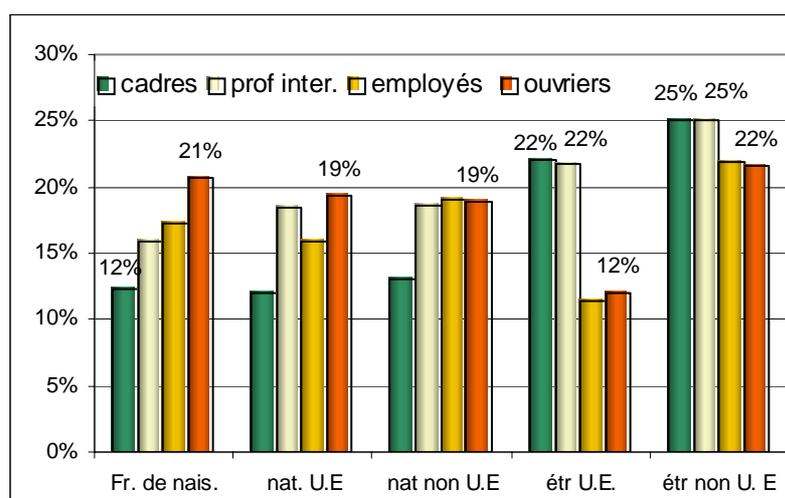
Dans la capitale, la précarité de l'emploi concerne d'autant moins les salariés que leur catégorie socioprofessionnelle est élevée. Les plus touchés sont incontestablement les ouvriers : 20% contre 13% des « cadres et professions intellectuelles supérieures ».

Deux points importants sont à noter concernant la situation des étrangers :

- Tout d'abord, les « cadres et professions intellectuelles supérieures » et les « professions intermédiaires » étrangers sont nettement plus concernés par la précarité de l'emploi que les Français de naissance des mêmes catégories socioprofessionnelles. Ainsi, la part des employés précaires parmi les cadres non communautaires est deux fois plus élevée que chez les Français de naissance (respectivement 25% et 12%).

En revanche, le taux de précarité de l'emploi est relativement semblable chez les ouvriers non communautaires et français de naissance, tandis qu'il est bien plus faible chez les ouvriers communautaires (respectivement 22%, 21% et 12%).

fig. 65. part des salariés ayant un emploi précaire selon la catégorie socioprofessionnelle et la nationalité ou l'origine en 1999¹⁸



¹⁸ Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises n'étant pas salariés, ne sont pas concernés par la précarité de l'emploi.

- D'autre part, contrairement à ce que l'on observe chez les Français de naissance, chez les étrangers, les catégories assimilées à la frange aisée de la population et les catégories intermédiaires sont plus concernées par la précarité de l'emploi que les ouvriers et les employés. Les disparités sont en particulier très marquées chez les communautaires : 12% des ouvriers et des employés ont un emploi précaire contre 22% des cadres et des professions intermédiaires.

*

* *

LE LOGEMENT

STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Comme pour les ménages, c'est la nationalité de la personne de référence du ménage qui qualifiera le logement.

1 - Un statut d'occupation qui se différencie nettement de celui des Français de naissance, avec tout d'abord moins de propriétaires...

La part des propriétaires chez les étrangers est très inférieure à celle des Français de naissance. Ainsi elle est deux fois et demi moins élevée chez les non communautaires (12,2% contre 32,1% pour les Français de naissance). Certains étrangers n'ont en effet pas encore eu le temps ou les moyens de concrétiser d'éventuels projets immobiliers, tandis que d'autres, n'étant en France que temporairement, préfèrent par conséquent le système locatif à l'accession à la propriété.

Cela dit, à Paris, la part des propriétaires chez les étrangers est très inférieure à celles observées en banlieue (30%) et en province (34%), signe d'une installation plus pérenne des étrangers en dehors de Paris.

La part des naturalisés propriétaires est quant à elle très proche de celle des Français de naissance :

- très légèrement inférieure pour les originaires des pays non communautaires ;
- supérieure pour les originaires des pays de l'Union.

2 - ... et par conséquent plus de locataires

La location est le statut d'occupation le plus répandu chez les étrangers vivant à Paris. Elle s'oriente essentiellement vers des logements privés : plus de la moitié des étrangers non communautaires et 44,5% des communautaires sont en effet locataires de tels logements contre 40,8% des Français de naissance.

Cette structure du statut d'occupation est propre à Paris. En effet, en banlieue, le logement social est le statut d'occupation le plus répandu chez les étrangers (37%) et, en province, un ménage d'étrangers sur trois vit en HLM, contre 16,7% à Paris.

Dans la capitale, les étrangers communautaires sont deux fois moins présents en HLM que les étrangers non communautaires (8,2% contre 17,4%) dont la part est très proche de celle des Français de naissance (16,6%).

Les naturalisés originaires de l'Union Européenne se retrouvent plus souvent en HLM (17,2% contre 16,6%) mais cependant moins que les naturalisés originaires des pays non communautaires. Ces derniers ont la part la plus élevée de logements sociaux : près du quart sont en effet en HLM (22,9%).

3 - Une sur-représentation des locataires de logements meublés et de chambres d'hôtel...

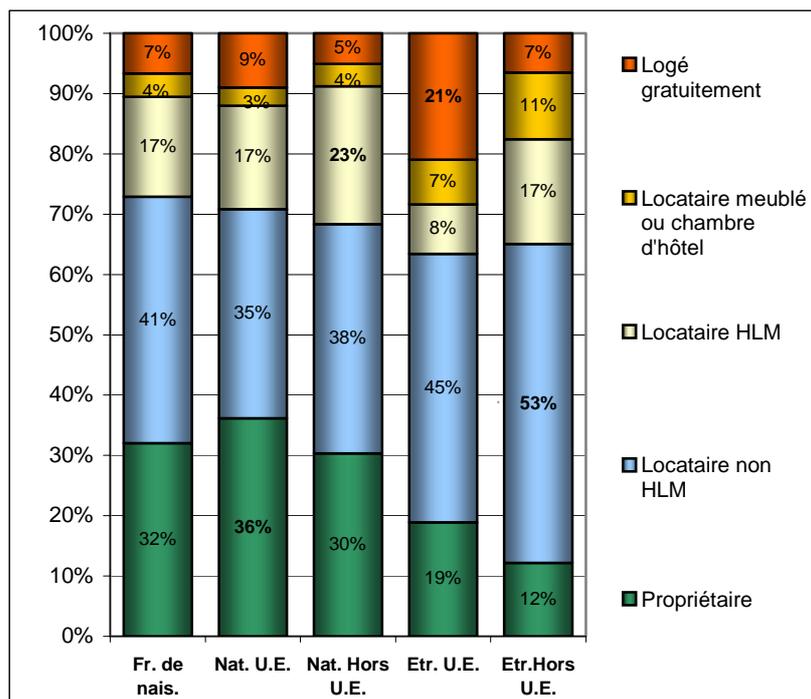
Une autre caractéristique des ménages étrangers vivant à Paris est la très forte proportion de personnes logées dans des meublés ou des chambres d'hôtel, en particulier chez les non communautaires : 11,1% contre 3,8% pour les Français de naissance. Ce mode de logement est surtout répandu chez les Algériens (15,9%), dont beaucoup, issus de l'immigration de main d'œuvre ouvrière des années 1950 et 1960, sont venus s'établir seuls en France.

Ces logements souvent anciens et dépourvus de confort ne sont vraisemblablement plus adaptés à cette population vieillissante.

4 - ... et de logements gratuits chez les communautaires

Le logement gratuit, lié principalement au gardiennage d'immeuble, corps de métiers plus spécifique à la capitale et regroupant de nombreux Portugais et Espagnols, constitue le statut d'occupation d'un ménage d'étrangers communautaires sur cinq à Paris, alors que seuls 3% des ménages étrangers en banlieue et 4% de ces ménages en province sont logés gratuitement. Cette proportion se chiffre à deux ménages sur cinq pour les Portugais vivant à Paris.

fig. 66. statut d'occupation des logements des étrangers et des naturalisés en 1999



tab. 28.répartition des logements selon le statut d'occupation et la nationalité de la personne de référence

	Total	Propriét.	Locataire non HLM	Locataire HLM	Loc. meublé ou ch. d'hôtel	Logé gratuit.
Ensemble Paris	1 110 602	29,6%	41,8%	16,7%	4,6%	7,2%
Français de naissance	878 727	32,1%	40,8%	16,6%	3,8%	6,7%
Ensemble Etrangers	150 663	14,4%	50,2%	14,4%	9,9%	11,2%
Communautaires	48 858	18,9%	44,5%	8,2%	7,4%	21,0%
Portugais, esp., ital.	33 186	17,5%	39,4%	10,0%	5,4%	27,7%
Autres communautaires	15 672	21,8%	55,3%	4,4%	11,7%	6,7%
Non Communautaires	101 805	12,2%	52,9%	17,4%	11,1%	6,5%
Autres européens	10 822	17,6%	48,1%	13,3%	9,6%	11,4%
Algériens	18 667	12,1%	40,0%	28,4%	15,9%	3,7%
Marocains	11 527	9,8%	51,6%	23,6%	8,9%	6,1%
Tunisiens	8 768	12,4%	54,8%	22,3%	5,8%	4,7%
Autres Africains	17 047	5,5%	54,8%	19,8%	11,5%	8,4%
Turcs	2 265	7,9%	71,1%	13,4%	4,7%	2,8%
Laotiens Viet. Camb.	40 665	18,4%	45,5%	7,2%	7,6%	21,4%
Autres Asiatiques	18 901	13,8%	63,4%	6,3%	10,6%	5,9%
Américains, Océaniens	10 636	15,6%	54,2%	8,5%	13,9%	7,8%

tab. 29.répartition des logements des naturalisés selon le statut d'occupation

	Total	Propriét.	Locataire non HLM	Locataire HLM	Loc. meublé ou ch. d'hôtel	Logé gratuit.
Ensemble Naturalisés	81 212	31,5%	37,3%	21,7%	3,6%	5,9%
Communautaires	16 473	36,1%	34,7%	17,2%	3,0%	9,0%
Portugais, esp., ital.	11 405	33,3%	34,2%	18,9%	3,1%	10,5%
Autres communautaires	5 068	42,4%	35,7%	13,4%	2,9%	5,6%
Non Communautaires	64 739	30,4%	38,0%	22,9%	3,7%	5,1%
Autres européens	14 460	44,6%	31,8%	16,4%	1,8%	5,4%
Algériens	6 750	16,6%	41,1%	30,5%	8,0%	3,9%
Marocains	7 409	25,9%	39,2%	26,2%	3,6%	5,1%
Tunisiens	9 560	29,6%	36,4%	28,3%	1,7%	4,1%
Autres Africains	7 823	14,3%	39,4%	34,0%	7,1%	5,3%
Turcs	991	35,6%	40,5%	16,9%	2,8%	4,2%
Laotiens Viet. Camb.	12 568	37,2%	34,1%	15,9%	3,3%	9,6%
Autres Asiatiques	7 834	33,2%	44,9%	12,8%	3,4%	5,8%
Américains, Océaniens	3 972	30,4%	44,7%	15,1%	3,5%	6,3%

*

* *

5 - Les étrangers plus à l'étroit dans leur logement...

En 1999, les ménages étrangers vivant à Paris disposent, en moyenne, de 0,93 pièce par personne. Ces ménages sont donc plus à l'étroit que le reste de la population parisienne puisque la moyenne pour les Français de naissance est de 1,47 pièce par personne. Le même phénomène s'observe en banlieue et en province. La part moins élevée de propriétaires parmi les étrangers et le caractère plus familial de leurs ménages constituent des facteurs explicatifs de l'espace moins important dont ils bénéficient.

fig. 67. nombre moyen de pièces par personne selon la nationalité ou l'origine de la pers. de référence. du logement à en 1999

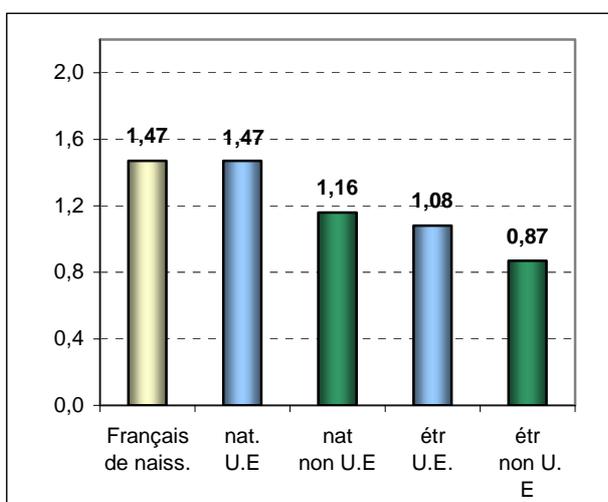
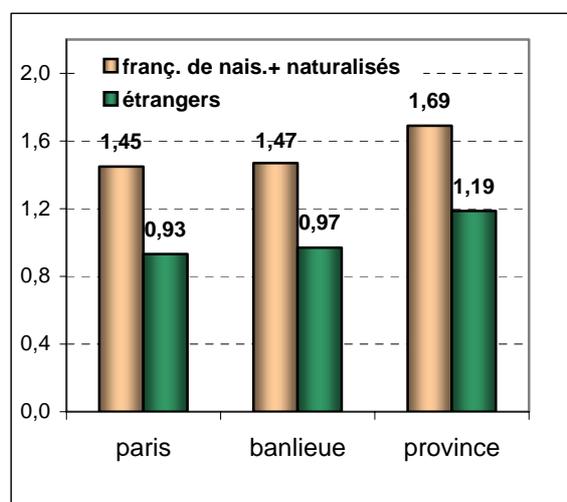


fig. 68. nombre moyen de pièces par personne en 1999 selon la zone géographique



En revanche, avec de plus petits logements à Paris qu'ailleurs, leur cherté et la rareté que représente l'espace dans la capitale, les ménages parisiens - l'ensemble comme ceux dirigés par des étrangers - vivent plus à l'étroit que dans le reste de la France.

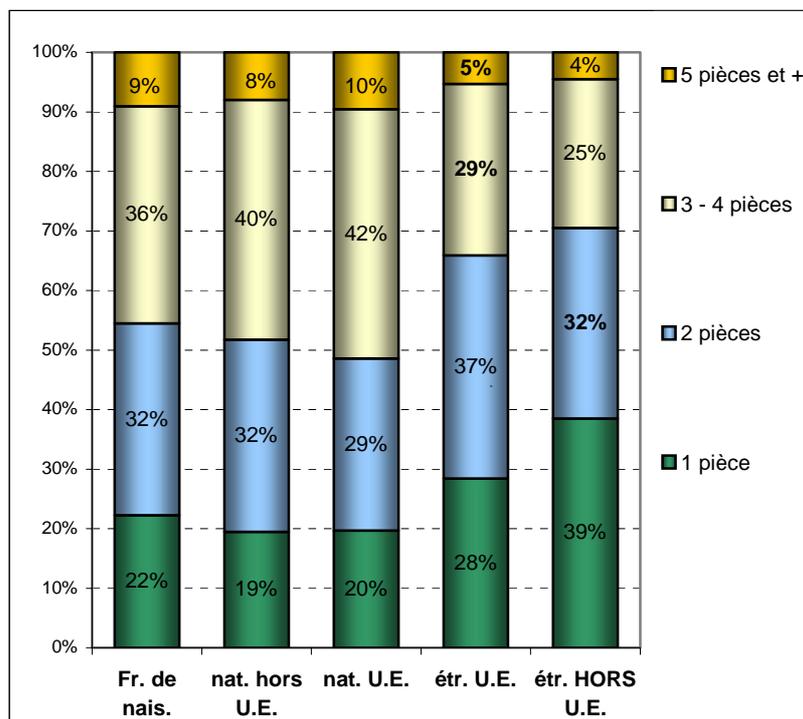
Les Africains du sud du Sahara sont les moins bien lotis : ils ne bénéficient en moyenne que de 0,71 pièce par personne. Ce nombre moyen de pièces par personne plus réduit pour les étrangers est induit par une part plus élevée de grands ménages conjuguée à un nombre de pièces par logement moins élevé qu'en moyenne parisienne (2,17 pièces contre 2,54).

La répartition des logements selon le nombre de pièces est à ce titre instructive : 4 ménages d'étrangers non communautaires sur 10 vivent dans une seule pièce contre 3 ménages ressortissants de l'Union Européenne et 2 ménages de Français ou de naturalisés.

La part des grands logements (de 5 pièces ou plus) est quant à elle deux fois plus faible chez les étrangers non communautaires (et presque tout autant pour les communautaires) que chez les Français de naissance (respectivement 4% et 5% contre 9%).

La répartition des logements de l'ensemble des naturalisés, est quant à elle comparable à celle des Français de naissance, avec une part des logements de 3 ou 4 pièces même supérieure.

fig. 69. répartition des résidences principales selon le nombre de pièces à Paris en 1999



La comparaison du nombre de pièces d'un logement et du nombre de personnes qui y vivent permet d'établir un degré de peuplement¹⁹. Même si cet indicateur ne prend pas en compte certains facteurs (liens familiaux, âge et sexe des enfants, part des isolés...), il permet de mieux appréhender les conditions de vie d'un ménage.

A Paris, 11,7% des logements sont suroccupés, mais c'est la situation des ménages étrangers qui est particulièrement préoccupante puisque le tiers d'entre eux sont surpeuplés (30%). La part des ménages non communautaires à connaître un surpeuplement critique (16,5%) est, quant à elle, près de 14 fois plus élevée que celle observée pour les Français de naissance (1,2%). Près du quart des ménages africains, tunisiens et turcs et le cinquième des ménages laotiens, vietnamiens et cambodgiens sont surpeuplés de manière critique. Les naturalisés originaires des pays non communautaires connaissent une situation plus favorable mais qui reste moins bonne que celle des Français de naissance. En revanche, la situation des naturalisés communautaires est très proche de ces mêmes Français. Chez ces derniers, près de trois logements sur dix sont sous-occupés contre moins du quart pour les non communautaires.

Un dernier chiffre permet de se rendre compte de l'importance de la suroccupation des logements des étrangers : sur les 38 400 ménages surpeuplés de manière critique à Paris, plus de la moitié (56%) sont étrangers et près des trois quarts sont d'origine étrangère (72%).

¹⁹ Les degrés de peuplement :

Peuplement normal : nombre de personnes vivant dans le logement = nombre de pièces

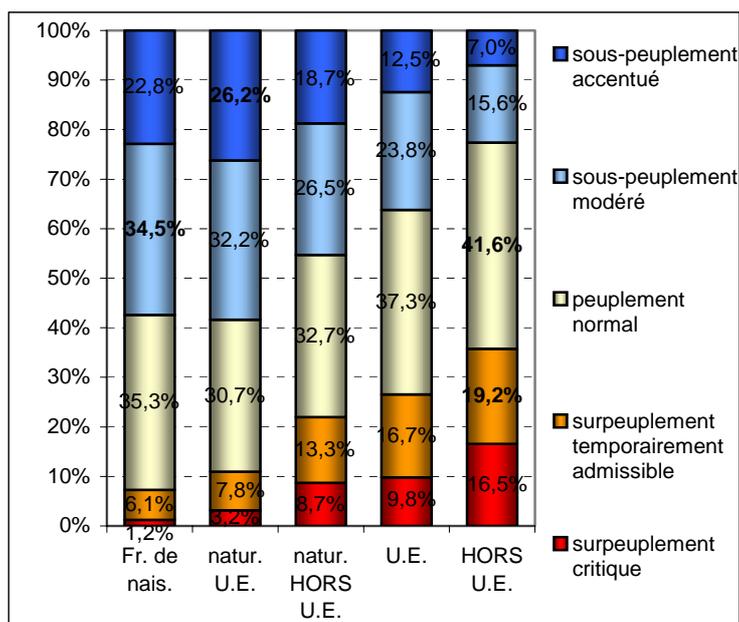
Surpeuplement temporairement admissible : nombre de personnes - nombre de pièces > 1

Surpeuplement critique : nombre de personnes - nombre de pièces > 2

Sous-peuplement modéré : nombre de personnes - nombre de pièces < -1

Sous-peuplement accentué : nombre de personnes - nombre de pièces < -2

fig. 70. Structure des résidences principales selon le degré de peuplement à Paris en 1999

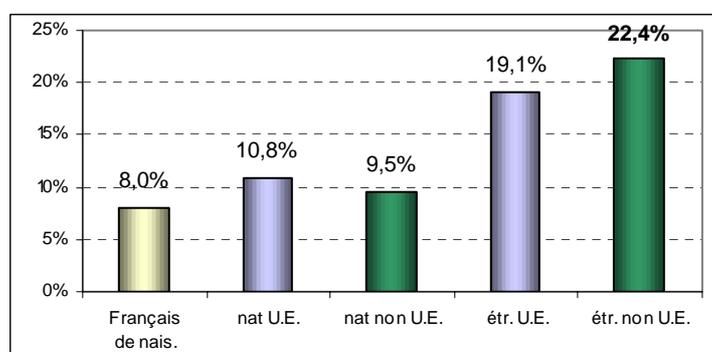


6 - ... et des logements plus inconfortables²⁰

Les étrangers vivent dans des logements nettement plus inconfortables que les Français de naissance et que les naturalisés : ainsi un ménage étranger sur cinq vit dans un logement dépourvu d'une douche et de baignoire et/ou de WC (22,4% des ménages non communautaires et 19,1% des ménages communautaires) contre moins d'un Français de naissance sur dix (8,0%). Les ménages d'Algériens - qui sont, rappelons-le, proportionnellement les plus nombreux à vivre dans des meublés ou dans des chambres d'hôtels - sont, avec les Marocains et les autres Africains, les étrangers les moins bien lotis : environ 30% d'entre eux vivent dans des logements inconfortables.

Ces conditions de logement s'améliorent pour ceux ayant acquis la nationalité française : le taux d'inconfort pour l'ensemble des naturalisés originaires des pays non communautaires est en effet proche de celui des Français de naissance. Des nuances persistent cependant selon l'ancienne nationalité : ainsi près d'un ménage sur cinq dont la personne de référence était algérienne vit dans un logement sans douche et/ou sans WC.

fig. 71. part des logements inconfortables en 1999



²⁰ L'inconfort est déterminé par l'absence d'une baignoire (ou d'une douche) et de WC.

tab. 30. caractéristiques des logements selon la nationalité de la personne de référence

	logem.	1 pièce	5 pièces et +	nb moy. pièces/ pers.	Taux d'inconfort	sur peupl. critique
Ens. Paris	1 110 602	23,8%	8,5%	1,36	9,9%	3,5%
Fr. de nais.	878 727	22,3%	9,0%	1,47	8,0%	1,2%
ens. Étr.	150 663	35,2%	4,7%	0,93	21,4%	14,4%
U.E.	48 858	28,4%	5,3%	1,08	19,1%	9,8%
Esp. It. Port.	33 186	29,9%	3,4%	0,94	24,8%	14,1%
Autres U.E.	15 672	25,3%	9,3%	1,48	7,0%	0,8%
HORS U.E.	101 805	38,5%	4,5%	0,87	22,4%	16,5%
Aut. Europ.	10 822	37,0%	3,4%	1,06	23,8%	7,1%
Algériens	18 667	42,8%	3,3%	0,86	30,3%	14,8%
Marocains	11 527	42,7%	2,9%	0,82	28,8%	16,5%
Tunisiens	8 768	36,2%	4,3%	0,77	24,3%	23,8%
Autres Afr.	17 047	45,1%	3,9%	0,71	27,9%	24,1%
Turcs	2 265	26,9%	2,2%	0,80	13,5%	24,2%
Laos Viet. C.	40 665	28,8%	5,7%	1,07	9,6%	21,6%
Autres Asie	18 901	36,1%	4,7%	0,87	13,6%	17,9%
Amér. Océa.	10 636	27,3%	10,8%	1,29	11,4%	5,5%

tab. 31. caractéristiques des logements des naturalisés selon l'origine de la personne de référence

	logem.	1 pièce	5 pièces et +	nb moy. pièces/ pers.	Taux d'inconfort	sur peupl. critique
Ens. Natur.	81 212	19,6%	9,2%	1,21	9,7%	7,6%
U.E.	16 473	19,5%	8,0%	1,47	10,8%	3,2%
Esp. It. Port.	11 405	21,6%	5,8%	1,36	12,6%	4,1%
Autres U.E.	5 068	14,7%	12,8%	1,74	6,8%	1,2%
HORS U.E.	64 739	19,7%	9,5%	1,16	9,5%	8,7%
Aut. Europ.	14 460	15,0%	9,2%	1,58	8,0%	1,6%
Algériens	6 750	30,0%	5,1%	0,97	18,9%	11,4%
Marocains	7 409	18,6%	13,6%	1,11	9,4%	9,9%
Tunisiens	9 560	11,9%	15,6%	1,15	6,0%	9,9%
Autres Afr.	7 823	27,2%	6,1%	0,90	13,0%	17,7%
Turcs	991	15,3%	7,9%	1,31	8,1%	8,9%
Laos Viet. C.	12 568	19,8%	9,0%	1,49	8,5%	11,8%
Autres Asie	7 834	20,0%	11,0%	1,14	6,7%	8,5%
Amér. Océa.	3 972	19,5%	7,9%	1,34	7,2%	3,2%

Les non communautaires du centre-ouest plus nombreux à vivre dans des logements sans confort

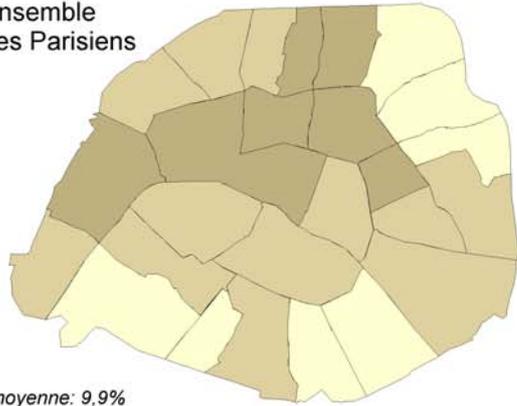
La cartographie des logements inconfortables à Paris diffère de celles auxquelles on a pu être habituées jusqu'ici. Les taux de logements sans confort les plus élevés se trouvent dans le nord du 11^{ème}, dans le 10^{ème}, le 9^{ème}, le 18^{ème}, mais également dans le secteur englobant le 1^{er}, le 2^{ème}, le 8^{ème} et le nord du 16^{ème} où les chambres de bonnes, dont la plupart n'ont pas de WC, sont nombreuses. A contrario c'est dans la périphérie est et sud que les parts de logements sans confort sont les plus faibles, (en particulier dans le 19^{ème}, le nord du 20^{ème}, le 13^{ème}, le sud du 15^{ème} et le sud-ouest du 14^{ème}). Cela s'explique par la plus grande présence dans ces secteurs de logements récents et de HLM, logements qui offrent le confort de base.

Aucun secteur ne compte plus de 13% de ménages de Français de naissance en logement sans confort. En revanche dans le centre et l'ouest parisien, 20 à 30% des ménages d'européens communautaires et 30 à 40% des ménages non communautaires n'ont pas le confort de base dans leur logement.

Dans ces secteurs, cette part est même supérieure à 40% pour les Maghrébins et les autres Africains. A l'est (où leur population est - rappelons-le - nettement plus importante), si ces groupes de nationalités vivent proportionnellement moins en logements inconfortables, ils y sont cependant beaucoup plus présents que les Français de naissance (par exemple plus de 20% dans le 12^{ème} contre moins de 7,5% pour les Français de naissance).

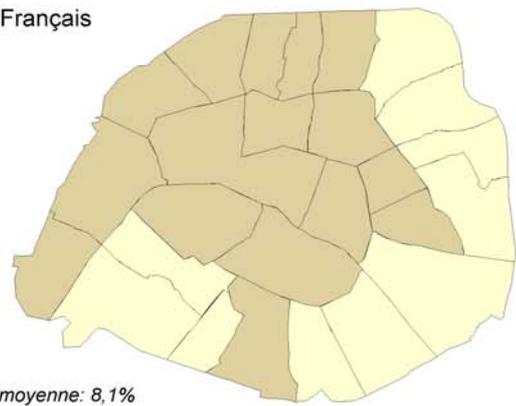
On retrouve la même configuration géographique pour les Européens non communautaires à des niveaux cependant plus faibles (leur taux d'inconfort moyen étant de 23,8%), et ceux-ci le sont plus encore pour les Asiatiques, qui dans le sud et le 19^{ème} comptent moins de 7,5% des ménages en logement sans confort.

Ensemble
des Parisiens



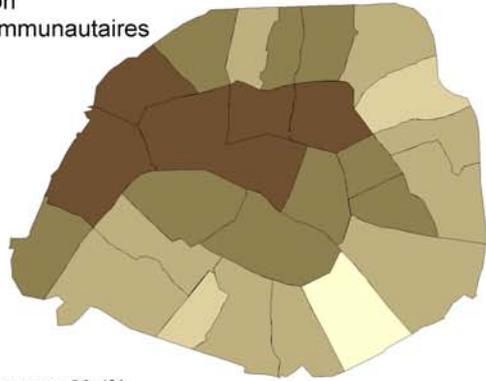
moyenne: 9,9%

Français



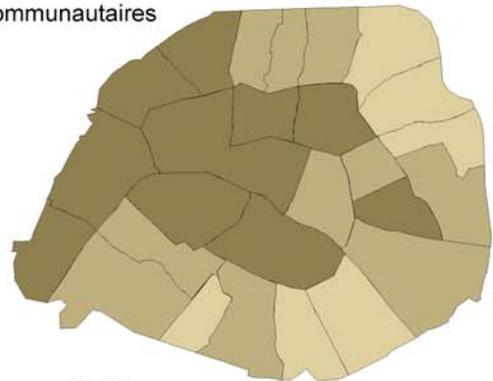
moyenne: 8,1%

Non
communautaires



moyenne: 22,4%

Communautaires



moyenne: 19,1%

Part des logements inconfortables

(dépourvus des éléments de confort de base: WC ou salle de bain)

selon la nationalité de la personne de référence du ménage

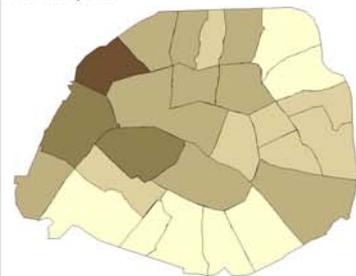
légende

- 40% et plus
- de 30 à 40%
- de 20 à 30%
- de 12,5 à 20%
- de 7,5 à 12,5%
- moins de 7,5%

Source: Recensement de la population, Insee, 1999

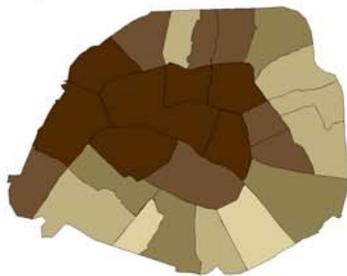
apur

Asiatiques



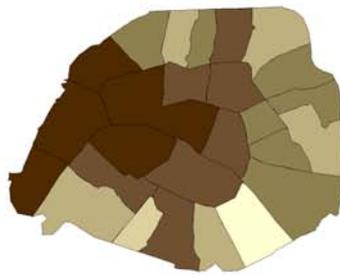
moyenne: 13,0%

Maghrébins



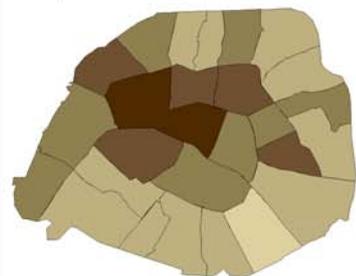
moyenne: 28,5%

Autres Africains



moyenne: 27,9%

Europ. non communautaires



moyenne: 23,8%

CONCLUSION

Paris, de par sa position économique et culturelle centrale en France, son statut de capitale d'un ancien empire colonial et son rayonnement international, accueille depuis longtemps une population étrangère importante, de passage en France pour raisons d'études ou de cursus professionnel, ou pour une durée plus longue pour raisons économiques ou politiques. Cela se traduit souvent par l'entame d'un parcours d'intégration à la société française et parfois par sa poursuite dans la capitale. Ainsi au total, parmi ces 306.000 Parisiens de nationalité étrangère, on peut observer une palette d'origines nationales et de situations sociodémographiques très diversifiées.

La capitale n'échappe pas aux tendances lourdes des flux migratoires qui traversent la France. Ainsi le nombre d'étrangers qui y résident diminue-t'il depuis 1982 alors que, parallèlement, progresse le nombre de personnes qui ont acquis la nationalité française. Les raisons multiples qui peuvent conduire des étrangers à s'installer à Paris génèrent une mosaïque de nationalités bien plus variée que celle observable en banlieue ou sur l'ensemble du territoire national. Les Maghrébins, Turcs et Européens de l'Union, qui constituent 78% des étrangers vivant sur le sol français, ne constituent que 56% des Parisiens de nationalité étrangère.

Cette variété s'accompagne de localisations très différenciées dans l'espace parisien, à la fois en terme de part d'étrangers dans la population totale mais aussi d'implantations privilégiées en fonction de l'origine nationale. Le nord et le nord-est de la capitale, où la part des étrangers dans la population est la plus forte, est aussi le secteur où s'implantent le plus souvent les Africains, qu'ils soient maghrébins ou en provenance des pays du sud du Sahara. D'autres zones connaissent une forte implantation d'étrangers mais là, la palette est un peu plus complexe, comme dans l'ouest parisien avec une dominante d'étrangers du sud de l'Europe communautaire ou autour de Belleville avec des effectifs importants de Chinois et de Maghrébins.

Encore plus que leur concitoyens parisiens français de naissance, les étrangers sont actifs, avec des générations 20-59 ans largement prédominantes et en majorité masculines. Outre d'importants écarts en fonction de l'origine nationale, ce constat doit se nuancer par un vieillissement récent et important de certains groupes de travailleurs immigrés (et particulièrement les Maghrébins et bientôt les Africains du sud du Sahara), par une féminisation progressive de cette population et par une dimension bien plus familiale que ne laisse entendre la simple analyse de la population étrangère, les enfants d'étrangers et parfois leur conjoint étant la plupart du temps de nationalité française.

Les étrangers en provenance de pays n'appartenant pas à l'Union européenne ont le profil le plus familial, qui perdure à un moindre degré avec la naturalisation. Les originaires de l'Union, s'ils possèdent un contour lui aussi marqué par une présence importante des familles quand ils sont étrangers, voient ce trait s'effacer quand ils sont naturalisés au profit de

caractéristiques très proches de celles des Français de naissance avec une large prédominance de la part des personnes seules.

L'étude de la sphère socioprofessionnelle souligne une nouvelle fois de grandes disparités entre origines nationales et laisse apparaître une gamme de difficultés très marquées pour certaines d'entre elles en comparaison de celles que l'on peut mesurer pour les Parisiens de nationalité française.

Ces difficultés (chômage, précarité de l'emploi) touchent particulièrement les étrangers issus de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, même si ce constat doit se relativiser eu égard à une situation parisienne moins critique pour cette population que pour celles de leur concitoyens vivant en banlieue ou en province. À l'inverse, la situation des nationaux de l'Union européenne apparaît bien plus favorable que celle des non communautaires et parfois même que celle des Français de naissance, au sens d'une moindre vulnérabilité apparente vis à vis de l'accès au marché de l'emploi. La naturalisation accompagne une réduction de cette vulnérabilité seulement pour les non communautaires.

Paris concentre une grande partie des catégories socioprofessionnelles supérieures recensées sur le territoire national. À ce titre, pour les Français comme pour les étrangers, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dépasse largement les moyennes nationales et un peu moins nettement régionales. Cette spécificité continue de se renforcer, surtout pour les Français et les étrangers communautaires.

Ceci étant dit, la variété des situations selon l'origine nationale va dans le sens des constats précédemment exprimés. Ainsi plus de quatre ouvriers parisiens et deux employés parisiens sur dix sont étrangers alors que leur part dans l'ensemble des actifs n'est que de 15%. La dominante « ouvriers » est plus marquée pour les étrangers non communautaires alors que c'est la catégorie « employés » qui ressort pour les nationaux de l'Union Européenne. Les filières d'accès à l'emploi pour une population moins diplômée que les Français de naissance apparaissent clairement dans ces statistiques et l'importance de l'emploi non qualifié dans ceux occupés par les étrangers, surtout non communautaires, renforcent l'impression de vulnérabilité déjà observée.

Mais, en dehors du niveau de formation initiale, il est frappant de constater qu'à niveau de diplôme égal, les étrangers et particulièrement ceux issus de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, accèdent moins souvent à des emplois aussi qualifiés que leur homologues français. Ces conclusions sont les mêmes en ce qui concerne le chômage ou la précarité de l'emploi. Des analyses plus fines sur la nature exacte des diplômes et des filières de formation sont à mener pour confirmer ce qui semble bien être le produit d'une certaine discrimination ayant cours sur le marché du travail.

De même que l'accès à l'emploi pour les étrangers se fait par des métiers souvent peu qualifiés et peu rémunérés, l'accès au logement se fait en priorité par le parc locatif privé et le logement en meublé. La plus grande flexibilité de ce parc permet aux nouveaux arrivants de trouver un toit au départ vu comme provisoire mais qui devient souvent un mode d'hébergement de long terme, inadapté à l'évolution de leur parcours de vie. L'accès au logement social existe, en particulier parce que le profil familial des étrangers non communautaires le permet, mais il ne suffit pas à résoudre, pour

cette population, des conditions de logements extrêmement défavorables, surtout dans le parc privé. Outre des difficultés d'emblée économiques et culturelles, elle se retrouve confrontée à un surpeuplement quatorze fois plus fréquent que pour les Français de naissance et à une absence de confort élémentaire qui touche plus d'un ménage sur cinq contre à peine un sur dix pour les Français de naissance. Cette question du logement des personnes venues en France et de leurs enfants qui y sont nés est un enjeu crucial dans la question de l'intégration. Le cadre de vie quotidien peut en effet apparaître comme le premier étalon concret de ce qu'est la société française.

*

* *

Étude réalisée par Damien VALDANT et Marc ESPONDA

Cartographie : Anne SERVAIS et Damien VALDANT

APUR - Octobre 2002